

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Territoire Marseille-Provence



2021



PRÉAMBULE

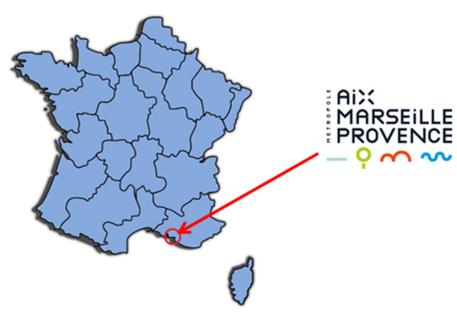
Ce rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement est destiné à l'information du public et des élus. Il représente un élément majeur dans la mise en œuvre locale de la transparence et des principes de gouvernance des services d'eau et d'assainissement.

Il répond aux obligations règlementaires prévues par :

- La loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- Les articles L.2224-5, D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret d'application n°2007-675 du 2 mai 2007;
- L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- L'avis de la mission interministérielle de l'eau en date du 19 octobre 2007;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 ;
- L'arrêté du 16 avril 2015 fixant les différents postes de coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) unique, créée au 1er janvier 2016 par la fusion des six intercommunalités préexistantes sur son Territoire. Les dispositions législatives encadrant cette création sont la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est l'une des trois métropoles à bénéficier d'un statut spécifique et elle est la plus vaste de France. Elle réunit 92 communes réparties sur trois départements, sur un Territoire de 3 148 km². Ces 1,84 million d'habitants représentent 38 % de la population de l'ensemble de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.





SOMMAIRE





SOMMAIRE

1.	PRÉSE	NTATION GÉNÉRALE	5
	l.1. L	'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA MÉTROPOLE	5
1	I.2. T	ERRITOIRE CONCERNÉ ET POPULATION DESSERVIE	5
1	I.3. L	ES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT	7
	1.3.1.	LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	7
	1.3.2.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	8
	1.3.3.	LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	9
1	l.4. L	ES MODES DE GESTION	
	1.4.1.	DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)	10
	1.4.2.	RÉGIE	11
2.	LE SE	RVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	12
	2.1. L	ES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021	12
		AITS MARQUANTS	
2		E PATRIMOINE DU SERVICE	
	2.3.1.	L'ADDUCTION	
	2.3.2.	LA PRODUCTION	18
	2.3.3.	LE TRAITEMENT	20
	2.3.4.	LE STOCKAGE	21
	2.3.5.	LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION	21
2	2.4. L	A QUALITÉ DE L'EAU	22
2	2.5. L	A DISTRIBUTION	24
	2.5.1.	RENDEMENT	24
	2.5.2.	GESTION PATRIMONIALE	26
2	2.6. L	A QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	28
2	2.7. L	A GESTION FINANCIÈRE	
	2.7.1.		
	2.7.2.	LE TAUX D'IMPAYÉS	
	2.7.3.	DÉGRÈVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN	
	2.7.4.	DONNÉES FINANCIÈRES DU SERVICE	
	2.7.5.	ANALYSE DES COMPTES D'EXPLOITATION DES EXPLOITANTS (DSP ET REGIE)	
	2.7.6.	CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITÉ	
2		ES ÉTUDES ET TRAVAUX	
	2.8.1.	TRAVAUX NEUFS	
	2.8.1.		
	2.8.1.2		
	2.8.2.		
	2.8.2.		
	2.8.2.2		
	2.8.3.	ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS	38
3.		RVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
3	3.1. L	es Chiffres Clés de l'année 2021	40
3		aits marquants	
3	3.3. L	E PATRIMOINE DU SERVICE	45

3.3.1.	LA COLLECTE	45
3.3.2.	LE TRAITEMENT	46
	RÉSEAU DE COLLECTE	
	OUVRAGES D'ÉPURATION	
	GESTION DES DÉCHETS	
	QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS	
3.8. LA	GESTION FINANCIÈRE	
3.8.1.	LES VOLUMES FACTURÉS	
3.8.2.	LE TAUX D'IMPAYÉS	
3.8.3.	DONNÉES FINANCIÈRES DU SERVICE	
3.8.4.	ANALYSE DES COMPTES D'EXPLOITATION (DSP ET REGIES)	
3.8.5.	CONTRIBUTION À UN FONDS DE SOLIDARITÉ	
	ÉTUDES ET TRAVAUX	
3.9.1.	TRAVAUX NEUFS	
3.9.1.1	SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ	
3.9.1.2	À LA CHARGE DES DÉLÉGATAIRES	
3.9.2.	TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT	
3.9.2.1	SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ	
3.9.2.2	À LA CHARGE DES DÉLÉGATAIRES	
3.9.3.	ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS	60
4. LE SER\	/ICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	61
	CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021	
	TS MARQUANTS	
	SCRIPTION DU SERVICE	
4.4. L'A	CTIVITÉ DU SERVICE	62
4.5. DC	NNÉES FINANCIÈRES DU SERVICE	64
5. TARIFS	DE L'EAU	65
	TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	
	OLUTION DE LA FACTURATION	
	RTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)	
	NS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
	TIONS DE SOLIDARITÉ	
	COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	
	FONDS DE SOLIDARITÉ	
ANNEXES		86
ANNEXE 1	: TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIR	E.87
	: TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR	
	IES/MODE DE GESTION	
	: FICHES ARS – QUALITÉ DES EAUX	
	: LISTE DES TRAVAUX RÉALISES EN 2021	
	: FACTURES-TYPE 120 M3 DE CHAQUE SECTEUR DE TARIFICATION	
	: DISPOSITIONS GÉNÉRALES DES CONTRATS DE DSP	
	: COMPTES D'EXPLOITATION DÉTAILLÉS (CARE/CA)	
	: ACTIONS DEVELOPPEMENT DURABLE – RESULTATS INDICATEURS PERFORMANCE	
ANNEXE 9	: ENCOURS DE LA DETTE	140

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1. L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DANS LA MÉTROPOLE

La Métropole Aix-Marseille-Provence est organisée en six Territoires, correspondant aux six anciens EPCI :

- Marseille Provence (18 communes),
- Pays d'Aix (36 communes),
- Pays Salonais (17 communes),
- Pays d'Aubagne et de l'Etoile (12 communes),
- Istres-Ouest-Provence (6 communes),
- Pays de Martigues (3 communes).

Les six conseils de Territoire exercent des compétences opérationnelles de proximité par délégation du conseil de la Métropole.

Ainsi, les services publics de l'eau potable et de l'assainissement sont assurés par chacun des territoires, sur leur périmètre géographique, pour le compte et dans le respect des objectifs et règles fixés par la Métropole.

Au niveau métropolitain en 2021, les compétences Eau et Assainissement sont exercées sous la responsabilité de la Présidente de la Métropole Madame Martine VASSAL et du Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement Monsieur Didier RÉAULT.

Le présent Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS), établit par chaque Territoire, est :

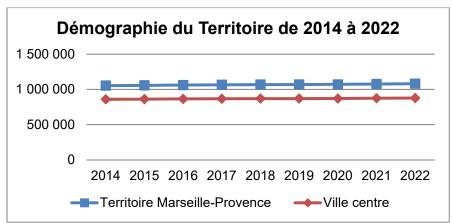
- présenté en Conseil de Territoire ;
- soumis à l'avis de la CCSPL (Commission Consultative des Services Publics Locaux), composée d'élus métropolitains et d'associations ;
- présenté en Conseil de la Métropole ;
- présenté en Conseil Municipal de chaque commune.

Par ailleurs, les différents indicateurs des services publics de l'eau et de l'assainissement sont renseignés sur le site de l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement de l'ONEMA (www.service.eaufrance.fr).

1.2. TERRITOIRE CONCERNÉ ET POPULATION DESSERVIE

Le Territoire Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composé de 18 communes.

Il représente un bassin de vie de 1 080 950 habitants (population légale INSEE 2019 en vigueur au 1^{er} janvier 2022), soit près de 56,28 % de la population totale de la Métropole.



Le Territoire Marseille-Provence couvre une superficie d'environ 60 745 ha. La ville « centre » est Marseille (877 095 habitants, soit 81,14% de la population du Territoire).



Au niveau du territoire, les compétences Eau et Assainissement sont exercées par Monsieur Roland GIBERTI et son vice-président délégué à l'Eau, au Pluvial et à la Préservation des Milieux, Monsieur Laurent SIMON.

La gestion opérationnelle est assurée au sein de 2 Directions :

La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial, chargée de :

- Gérer le service d'adduction, de traitement et de distribution de l'eau potable des 16 communes et de la zone industrielle de Gémenos par délégation de service public et d'organiser la sûreté de l'approvisionnement en eau ;
- Assurer le contrôle de la collecte, du traitement et des rejets des eaux usées dans le souci du respect des arrêtés préfectoraux et de la préservation de l'environnement;
- Gérer le service public de l'assainissement non collectif;

- Assurer la gestion des eaux pluviales depuis l'arrêté du Conseil d'Etat du 4 décembre 2013;
- Assurer le contrôle opérationnel des délégations de service public ;
- Réaliser des études et l'instruction des permis de construire ;
- Piloter également certains chantiers structurants et le suivi des opérations de travaux.

La Direction Gestion Environnementale et Contrats de l'Eau, en charge du pilotage des contrats au travers des missions suivantes :

- Expertise pluridisciplinaire : technique, juridique et financière ;
- Elaboration et structuration d'un contrôle efficace et pérenne des délégataires en mettant en place des outils et des méthodes à même de veiller à l'atteinte des objectifs ;
- Mise en place et gestion du maillage des contrats et conventions connexes aux DSP :
- Formulation des avis sur le caractère suffisant et pertinent du contenu de nombreux documents, rapports et bilans remis par les délégataires ;
- Mise en place et pilotage de la gouvernance prévue au sein des contrats (comité technique, comité de pilotage, comité de gouvernance).

1.3. LES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

1.3.1. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

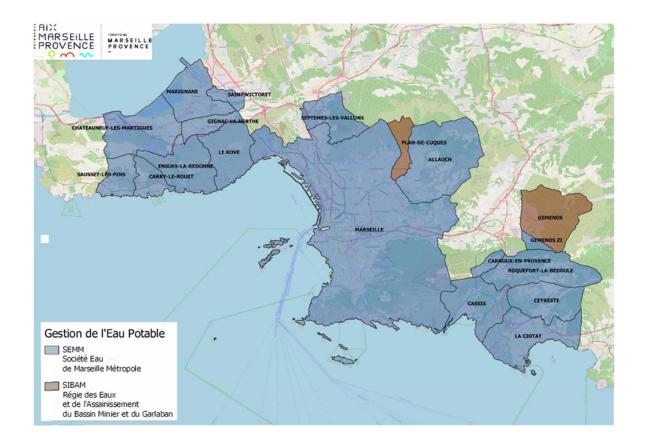
La mission du service public de l'eau potable consiste à assurer la protection de la ressource et à délivrer une eau propre à la consommation des usagers, selon les critères du Code de la Santé Publique.

Le canal de Marseille est la principale ressource en eau du territoire. Il est lui-même alimenté par le canal EDF de la vallée de la Durance.

Le service dispose aussi de l'apport de l'eau du Verdon par le canal de Provence et de ressources souterraines, le forage de Coulin pour alimenter la zone industrielle de Gémenos et le Puits Saint-Joseph à Marseille qui est utilisé comme secours.

Le service bénéficie également d'importantes réserves d'eau brute (à Saint Christophe et Réaltor sur le canal de Marseille, à Vallon Dol, Sainte-Marthe et Saint-Barnabé à Marseille, à Cassis et à La Ciotat).

Cette eau brute est traitée afin de la rendre potable, puis distribuée sur l'ensemble du territoire à travers un réseau de canalisations et de stockages intermédiaires.



1.3.2. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

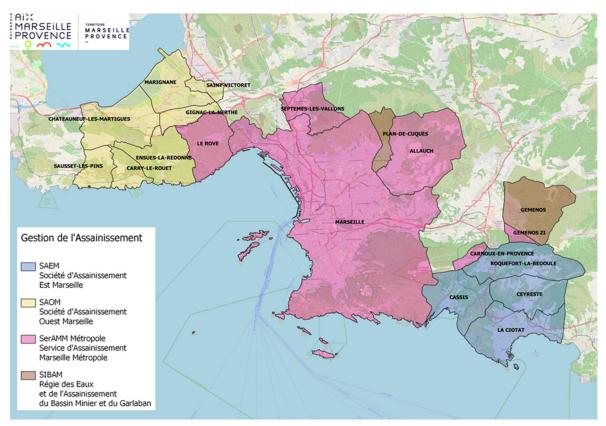
Les grands objectifs du service public de l'assainissement collectif sont de garantir les enjeux de santé publique liés au transport et au traitement des effluents, et de préserver les milieux naturels en limitant les rejets polluants. La qualité des rejets doit satisfaire aux normes imposées par les arrêtés préfectoraux d'autorisation des différents systèmes d'assainissement.

L'eau, une fois consommée, est ainsi dépolluée dans une station d'épuration. L'ensemble des systèmes d'assainissement gérés par le Territoire de Marseille Provence ont une capacité maximale de traitement de 2,1 millions d'équivalents-habitants. Cette capacité tient compte des besoins touristiques et industriels.

Une partie des eaux pluviales est traitée par ces dispositifs. C'est le cas pour le réseau unitaire du centre-ville et pour le réseau du littoral balnéaire de Marseille. Dans ce contexte, la gestion du réseau pluvial et les opérations de lutte contre les inondations sur le territoire de Marseille ont été confiées à la Métropole par convention de gestion. Les systèmes d'assainissement du Territoire de Marseille Provence collectent, transportent et traitent les effluents de 28 communes, 18 situées sur le territoire de Marseille Provence et 10, situées en dehors du périmètre de Marseille Provence.

17 communes sont raccordées à la station d'épuration de Marseille « Géolide ». Elle traite à elle seule les effluents des communes de Marseille, Septèmes-les-Vallons, Plan-de-Cuques, Allauch, Carnoux-en-Provence, Gémenos et le Rove, pour le Territoire de Marseille Provence, une partie de la commune des Pennes-Mirabeau (quartier de la Gavotte) pour le Territoire du Pays d'Aix ainsi que les effluents des communes d'Aubagne, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Belcodène, La Bouilladisse, Saint-Savournin,

Cadolive, Peypin et La Destrousse, soit 9 communes du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile (pour la plupart des communes de la vallée de l'Huveaune).



1.3.3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du service public de l'assainissement non collectif consistent à contrôler le bon fonctionnement des installations privatives d'assainissement non collectif, afin de garantir l'efficacité du traitement des eaux usées et préserver ainsi la qualité des milieux récepteurs.

1.4. LES MODES DE GESTION

L'exploitation du service public de l'eau est assurée par :

- √ 1 délégation de service public ;
- √ 1 régie personnalisée

L'exploitation du service public de l'assainissement collectif est assurée par :

- √ 3 délégations de service public ;
- √ 1 régie personnalisée

L'exploitation du service public de l'assainissement non collectif est assurée en interne par :

✓ La Division Pluvial et Assainissement non collectif du Service Etudes Générales de la Direction Adjointe de l'Ingénierie et des Etudes au sein de la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial

1.4.1. DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC (DSP)

La gestion du service public de l'eau potable est déléguée à une société privée qui assure, pour le compte de la Collectivité, l'adduction, le traitement, la distribution et la qualité de l'eau potable auprès des usagers, ainsi que l'entretien des installations et du patrimoine.

Conclu avec la Société des Eaux de Marseille (SEM) pour une durée de 15 ans, le contrat relatif à l'adduction, production et distribution sur tout le territoire (excepté les communes de Gémenos et Plan-de-Cuques) a pris effet au 1er janvier 2014. Après 6 mois de période de tuilage, l'exploitation du service public de l'eau a démarré au 1er juillet 2014 et, conformément aux termes du contrat, la société dédiée EAU DE MARSEILLE MÉTROPOLE (SEMM) s'est substituée à la SEM en date du 31/12/2014.

La gestion du service public de l'assainissement collectif a été confiée à 3 sociétés privées qui assurent, pour le compte de la Collectivité, la collecte et de la dépollution des eaux dans le respect des normes en vigueur. Elles assurent également l'entretien des installations et du patrimoine.

Trois contrats relatifs à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées ont pris effet au 1er janvier 2014 après une période de tuilage de 3 semaines, pour une durée de 15 ans :

- Le contrat « Zone Centre » confié à la société SERvice d'Assainissement de Marseille Métropole (SERAMM) couvre le territoire des communes d'Allauch, Carnoux-en-Provence, Marseille, Le Rove, Septèmes-les-Vallons et la zone industrielle de Gémenos.
- Le contrat « Zone Est » confié à la Société d'Assainissement EST Métropole (SAEM) couvre le territoire des communes de Cassis, Ceyreste, La Ciotat et Roquefort-la-Bédoule.
- Le contrat « Zone Ouest » confié à la Société d'Assainissement OUEST Métropole (SAOM) couvre le territoire des communes de Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensuès-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Marignane, Saint-Victoret, Sausset-les-Pins.

Le Pilotage et le suivi des contrats des délégations services publics effectués par la Direction de la Gestion Environnementale des Contrats de l'Eau se traduisent principalement par :

- Contrôle et évaluation de la qualité et la performance des Services Délégués de l'eau potable et de l'assainissement en lien avec la direction opérationnelle pertinente.
- Gestion des indicateurs de performance, proposition d'évolutions et rendre compte du suivi par les personnes référentes.
- Coordination du suivi des différents engagements contractuels.
- Elaboration de bilans annuels de la performance et formulation de recommandations et de propositions d'améliorations.
- Organisation des différentes Instances de gouvernance : préparation de dossiers, participation et suivi des décisions qui en découlent
- Pilotage et / ou participation aux groupes de travail thématiques et des réunions de service avec les délégataires....

La Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial réalise de son côté, le contrôle des délégataires sur le plan technique.

1.4.2. RÉGIE

Les communes de Plan-de-Cuques et Gémenos village sont intégrées à la Régie du Bassin Minier et du Garlaban (REABMG). C'est une régie métropolitaine à autonomie financière et à personnalité morale.

Elle est administrée par un Conseil d'administration dont le président est Monsieur Serge PEROTTINO et dirigée par Monsieur Frédéric ARNAUD, Directeur.

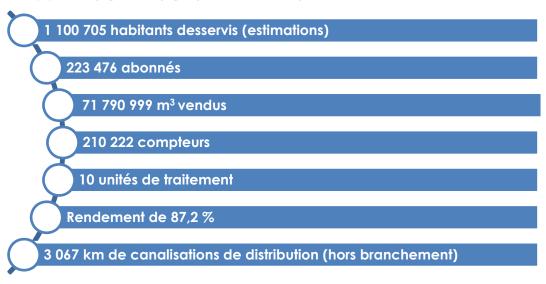
Les membres du Conseil d'administration sont désignés par le Conseil de la métropole, sur proposition de la métropole ; il est composé de 21 membres, 11 représentants de la métropole, 10 représentants des communes du territoire d'intervention de la régie.

Le périmètre de la régie se situe sur deux autres territoires : le Territoire du Pays d'Aix et le Territoire du Pays d'Aubagne.

Elle assure la production et la distribution de l'eau potable pour l'ensemble de ses 12 communes : Belcodène, La Bouilladisse, Cadolive, la Destrousse, Gémenos, Gréasque, Plan-de-Cuques, Peypin, Mimet, Roquevaire, Saint-Savournin et Simiane-Collongue et la gestion de l'assainissement collectif des communes de Gréasque, Mimet, Simiane-Collongue, Gémenos et Plan-de-Cuques.

2. LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

2.1. LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune/par mode de gestion sont détaillées en annexe 2.

2.2. FAITS MARQUANTS

CLASSEMENT DU CANAL DE MARSEILLE AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Le Canal de Marseille, mis en service en 1849, est un ouvrage de 177 km de long depuis la prise d'eau sur le canal EDF à Saint-Estève-Janson, jusqu'à La Ciotat. Il traverse 21 communes et en dessert 36, depuis sa prise d'eau au Nord, jusqu'à la ville de Saint-Cyr-sur-Mer dans le Var. Il est la principale adduction d'eau brute pour près de 1,2 million de personnes.

Cet ouvrage n'assure pas uniquement la fonction d'alimentation en eau potable de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Il remplit également d'autres fonctions :

- L'usage d'irrigation dans le secteur d'Aubagne notamment
- L'alimentation directe d'activités économiques
- L'apport en eau brute pour le Canal de Provence autour de l'étang de Berre

Le Canal est divisé en secteurs, puis en biefs, avec des bornes bi-hectométriques. Le Canal de Marseille est ainsi divisé en trois grands tronçons:

- La branche-mère amont,
- La branche-mère aval.

Branche mère amont

Branche mère awal

Branche mère aval

Branche mère aval

Dérivation Camoins - Aubagne

Dérivation de Camoins - Ca

RPQS Eau/Assainissement 2021 – Territoire Marseille-Provence Métropole Aix-Marseille-Provence Les 7 dérivations.

Le Canal de Marseille est un ouvrage soumis à des risques importants aussi bien pour la sécurité des personnes et des biens, que pour la qualité des eaux ou la continuité de service.

En 2011, la Collectivité a engagé un diagnostic exhaustif des ouvrages et de ses organes de régulation. Les différents dangers, auxquels le Canal de Marseille peut être exposé, conduisent à 4 risques :

- Rupture du canal (sécurité des biens et des personnes situées en contrebas),
- Interruption de la continuité du service (adduction) et risque d'arrêt de distribution de l'eau potable,
- Novade,
- Détérioration de la qualité des eaux brutes.

Les enjeux « sûreté » et « environnement » étant importants et au cœur des préoccupations de la Métropole, des procédures règlementaires ont été engagées en ce sens.

Une procédure de mise en place de périmètres de protection, ayant pour but de protéger l'ouvrage des pollutions et de l'urbanisation est en cours. Ces périmètres et leurs prescriptions feront l'objet d'un arrêté préfectoral, après enquête publique, et seront traduits dans les documents d'urbanisme des communes concernées. La date prévisionnelle de prise de l'arrêté est fin 2022 ou début 2023.

Par arrêté en date du 12 février 2021, 12 biefs de la branche mère amont et le bief du Merlan sur la branche mère aval, ont été classés en catégorie C selon le Décret n° 2015-526 du 12 mai 2015 relatif notamment aux règles de sûreté des ouvrages hydrauliques. Par ailleurs, deux ouvrages annexes du Canal de Marseille, les barrages de Saint-Christophe et du Réaltor, ont été classés en catégorie B par arrêtés du 7 mai 2009.



Illustrations du canal de Marseille (canal, vanne et passage inférieur)

Ce classement s'accompagne de la définition de dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité des personnes, des biens contre les risques liés à l'eau et la continuité du service. Il s'agit en particulier une surveillance des ouvrages qui s'organise autour :

- Des examens visuels du génie civil, des organes électromécaniques et des éléments de contrôle commande;
- De visites approfondies des passages inférieurs sous les ouvrages ;
- Du développement d'outils informatiques pour avoir une surveillance constante de l'état de l'ouvrage;
- De mise en place de planning d'essais périodiques des organes et éléments de sûreté:
- > D'études géotechniques ponctuelles.

Cette surveillance donne lieu à la production de rapports annuels relatifs à l'exploitation, la surveillance et la sûreté de l'ouvrage (document d'organisation, rapport de surveillance, rapport d'auscultation et rapport de visite technique approfondie), soumis au contrôle des services de l'Etat.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et son exploitant, la Société Eau de Marseille Métropole, entretiennent quotidiennement cette infrastructure afin d'en assurer sa pérennité. Des investissements sont réalisés chaque année pour optimiser la surveillance de l'ouvrage et des organes de sécurité. Le développement d'outils connectés, associés à des tournées d'inspection régulières réalisées par des agents formés, permet d'assurer la sécurité des ouvrages, des personnes, des biens à proximité, et de l'environnement.

RÉHABILITATION ET AUTOMATISATION DE LA FILIÈRE DE FILTRATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE CASSIS

La station de traitement d'eau potable de Cassis, située chemin des bassins, a été construite par étape dont les principales sont la filtration qui date de 1935 et la réserve d'eau filtrée qui date de 1967. Si la réserve reste totalement opérationnelle, les diagnostics réguliers sur les ouvrages ont mis en exergue certains points faibles sur l'étape de filtration qui nécessitaient une intervention sur l'ouvrage :

Vétusté du génie-civil et des équipements hydrauliques de la filtration liée à l'âge des ouvrages.

- Lavages manuels des filtres qui limitent la capacité de l'usine et entrainent des pertes en eau importantes. L'évolution de la demande entraine à ce jour des temps de fonctionnement dépassant les 20 heures par jour en période estivale.
- Chloration à affiner : l'injection à débit fixe n'a pas la souplesse des systèmes régulés pour s'adapter aux contraintes gustatives.
- Sécurité des accès et conditions de travail : la conception de 1935 n'est plus adaptée aux conditions de travail acceptables en 2022.



Avant TravaUX

Pendant la phase 1 : à gauche nouvelle file, à droite file en fonctionnement



RPQS Eau/Assainissement 2021 – Territoire Marseille-Provence Métropole Aix-Marseille-Provence

La modernisation de l'étage de filtration de l'usine de production d'eau potable de la commune de Cassis consiste en la construction de 4 nouvelles cuves de filtration en génie-civil ouverts avec galerie technique et local d'exploitation, en lieu et place des ouvrages de filtration actuels. L'ensemble étant entièrement automatisé permettant ainsi d'optimiser les périodes de lavage et les injections de produits de traitement. Le caractère sensible des travaux vient du fait au'ils doivent être exécutés en remplacement des ouvrages existants. La mobilisation de l'ensemble de l'usine étant nécessaire en période de pointe estivale le chantier doit

être exécuté en 2 phases et en période hivernale. Chaque phase de travaux étant réalisée en maintenant une moitié de l'usine en fonctionnement. La première phase a lieu d'octobre 2021 à mai 2022 et la seconde d'octobre 2022 à mai 2023. Au cours de chacune de ces périodes seront réalisés deux filtres. De nombreux arrêts de l'usine sont réalisés de nuit et lorsque les réserves intermédiaires du réseau sont pleines pour ne pas affecter la distribution d'eau potable sur la commune de Cassis.

L'investissement de la métropole pour cette opération s'élève à près de 2 M€ HT.

2.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE

2.3.1. L'ADDUCTION

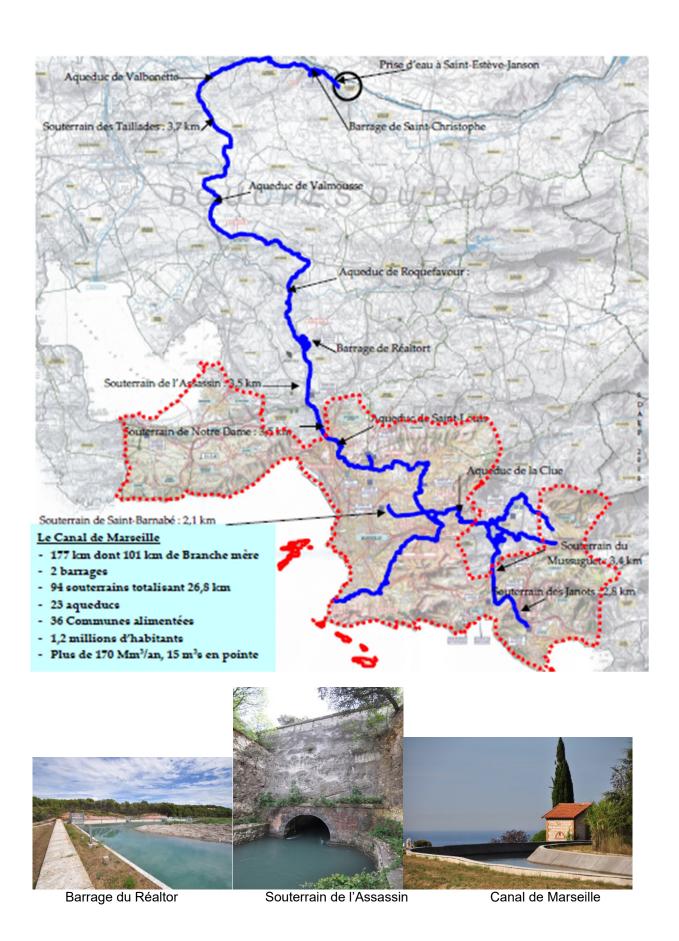
✓ <u>Le canal de Marseille : Bref historique de l'eau à Marseille et en Provence</u>

Situé au Sud-Est de la France, sur les bords de la Méditerranée, le territoire de Marseille-Provence couvre une surface de 607 km². Il rassemble 18 Communes et plus de 1 million d'habitants soit plus de 21% de la population de Provence-Alpes-Côte-d'Azur sur 2 % du territoire régional. Sa ville centre, Marseille, créée 2 600 ans avant notre ère, est la plus ancienne cité de France. Elle s'étend sur 24 000 ha et rassemble plus de 870 000 habitants ce qui en fait la deuxième commune de France après Paris.

Le territoire de Marseille-Provence bénéficie d'un climat Méditerranéen avec un cumul moyen de précipitation annuel de l'ordre de 550 mm concentré seulement sur 80 jours. Il connaît ainsi des sécheresses estivales marquées et des précipitations violentes et localisées à l'automne et parfois au printemps. L'épisode pluvieux du 20 septembre 2000 représente ainsi une précipitation de 250 mm en trois heures par endroits. La consommation annuelle du territoire de Marseille-Provence en eau potable est d'environ 100 millions de mètres cubes. Le volume d'eaux usées traitées dans les stations d'épuration s'élève à plus de 75 millions de mètres cubes.

La gestion de l'eau a été, de tout temps, une question sensible en Provence. Cette rareté faisait dire « Eici, l'aigo es d'or » (ici l'eau est d'or). Le manque d'eau et les problèmes d'hygiène expliquent les graves épidémies qui ont perduré jusqu'à la fin du XIXème siècle, comme la peste en 1347 et 1720, et le choléra en 1834 et 1884.

Dès la Renaissance, plusieurs projets, sans lendemain, visent à amener l'eau des montagnes au littoral provençal. En 1838, le Maire de Marseille, Maximin CONSOLAT, décide de réaliser un canal détournant vers Marseille une partie des eaux de la Durance issue des glaciers alpins. La loi du 4 juillet 1838 autorise les travaux. L'eau arrive dans Marseille le 19 novembre 1849. Aujourd'hui, le canal de Marseille s'étend sur 177 km dont 101 km de branche mère. Il compte 2 barrages, 93 souterrains, 23 aqueducs. Sa dotation, initialement de 5,75 m3/s, varie aujourd'hui de 10,43 à 15,118 m3/s selon la saison en application de la loi 55-06 du 5 janvier 1955 et de la convention entre la Ville de Marseille et l'entreprise publique Electricité de France de 1962. Cette dotation peut règlementairement être portée à 18,942 m3/s dans certaines conditions. Si plusieurs canaux ont été construits en Provence, il est assez rare qu'une collectivité ait réalisé seule un aménagement d'une telle ampleur.



✓ Les aqueducs

Sur son parcours, le canal franchit des ruisseaux et des vallons, grâce à des aqueducs qui peuvent être en pierres maçonnées en brique ou en béton. Ils assurent la continuité du cheminement de l'eau et son arrivée dans Marseille.

La Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial effectue les travaux de réhabilitation structurels de ces aqueducs qui ont en moyenne 150 ans d'âge. Un bilan général de ces aqueducs est par ailleurs réalisé tous les 10 ans. La Société Eau de Marseille Métropole a en charge leur entretien.

N°1 Aqueduc de JACOURELLE route de Charleval 13640 la ROQUE d'ANTHERON N°2 Aqueduc de VALBONETTE route de Charleval 13350 CHARLEVAL N°3 Aqueduc VALMOUSSE route de Saint-Cannat 13410 LAMBESC route départementale n°64 13122 VENTABREN N°4 Aqueduc de ROQUEFAVOUR chemin de Mimet 13015 MARSEILLE N°5 Aqueduc de MIMET N°6 Aqueduc de la SAVINE bd de la Savine 13015 MARSEILLE N°7 Aqueduc du JARRET chemin du Jarret 13190 ALLAUCH N°8 Aqueduc LONGCHAMP palais longchamp 13004 MARSEILLE ch du Vallon de la Barasse 13011 MARSEILLE N°9 Aqueduc de la BARASSE N°10 Aqueduc des TROIS PONTS traverse Chanteperdrix 13010 MARSEILLE N°11 Aqueduc de la GOUFFONNE chemin Jean Roubin 13009 MARSEILLE N°12 Aqueduc du lotis PIGEON parc Beauvallon forêt 13009 MARSEILLE N°13 Aqueduc BEAUVALLON parc Beauvallon 13009 MARSEILLE N°14 Aqueduc de la GROTTE ROLLAND bd de la Grotte Rolland 13008 MARSEILLE N°15 Aqueduc de la CLUE chemin de la Clue 13011 MARSEILLE N°16 Aqueduc de la MARTELEINE ch du Vallat de la Marteleine 13011 MARSEILLE chemin de la Thuiliere 13400 AUBAGNE N°17 Aqueduc BEYNET N°18 Aqueduc GAZAY chemin de la Thuiliere 13400 AUBAGNE N°19 Aqueduc des LIGNIERES avenue des Lignieres 13400 AUBAGNE N°20 Aqueduc de l'HUVEAUNE trav de la Condamine Napollon 13400 AUBAGNE N°21 Aqueduc du FAUGE chemin du Fauge 13420 GEMENOS N°22 Aqueduc de la Route de Salon 13 160 SAINT-CANNAT N°23 Aqueduc de la Route d'Aix 13122 VENTABREN



Aqueduc Jacourelle La Roque d'Anthéron

Aqueduc Valbonette Charleval

Aqueduc de la Clue Marseille

Aqueduc de Roquefavour Ventabren



Aqueduc de Valmousse Lambesc

Aqueduc des Lignières Aubagne

Aqueduc Longchamp Marseille

Aqueduc de la Gouffonne Marseille

2.3.2. LA PRODUCTION

• Les prélèvements d'eau de la collectivité et leur impact sur la ressource :

En 2021, le Territoire a prélevé 209 Mm³ d'eau.

Ressources	Volume total prélevé en 2021 (en m³)	Volume autorisé par arrêté préfectoral (m³/jour)	Volume moyen 2021 (m³/jour)	Rapport volume moyen / volume autorisé en %
Canal de Provence	32,2 Mm ³	Convention de Mise à disposition réciproque et gratuite des ouvrages du canal de Marseille et du canal de Provence jusqu'à concurrence d'un débit instantané maximum de 3,5m³/s	-	-
Canal de Marseille	175,7 Mm ³	Droits d'eau attribués par convention entre EDF et Ville de Marseille en 1964 : d'avril à septembre : 15,118 m³/s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 238 Mm³ en mars et octobre : 12,450 m³/s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 67 Mm³ de novembre à février : 10,450 m³/s ce qui représente sur la période un volume maximal prélevable de 109 Mm³.	481 369 m³	42%
Forages de Gémenos – Vallée de St Pons (alimentation Ville)	1 022 073 m ³	<1 825 000 m ³ /an	2 800 m ³	56%
Forages de Gémenos (alimentation zone Industrielle)	131 418 m ³	<200 000 m ³ /an	360 m ³	66%
Puits Saint-Joseph (secours)	0 m ³	<200 000 m ³ /an	-	-
Total territoire	209 Mm ³			

• Les achats et ventes d'eau :

Un contrat de fourniture d'eau réciproque canal de Provence – canal de Marseille et d'exploitation de la réserve de Vallon Dol a été conclu en date du 3 décembre 1971 entre la Société du Canal de Provence (SCP), la Ville de Marseille et la SEM. Il a fait l'objet de 6 avenants successifs, des 3 mai 1978, 14 novembre 1988, 11 mai 1998, 19 octobre 2006, 7 juillet 2010 et 21 août 2015. C'est un contrat de mise à disposition réciproque et gratuite des ouvrages, jusqu'à concurrence d'un débit instantané maximum de 3,5 m3/s prélevé en fonction des besoins de chaque partie sur les ouvrages de l'autre.

Les documents contractuels sont complétés par un certain nombre de conventions précisant les modalités de calcul. Une convention d'échange de données concernant la qualité de l'eau et le niveau de sécurité des ouvrages a été signée entre la SEMM et la SCP au mois de juillet 2014.

Par ailleurs, le territoire vend, par convention, de l'eau :

- o traitée: 11,5 Mm³ en 2021
 - au Territoire au Territoire du Pays d'Aix pour les communes des Pennes-Mirabeau et de Vitrolles,
 - au Territoire du Pays de Martigues pour la commune de Martigues ;
 - à la commune de Saint-Cyr;
 - à la régie du SIBAM pour la commune de Plan-de-Cuques
- o brute: 23,3 Mm³ en 2021
 - au Territoire du Pays d'Aix pour les communes de Ventabren, Coudoux, Cabriès, Gardanne, la Roque d'Anthéron et Bouc-Bel-Air:
 - au territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile pour les communes d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune;
 - au Territoire du Pays Salonais pour les communes de Berre l'Etang, Charleval, La Fare les Oliviers, Lançon de Provence, Rognac et Velaux;
 - au Territoire Istres Ouest Provence pour la commune de Cornillon-Confoux;
 - au Golf la Salette;
 - au Golf de Pont Royal;
 - à la société Lafarge ;
 - au Camp de Carpiagne.

• La sécurisation de la ressource :

Les communes du centre et de l'est du territoire délégué sont sécurisées par les branches est et nord du canal de Provence qui alimentent la retenue de Vallon Dol. Cette retenue peut réalimenter la Branche Mère aval du canal de Marseille via la galerie de la Batarelle au droit de la prise d'eau de l'usine de Sainte Marthe.

Les communes du secteur est restent cependant vulnérables en cas de dysfonctionnement du canal de Marseille en aval de l'alimentation par la retenue de Vallon Dol.

Sur le secteur centre, les maillages entre les périmètres desservis par les différentes usines de potabilisation, permettent une sécurisation en adduction, production et distribution.

La commune de Plan-de-Cuques peut être secourue par les autres usines de Marseille. La commune de Gémenos est alimentée par des ressources souterraines mais cette alimentation n'est pas sécurisée sur l'ensemble de son périmètre.

Pour le secteur Zone Industrielle, en cas de défaillance du pompage Coulin, un maillage sur le réseau d'alimentation du territoire d'Aubagne ou sur le réseau du secteur Gémenos Village est possible.

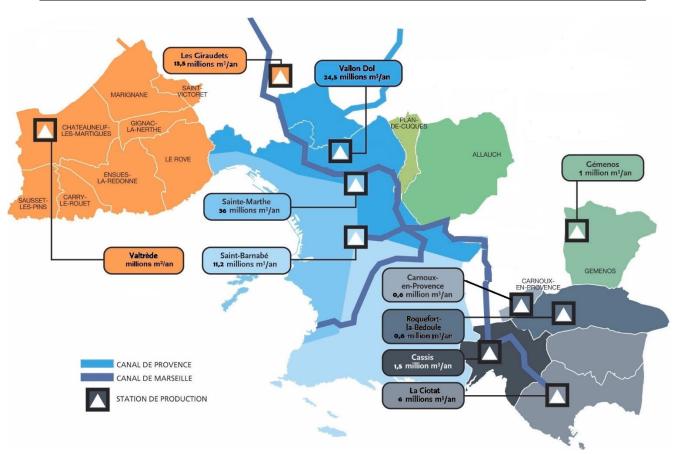
Pour le secteur Gémenos Village, en cas de défaillance du pompage de la Vallée de St Pons, seule la partie basse peut être secourue par le pompage Coulin. Un deuxième forage a été réalisé sur Coulin afin d'assurer un secours en termes de ressource, cependant il n'est actuellement pas équipé. Un autre secours, par la Source, située dans la Vallée de Saint Pons est techniquement possible, mais n'est pas réglementairement autorisée à ce jour.

Les communes de l'ouest du territoire délégué, quant à elles, ne sont pas sécurisées en ressource. Le Territoire Marseille-Provence a engagé une opération qui consiste en la création d'un secours de ce secteur, avec la pose d'un feeder entre le réseau de Marseille et Bastide Neuve (commune de Châteauneuf-les-Martigues). La durée de l'opération est estimée à 9 ans. Le marché de maitrise d'œuvre a été notifié le 3 septembre 2021.

2.3.3. LE TRAITEMENT

10 unités de traitement permettent de produire 97 Mm³ d'eau potable par an.

Désignation de l'unité de traitement	Volume traité (m³)	Type de traitement	Secteurs desservis	Secteurs pouvant être alimentés en secours
Les Giraudets	13 488 807	Filtre + ozonation	Ouest territoire Marseille Provence	
Valtrède	2 335 502	Filtre + ozonation	Ouest territoire Marseille Provence	-
Vallon Dol	24 545 113	Filtre + ozonation	Marseille Nord - Allauch	Marseille Centre
Sainte-Marthe	36 051 810	Filtre + ozonation	Marseille Centre	Marseille Nord
Saint-Barnabé	11 179 389	Filtre + ozonation	Marseille Est	Marseille Centre
Gémenos	1 022 073	Membranes + chloration	Gémenos	ZI de Gémenos
Carnoux	622 427	Filtre + chloration	Carnoux	-
Roquefort	575 541	Filtre + chloration	Roquefort	Cassis
Cassis	1 462 878	Filtre + chloration	Cassis	Roquefort
La Ciotat/Ceyreste	6 082 772	Filtre + chloration	La Ciotat - Ceyreste	-
Total territoire	97 366 312			



2.3.4. LE STOCKAGE

119 réservoirs d'une capacité globale de 218 145 m³ permettent de desservir le Territoire.

Désignation du réservoir	Autonomie de consommation (heures)	Débit de pointe	Nombre de sites	Nombre de cuves	Capacité totale (m³)	Secteurs desservis
Allauch	38	8 125	6	10	12 950	Allauch
Carnoux-en- Provence	17	3 595	2	2	1 000	Carnoux-en- Provence
Carry	33	3 879	3	4	5 275	Carry
Cassis	17	8 245	7	9	5 050	Cassis
Ceyreste	41	2 655	5	5	4 500	Ceyreste
Châteauneuf- les-Martigues	30	4 025	3	4	5 000	Châteauneuf- les-Martigues
Ensuès-la- Redonne	38	2 190	4	4	3 500	Ensuès-la- Redonne
Gémenos Village	NR			3	3 870	Gémenos Village
Gémenos ZI	81	595	1	1	2 000	Gémenos ZI
Gignac-la- Nerthe	26	2 3 1 0	2	3	2 500	Gignac-la- Nerthe
La Ciotat	20	16 643	6	7	7 025	La Ciotat
Marignane	24	9 320	2	3	9 500	Marignane
Marseille	18	258 325	29	39	136 675	Marseille
Plan-de-Cuques	NR	2		2	2 350	Plan-de-Cuques
Roquefort-la- Bédoule	49	3 080	4	5	5 800	Roquefort-la- Bédoule
Le Rove	29	1 550	4	4	1 900	Le Rove
Saint-Victoret	13	1 800	1	2	1 000	Saint-Victoret
Sausset-les-Pins	31	2 470	3	4	3 200	Sausset-les-Pins
Septèmes-les- Vallons	Avec Marseille	Avec Marseille	6	8	5 050	Septèmes-les- Vallons
Total	77101301110	11101301110	88	119	218 145	, 4110113

Sur la zone en DSP, la plupart des sites de réservoirs sont clôturés. Tous les réservoirs sont télégérés et équipés d'alarmes anti-intrusion sur la porte ou le lanterneau d'accès à l'eau.

2.3.5. LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

En 2021, le linéaire du réseau d'eau potable (hors branchements) est de 3 067 km.

Le linéaire de réseau 2021 est globalement stable par rapport à l'année 2020. Le nombre de branchements est estimé à 195 749, soit un linéaire d'environ 1 182 km.

2.4. LA QUALITÉ DE L'EAU

Pour les communes du territoire en DSP, la qualité de l'eau distribuée est suivie en continu par 25 capteurs de teneur en chlore et 25 mesures de température en différents points des réseaux. Par ailleurs, des prélèvements destinés à des analyses bactériologiques et physico-chimiques sont effectués régulièrement par le délégataire dans le cadre de l'auto-surveillance. En 2021, 1217 analyses physico-chimiques et 1324 analyses bactériologiques ont été réalisées.

L'Agence régionale de santé (ARS) réalise également des contrôles sanitaires officiels chaque année sur les eaux brutes et les eaux traitées. Les fiches annuelles de synthèse par commune sont présentées en annexe 4 de ce rapport. En 2021, 3 801 analyses ont été réalisées sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble des résultats d'analyses du contrôle sanitaire est disponible sur le site internet : <u>solidarites-sante.gouv.fr</u>

P101.1

•Taux de conformité 2021 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue bactériologique : 100 %

P102.1

•Taux de conformité 2021 des prélèvements sur les eaux distribuées du point de vue physico-chimique : 99,84 %

Bilan

Eau d'excellente qualité

3 Non-conformités physico-chimiques en limite de qualité (LQ) ont été confirmées par l'ARS :

- CPEP LA CIOTAT : paramètre Chloridazone-Desphenyl, située sur le point de prélèvement de la sortie du CPEP de la Ciotat. C'est la première fois qu'apparaît cet herbicide de la famille des diazines. Lors du prélèvement de contrôle, l'ARS ne l'a pas identifié à nouveau.
- CHÂTEAUNEUF-LES-MARTIGUES : paramètre Nickel, située sur le point de prélèvement d'une école. Cette analyse effectuée sur un réseau privé n'est pas représentative de la qualité de l'eau du réseau public.
- CASSIS: paramètre Nickel, située sur le point de prélèvement du stade municipal « Générique ». Cette analyse effectuée sur un réseau privé n'est pas représentative de la qualité de l'eau du réseau public.

En conclusion, l'eau du territoire reste d'excellente qualité.

En 2021, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3) est de $40\,\%$

Etablissement des périmètres de protection des captages :

NOM DU FORAGE	Canal de Marseille	Canal de Provence	Captage de Coulin	Puits St Joseph	Vallée de St Pons Gémenos
0 % : Aucune action.					
20 % : Études environnementales et hydrogéologiques en cours.					
40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu.					
50 % : Dossier recevable déposé en préfecture.					
60 % : Arrêté préfectoral.					
80 %: Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.					
100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.					
Résultats	40%	40%	60%	80%	60%

• Etudes de vulnérabilité :

Les études de vulnérabilité ont été réalisées sur les zones de desserte suivantes :

Zone de desserte / Commune	Date étude initiale	Date mise à jour
CT1 (Schéma Directeur AEP) -> secours secteurs est et ouest (feeders)	Novembre 2014	-

Le contrôle des forages privés :

L'article 83 du contrat de délégation du service stipule que le délégataire a pour mission de contrôler les installations privées de distribution d'eau issue des prélèvements, puits ou forages, réalisés à des fins d'usage domestique de l'eau, déclarés au titre du décret n°2008-652 du 02 juillet 2008.

A ce titre, la SEMM doit contrôler les installations existantes déclarées par les propriétaires aux communes et qui doivent être répertoriées dans une base de données communale.

De ce fait, un courrier de demande de renseignement sur les dispositifs de prélèvements existants déclarés a été envoyé à l'ensemble des communes concernées situées sur le périmètre délégué.

Les communes sont invitées à transmettre à la SEMM les dossiers des installations au fur et à mesure des nouvelles déclarations pour faire un suivi régulier en application des dispositions réglementaires.

Ainsi, les contrôles sont organisés au fur et à mesure de la transmission des éléments par les communes.

La démarche consiste à réaliser le contrôle, en privatif :

- Du dispositif de prélèvement identifié, à savoir les puits (ou forages), et les ouvrages de récupération d'eau de pluie,
- Des installations ainsi alimentées.

Il s'agit en particulier de procéder à un examen visuel des parties apparentes des ouvrages (présence d'une protection de la ressource, organe de comptage, usage visible de la ressource, ...) pour les puits et forages. Pour les ouvrages de récupération d'eau de pluie, l'examen visuel du système de récupération permet de contrôler l'adaptation des composants et principalement la sécurisation des réservoirs et l'identification par des pictogrammes de la mention « eau non potable » en particulier.

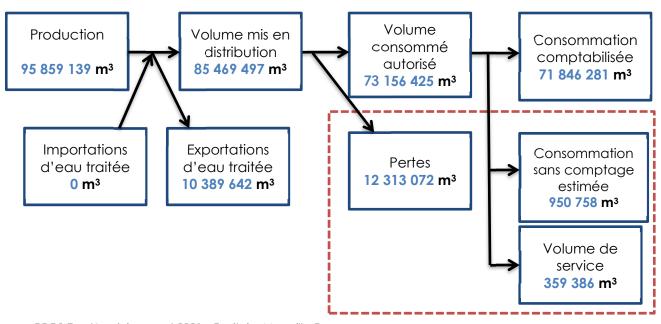
En cas de non-conformité, un courrier de demande de mise en conformité est envoyé à l'abonné avant contrôle ultérieur.

En 2021, la SEMM n'a enregistré aucune déclaration de forage privé supplémentaire, et aucun client n'a sollicité les services.

2.5. LA DISTRIBUTION

2.5.1. RENDEMENT

• Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 :



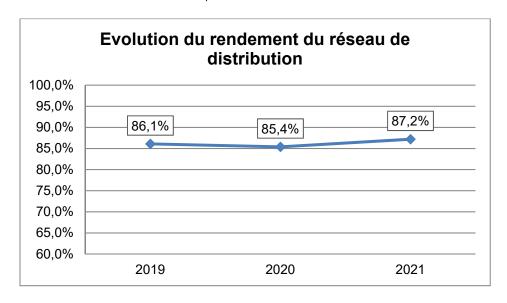
D'après la circulaire n°12/DE du 28 avril 2008 – annexe IV, la définition des termes indiqués sur le schéma est la suivante :

- o Production (volume produit): volume issu des ouvrages de production du service pour être introduit dans le réseau de distribution;
- o Volume mis en distribution : somme du volume produit et du volume acheté en gros, (importations) diminué du volume vendu en gros (exportations) ;
- o Importations (volume acheté en gros) : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur ;
- Exportations (volume vendu en gros): volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur. Les ventes d'eau à des industriels ne sont pas des ventes en gros, mais des ventes à des abonnés de type industriel;
- o Consommation sans comptage: volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation;
- Consommation comptabilisée : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés ;
- o Volume de service : volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution.
- Performance du réseau :

En 2021, le rendement du réseau (P104.3) est de 87.2%

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit, augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Cet indicateur est essentiel car il indique le niveau de vétusté du réseau et son efficacité.



Les rendements par commune se trouvent en annexe 2.

Les rendements atteints depuis 2017 sont supérieurs aux valeurs définies par le cadre du Grenelle 2 (\geq 85%). Cela montre une ambition forte sur le territoire Marseille Provence de lutte contre les pertes en eau.

En 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) est de 12,2 m³/km/jour

En 2021, l'indice linéaire de pertes (P106.3) est de 11,0 m³/km/jour

Les indices linéaires de pertes permettent de caractériser l'état ou le fonctionnement d'un réseau. Ce sont en outre des indicateurs intéressants, car ils permettent de comparer les réseaux de collectivités dont l'étendue et le degré d'urbanisation sont très distincts en les rapportant à des valeurs de référence.

L'indice linéaire de pertes 2021 est en léger recul par rapport à 2020.

2.5.2. GESTION PATRIMONIALE

Sur le périmètre en DSP, les actions phares menées pour améliorer le rendement sont les suivantes :

- Renouvellement des conduites et branchements : Les conduites de distribution d'eau sont soumises à différentes contraintes qui impactent leur structure. Ainsi, il convient de renouveler les canalisations afin de conserver un état patrimonial stable, voire de l'améliorer. Le choix des canalisations candidates au renouvellement est réalisé à l'aide d'études hydrauliques et statistiques.
- Régulation de pression: Elle permet d'améliorer la pérennité des ouvrages de distribution (conduites et branchements) en diminuant les contraintes internes sur les ouvrages de distribution, contraintes qui sollicitent les infrastructures et tendent à réduire leur durée de vie (apparition de fuites), et de diminuer les débits de fuite existants, notamment les fuites indécelables (débits trop faibles), et ceux des fuites à venir.
- Sectorisation : Les données issues de la sectorisation ont été exploitées tout au long de l'année afin d'orienter les opérations de recherche de fuites, notamment via les prélocalisateurs mobiles.
- Comptage: Réalisation de la maintenance et de l'entretien du parc de macrocompteurs, évaluation, suivi et réduction des incertitudes de comptage, amélioration de la fiabilité du parc en renouvelant les équipements qui le nécessitent.
- Recherche de fuites: Les actions de recherche de fuites peuvent être réalisées en urgence ou de manière préventive. Les outils utilisés pour mener à bien ces interventions sont diverses selon les situations (écoute acoustique, écoute électronique, capteurs fixes et mobiles et pré localisation de fuite, recherche au gaz...).
- Usage de l'eau sur la voie publique : maîtrise des prélèvements d'eau ponctuels sur les équipements publics (suppression des boîtes de lavage, mise à disposition de bornes monétiques, dispositif Valis'eau pour l'utilisation de l'eau sur les chantiers, mise en place de 40 capteurs pour surveiller l'utilisation des hydrants et lutter contre leur utilisation frauduleuse).
- Evolution des outils métiers : développement d'outils adaptés pour satisfaire aux objectifs de performance. Descriptif des campagnes de détection de fuites, stratégie de sectorisation, ... et impact sur le rendement.
- Sur le périmètre en régie, de nombreuses interventions de réparations sur les réseaux de Gémenos et Plan-de-Cuques. Ces réseaux nécessitent la mise ne place de compteurs de sectorisations afin d'affiner la connaissance de leur fonctionnement et permettre de réduire le nombre de fuites. Le SIBAM a lancé depuis la fin de l'année 2020 le schéma

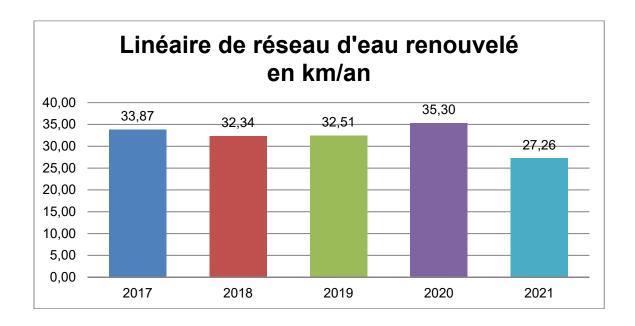
directeur d'eau potable et d'assainissement sur la totalité du périmètre. Les conclusions connues d'ici 2022, permettront de connaître les travaux à programmer pour les années futures avec notamment l'objectif de réduire les pertes d'eau sur ces communes.

De plus, tous les compteurs sont systématiquement remplacés lorsqu'ils atteignent l'âge de 15 ans et depuis 2015, tous les compteurs posés, en renouvellement ou sur les branchements neufs, sont équipés d'émetteurs permettant la radio-relève.

• Renouvellement des réseaux :

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) est de 1,05%

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eau potable, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



Pour le territoire en DSP, jusqu'à fin 2020 le calcul s'effectuait à partir des canalisations réceptionnées au 31 décembre. Depuis 2021, le calcul s'effectue à partir des canalisations posées. En 2021, le linéaire renouvelé correspond au programme 2021.

Connaissance du patrimoine :

En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) est de 119 points/120

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et de suivre son évolution.

Le SIG est au cœur du système d'information de la SEMM. Tous les outils développés puisent et renseignent cette base de données. En 2017, entre autres, des développements ont été réalisés sur les connexions entre le SIG et l'outil de gestion des chantiers WatPro, des améliorations de la base documentaire (plans, RAE...) ont été réalisées, la création d'un outil de GMAO réseau a été démarrée. Ces évolutions n'ont de cesse d'améliorer les processus métiers dans une optique de performance réseau.

Entre 2019 et 2021, les projets réalisés ont consisté à déployer ces processus sur une application mobile du SIG couplée à la gestion des interventions. Ce projet se poursuit en 2022 afin d'avoir des remontées d'informations au plus proche du terrain. En 2020 a également été réalisée la mise à disposition d'une GMAO réseau permettant le suivi, l'analyse et le lancement de programmes de recherches de fuites ou d'actions de maintenance.

2.6. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

• L'accueil clientèle :

L'accueil des abonnés de la zone gérée en DSP s'effectue dans les trois agences suivantes :

✓ Agence de La Ciotat

Allée de la Plaine Brunette Zone Athélia II 13600 La Ciotat Ouverture du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h 30 à 17h30 (Sur rendez-vous de 12h à 13h30 au 04 91 00 67 23)

✓ Agence de Marignane

16, allée de la Palun - Z.I. de la Palun 13700 Marignane Ouverture les lundis, mardis et mercredis, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 (Sur rendezvous de 12h à 13h30 au 04 91 57 65 90)

✓ Agence de Marseille

50, rue de la République - 13002 Marseille Ouverture du lundi au vendredi, de 8h à 17h Les usagers peuvent par ailleurs joindre le Centre Service Clients (La Passerelle) au 09 69 39 40 50 du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 12h30 La certification NF SERVICES Centre d'appels et accueil clientèle pour son activité « Relation Client à distance » obtenue en 2016 a été renouvelée en novembre 2021.

Ils ont enfin la possibilité de se rendre sur le site internet : www.eaudemarseille-metropole.fr Ce site centralise toutes les informations sur le service de l'eau dans les communes et donne accès à l'Espace Clients qui regroupe les informations et services de chaque abonné.

✓ L'accueil physique des usagers des Régies est assuré:

Le mardi après-midi et le jeudi matin, pour la commune de Plan-de-Cuques Rue du

Vert Coteau – Quartier des Madets – Plan de Cuques – Tél 04 95 90 53 20 – Fax 04 95

09 53 13

Dans tous les cas, au siège du SIBAM situé à Auberge neuve, Quartier Bédelin à Peypin – Tél.: 04.42.04.65.43 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours du lundi au vendredi. Une astreinte téléphonique est organisée le soir et le week-end au 06.14.09.14.46 pour offrir au public un accueil 24h/24 7j/7.

Site internet: Le site internet Sibam.fr donne toutes les informations nécessaires sur l'accueil, les services de l'eau et de l'assainissement, les travaux en cours, les informations pratiques commune par commune. Il offre la possibilité d'un formulaire de contact relevé tous les jours. Chaque abonné peut créer son compte sur internet.

Les indicateurs de performance :

En 2021, le taux moyen d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1) est de 2,51 / 1 000 abonnés

Ces interruptions de service sont dues, en général, à des ruptures de canalisations. Des coupures peuvent être également décidées inopinément pour cause de pollution représentant un danger pour la population.

Le taux est en légère augmentation par rapport à 2020 (2,10/1000 abonnés)

En 2021, le taux moyen de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) est de 99,90 %

Ce délai est calculé à partir d'une demande complète (par téléphone ou par écrit) en permettant le traitement.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service est de **2 jours**.

En 2021, le taux de réclamations (P155.1) est de 0,43 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'eau reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Sur la zone en DSP, Le nombre de réclamations client a fortement diminué par rapport à l'année précédente avec 97 réclamations avérées au lieu de 172 en 2020. Le taux de l'année 2021 est inférieur à celui de l'objectif (0,5 pour 1 000 abonnés). Cet indicateur est soumis à l'intéressement en 2021. Cette baisse est principalement due à des développements informatiques réalisés en 2021 et à la fiabilisation du fonctionnement du télérelevé.

Outre ces indicateurs réglementaires, le contrat de DSP prévoit de nombreux autres indicateurs visant à mesurer la performance du service à l'usager. Par exemple, le délai de traitement d'un courrier sous 8 jours, le temps moyen de décroché, le respect du délai d'intervention en urgence sous 2 heures....

Des enquêtes de satisfaction annuelles permettent de mesurer la qualité du service rendu. En 2021, le baromètre de satisfaction indique un taux de 98% de satisfaction. Des études satisfaction client post intervention sont également réalisées auprès d'usagers ayant eu recours à des interventions de la part du Délégataire.

2.7. LA GESTION FINANCIÈRE

2.7.1. LES VOLUMES FACTURÉS

Les volumes facturés en 2021 sont de 71 790 999 m³

Les volumes 2021 sont en légère hausse par rapport à 2020.

2.7.2. LE TAUX D'IMPAYÉS

Le taux moyen d'impayés sur les factures d'eau (P154.0) est de 2,8 %

Il est à noter que la loi n°2013-312 du 15 avril 2013 dite « loi Brottes », applicable depuis le 27 février 2014, interdit aux distributeurs de couper l'arrivée d'eau ou d'en réduire le débit dans un logement, lorsqu'un client ne paye plus ces factures. Cette loi diminue fortement les actions de coercition en cas d'impayés.

Malgré un taux d'impayés qui augmente chaque année depuis 2015, la SEMM a toutefois réussi à ralentir la progression de ce taux pour l'année 2021. Ceci est essentiellement dû aux effets bénéfiques du « plan de bataille contre les impayés » mis en œuvre cette année par les équipes de la Direction de la Clientèle.

2.7.3. DÉGRÈVEMENTS AU TITRE DE LA LOI WARSMANN

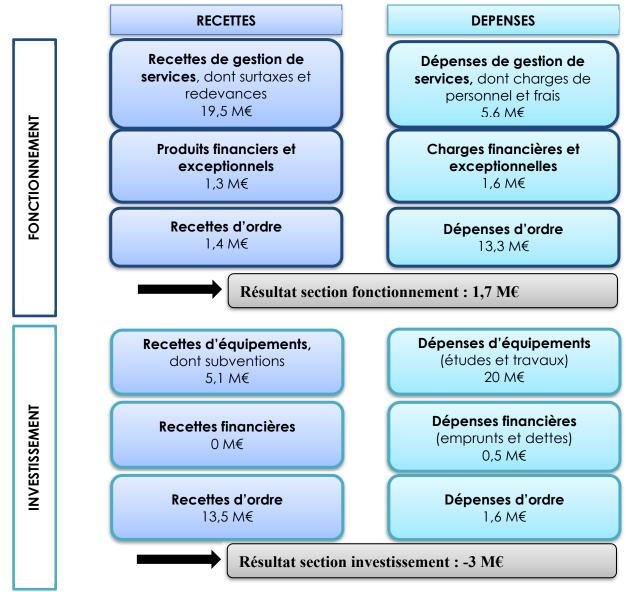
Les conditions et modalités selon lesquelles un abonné d'un immeuble à usage d'habitation peut bénéficier d'un écrêtement de sa facture d'eau, lorsqu'une fuite sur une canalisation après compteur est constatée, sont détaillées dans le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012, pris en application de l'article 2 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011, dite « loi Warsmann ».

Territoire en DSP	2019	2020	2021	Evolution 2020/2021
Volumes écrêtés au titre de la loi Warsmann	106 721 m ³	138 801 m³	125 424 m ³	-9,64 %
Nombre d'abonnés concernés	721	642	627	-2,33 %
Montant dégrévé	0,2 M€	0,29 M€	0,27 M€	-6,89 %

Pas de données disponibles pour les régies de Gémenos et Plan-de-Cuques

2.7.4. DONNÉES FINANCIÈRES DU SERVICE

• Les grands postes financiers du budget annexe Eau Potable du Territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

• Etat de la dette eau au 31/12/2021 :

	Montant en M€	
Recettes réelles	20,8 M€	
Dépenses réelles	7,2 M€	
Epargne brute	13,6 M€	
Capital restant dû au 31/12/2021	4,45 M€	
Durée d'extinction de l	0,33 année	

2.7.5. ANALYSE DES COMPTES D'EXPLOITATION DES EXPLOITANTS (DSP ET REGIE)

• <u>Suivi du Compte d'exploitation SEMM :</u>

	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart année 2020
Produits	192 531 023 €	183 356 196 €	187 876 236 €	191 531 091 €	195 558 868 €	+2,10%
Charges	183 238 364 €	175 352 497 €	176 617 799 €	180 077 285 €	180 053 818 €	-0,01%
Résultat avant impôt	9 292 659 €	8 003 699 €	11 258 437 €	11 453 806 €	15 505 050 €	+35,37%
RESULTAT	5 728 726 €	5 007 683 €	6 324 410 €	7 002 326 €	10 871 875 €	+55,25%

• <u>Suivi du Compte administratif des communes exploitées par la REABMG (dont Gémenos et Plan-de-Cuques)</u>:

	2018	2019	2020	2021	Ecart année 2020
Produits	5 601 111 €	10 346 972 €	8 177 430 €	10 335 815 €	+2,64%
Charges	5 403 380 €	7 497 286 €	7 973 755 €	9 200 515€	+15,38%
Résultat avant impôt	197 731 €	2 849 686€	203 675 €	1 135 300 €	+457,40%
RESULTAT	197 731 €	2 849 686	203 675 €	1 135 300 €	+457,40%

• Suivi du compte de renouvellement SEMM:

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

·	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2018	28,71 M€	25,62 M€	3,09 M€	8,00 M€
2019	27,80 M€	27,45 M€	0,35 M€	8,35 M€
2020	26,08 M€	26,48 M€	-0,4 M€	7,95 M€
2021	26,31 M€	28,34 M€	-2,03 M€	5,92 M€

• Suivi du programme contractuel d'investissement SEMM (travaux concessifs) :

	2018	2019	2020	2021
Montant des investissements	0,3 M€	0,7 M€	0,3 M€	0,7 M€

Au 31 décembre 2021 le montant dépensé est de 36,4 M€ HT pour un engagement contractuel actualisé de 30,835 M€ HT.

Op	pérations	Terminées (cumul)	En cours	En attente substitution
	19	17	2	0

• <u>Suivi du programme d'investissement sur l'ensemble des communes exploitées par la REABMG (dont Gémenos et Plan-de-Cuques) :</u>

	2018	2019	2020	2021
Montant des investissements	830 414€	1 707 696 €	1 308 443 €	1 512 084 €

Suivi des engagements contractuels (SEMM):

	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Remplacement des compteurs	Rendement du parc compteurs >= 97,5%	338	-	98,76 %
Linéaire de détection de fuite	600 km	680 km	7 327 km	100 %
Renouvellement des canalisations	30 à 34 km	33,08 km*	240,2 km	100 %
Renouvellement de branchements	2 750	2 611**	21 881	95 %

^{*} posés en 2021 au titre des programmes 2020 et 2021

2.7.6. CONTRIBUTION A UN FONDS DE SOLIDARITÉ

L'ensemble des actions menées dans le cadre de solidarité envers les plus démunis est détaillée au chapitre 6.2.2.

En 2021, le montant total des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité s'élève à 515 400 € HT, en hausse de 17% par rapport à l'année 2020.

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P109.0) est de 0,0073 €/m³

2.8. LES ÉTUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé environ **50 M€HT** pour les études et travaux en 2021 (collectivité + délégataire).

2.8.1. TRAVAUX NEUFS

2.8.1.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ

La Direction de l'Eau de l'Assainissement et du Pluvial assure principalement la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre d'opérations de gros travaux et d'équipements nouveaux. Ce sont généralement, des travaux de génie civil avec la création de réservoirs, de gros travaux d'étanchéité et de reprise de génie civil auxquels s'ajoutent l'équipement et la création de vannes importantes. Sur l'adduction, elle assure les opérations de génie-civil (confortement, busage, siphon,...) et d'équipement de

^{**}engagement 2021

sécurisation du canal (dégrilleur, dispositifs d'alerte, clôtures anti-intrusion...). Sur la distribution, outre les travaux d'extension liés au développement de l'urbanisme, les efforts sont portés sur le renforcement des réseaux feeders et de macro-comptage.

Ces travaux concernent essentiellement les prestations suivantes :

- les extensions et les renforcements des réseaux existants nécessaires à l'adduction et la distribution d'eau potable ;
- les maillages, les ouvrages annexes (comptage, régulation de pression, ...)
- les travaux d'équipements sur le Canal de Marseille (clôture, portail d'accès, ...);
- les travaux de confortements, de busage, de réparations et de génie civil sur les ouvrages du Canal de Marseille et ses dérivations.

En 2021, 995 ml d'extension de canalisations ont été réalisés et 100 ml de pose de clôture sur le canal et ses dérivations.

Les dépenses totales liées aux travaux neufs s'élèvent au 31/12/2021 à 12,6 M€.

Quelques opérations réalisées en 2021

Modernisation et sécurisation du complexe de Vallon Dol (Marseille 14ème)

Il s'agit de réaliser la mise en parallèle des citernes d'eau traitée, la mise en conformité du dépotage des réactifs, la régulation des filtres, le doublement de la conduite de l'eau brute et le traitement d'ozone résiduel dans l'eau et l'air - **Montant estimé des travaux** 4 M€

Installation de postes de chloration relais sur le réseau de distribution d'eau potable sur le territoire de Marseille Provence

Réalisation d'un programme d'ajout de 6 postes relais d'injection de chlore sur des lieux stratégiques du réseau en lien avec les zones de déficit constatés en contrôlant la qualité de l'eau (capteurs d'analyse) afin d'accroitre le suivi du chlore résiduel dans le réseau - **Montant estimé des travaux 0,8 M€**

Travaux d'excavation de la nouvelle galerie des Janots

Réception des travaux et mise en service le 6 février 2021.

2.8.1.2 À LA CHARGE DE LA SEMM

Pour 2021, 674 K€ de dépenses relatives aux travaux neufs sur les opérations suivantes :

- Aménagement de la dérivation de Montredon au niveau de la Campagne Pastré (16 K€): Cette opération consiste à réaliser des aménagements sur la dérivation du Canal de Marseille qui est intégrée au parc de la campagne Pastré géré par la ville de Marseille. Ces travaux ont débuté fin 2018 et se sont terminés en 2019. La finalisation de cette opération, qui consistait en la pose de panneaux pédagogiques et une balade numérique a pu être terminée en 2021.
- Evolution de la régulation dynamique du Canal de Marseille (128 K€): Cette opération consiste à améliorer l'outil de régulation dynamique du Canal de Marseille afin de prendre en compte les nouveaux ouvrages (vannes canal posées par le maitre d'ouvrage) dans le cadre d'une gestion prédictive de la demande

et d'une réduction des rejets fonctionnels. La réalisation est prévue sur la période 2019/2022.

- Aménagement d'un circuit de visite sur le site de Réaltor (7 K€): Cette opération, a été réorientée vers la mise en place d'une visite virtuelle et d'une application pédagogique type « serious game » de valorisation de la biodiversité et de la gestion appliquée au site du bassin de Réaltor. Le cahier des charges et la consultation ont été réalisés en 2019, elle est disponible en version WEB et sous forme d'application pour les mobiles depuit 2021.
- Bornes fontaines (26 K€): Cette opération consiste à mettre en place 30 bornes fontaines d'ici 2029 en divers endroits du territoire. Au 31/12/2021, 19 bornes ont été posées. Durant l'année 2021, 4 bornes fontaines ont pu être posées.
- Capteurs acoustiques (498 K€): Cette opération consistait en l'achat de 1 000 capteurs acoustiques (700 mobiles et 300 fixes).

2.8.2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

2.8.2.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ

La collectivité assure en partie les travaux de renouvellement et de réhabilitation des ouvrages de Génie Civil. MAMP intervient en concertation avec la SEMM qui a aussi dans son contrat des obligations de renouvellement.

Les dépenses totales liées aux travaux de réhabilitation et de renouvellement s'élèvent au 31/12/2021 à 5,4 M€.

Quelques opérations réalisées en 2021

Restauration de l'aqueduc de Roquefavour : Depuis juin 2020, l'aqueduc de Roquefavour est au cœur d'un chantier exceptionnel qui va durer près de 44 mois et dans le but de stopper sa dégradation naturelle et de sécuriser l'édifice – **Montant estimé des travaux 8,7 M€**

Réfection d'étanchéité des toitures d'ouvrages : renouvellement de l'étanchéité des toitures défectueuses des réservoirs pour garantir l'absence d'entrée d'eau potentiellement contaminée, par temps de pluie notamment. – **Montant estimé des travaux 0,2 M€**

Amélioration de la chloration sur l'usine de La Ciotat: travaux d'amélioration de la chloration du centre de production d'eau potable de La Ciotat afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'eau produite et distribuée et de répondre aux exigences de la norme ISO 22000 – Montant estimé des travaux 0,07 M€

Etude du confortement de la galerie de la Batarelle : il s'agit de proposer des solutions de travaux envisageables pour la sécurisation vis-à-vis des chutes de pierres et blocs rocheux – Montant estimé des travaux 11 M€

Les travaux par commune sont détaillés en annexe 4.

2.8.2.2 À LA CHARGE DE LA SEMM

Ces travaux comprennent:

- Le renouvellement du génie civil du canal de Marseille
- Le renouvellement du génie civil des centres de production, pompages et réservoirs
- Les études de fiabilité des installations
- Le renouvellement des réseaux (30 à 34 km/an)
- Les travaux de renouvellement de branchements : Renouvellement de 3 000 branchements par an
- Le renouvellement des équipements de réseau, électromécaniques et d'informatique industrielle. Il est réalisé au regard de la vétusté ou de la criticité qui rendent nécessaire le remplacement des équipements, dans le cadre d'une gestion sécurisée du service, d'une politique de maintenance préventive et d'un maintien en bon état des équipements et des ouvrages.
- Le renouvellement des équipements informatiques

Le montant des dépenses réalisées de 2014 à 2021 pour les travaux de renouvellement s'élève à **215,32 M€ HT** dont **31,37 M€ HT** sur l'exercice 2021 pour les programmes de renouvellement 2021 (Cf. dépenses détaillées ci-après).

	Dépenses réalisées sur l'exercice 2021	Opérations les plus significatives en 2021
Canalisations et branchements	24,28 M€	Le renouvellement de 40,6 km (dont 14,7 km du feeder Ouest en linéaire équivalent) de canalisations a été engagé, dont 32 897 ml au titre de la vétusté et 7 703 ml au titre du remplacement des canalisations fuyardes ou des opérations de voirie et d'urbanisme. Le renouvellement de 2 611 branchements a été engagé
Renouvellement des équipements	3,96 M€	 Renouvellement des vannes entrée décanteurs enterrées, sur la station de Fenestrelle pompage Renouvellement du ballon anti-bélier de la station de pompage des Terrasses, située sur le centre de production d'eau potable de Cassis Renouvellement de l'ozoneur N°2 sur le centre de production de Saint Barnabé, Renouvellement de l'ozoneur N°2 sur le centre de production de Vallon Dol
Génie civil hors canal	2,50 M€	 Réhabilitation de la cuve métallique du réservoir des Camoins à Marseille Réhabilitation de la cuve métallique du réservoir de la Haute Bédoule à Septème-les-Vallons Remplacement des huisseries du bâtiment ozonation du CPEP de Sainte Marthe Remplacement de la conduite de refoulement du CPEP des Giraudets
Génie civil canal	0,627 M€	 7 chantiers d'urgence liés à des intempéries Busage de la Grotte Rolland à Marseille Renouvellement du cuvelage : chantiers de Beaumeterre et St Estève
TOTAL	31,37 M€	

2.8.3. ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS

TRAVAUX DE RÉNOVATION ET DE MISE EN SECURITÉ DE LA GALERIE TECHNIQUE DE LA BATARELLE

2021 voit la programmation de travaux de rénovation et de mise en sécurité de la Galerie technique de la Batarelle. Cette infrastructure localisée dans 14ème arrondissement de Marseille héberge les réseaux :

- de transport d'eau potable issus de l'usine de Vallon Dol
- de réalimentation du Canal de Marseille par le Canal de Provence

Cette galerie technique a été excavée dans les années 1970 par méthode traditionnelle à l'explosif. Faute de confinement, l'état de surface est particulièrement fracturé et des chutes de pierres font peser un risque aux personnels (galerie consignée) et aux équipements.

C'est pourquoi le kilomètre linéaire de galerie sera traité en 2022 au moyen de profilés. La durée prévisionnelle du chantier est de 18 mois pour un coût global de l'opération de 11 M€ HT.



Galerie de la Batarelle

CONFORTEMENT DU CANAL DE MARSEILLE, SECTEUR DES RASCOUS

Le projet consiste à sécuriser le Canal de Marseille sur le secteur des Rascous (en eau libre ou aérien sur cette section) vis-à-vis de ce risque de rupture, en permettant le passage de la crue exceptionnelle (Q1000) du ruisseau des Rascous par surverse par-dessus le canal de Marseille, sans dégât sur l'ouvrage. Le projet de sécurisation consiste à :

- Maintenir la capacité hydraulique actuelle du ponceau, sous le canal,
- Conforter les remblais sur les deux rives du canal,
- Aménager une couverture en béton armé sur 70 ml du canal à la cote 142,83 NGF, structurellement indépendante du canal existant et fondée sur 2 lignes de micropieux, pour permettre la surverse des crues exceptionnelles par-dessus l'ouvrage La couverture du canal sera réalisée à l'aide d'éléments de dalle béton préfabriqués,
- Aménager un ouvrage de dissipation d'énergie en pied du talus rive droite du canal conduisant les écoulements vers le talweg en aval,

• Réhabiliter le réseau d'assainissement passant sous le canal de Marseille, au niveau du ponceau et créer une antenne réseau desservant la rue des genêts (Allauch).

Le DCE travaux est en cours de finalisation sur un montant de **0,96 M€ HT**, pour des travaux en 2022 sur 8 mois (2 mois de préparation et 6 mois de travaux).



3. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

3.1. LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021



Ce rapport présente les données globales sur le Territoire. Les données par commune sont détaillées en annexe 2.

3.2. FAITS MARQUANTS

AGISSONS ENSEMBLE POUR LA PRÉSERVATION DE NOTRE TERRITOIRE L'OPÉRATION COLLECTIVE AVEC LES INDUSTRIELS

Chaque jour, les activités professionnelles, artisanales et industrielles génèrent des pollutions qui ne sont pas, en l'état, admissibles dans les systèmes d'assainissement. La maîtrise des rejets industriels est indispensable pour :

Le maintien et l'amélioration de la qualité des milieux naturels (Mer, Cours d'eau ...); Préserver la sécurité et la santé des agents d'exploitation ou des habitants; Garantir la bonne conservation des installations de collecte et de traitement.

La Métropole Aix-Marseille-Provence travaille en partenariat afin d'accompagner les industriels vers une meilleure gestion de leurs effluents.

Dans ce cadre, l'Agence de l'Eau renforce son soutien financier aux entreprises et aux collectivités dans leurs actions d'amélioration de la qualité et de la protection des ressources en eau.

Quel déroulement pour l'opération ?

C'est une démarche collective financée par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse dans le cadre de son 11ème programme « SAUVONS L'EAU 2019-2024 ».

Ce projet est inscrit au Contrat Métropolitain « pour une gestion intégrée et durable du grand et petit cycle de l'eau » pour un montant de 12 M€ financé à moitié par l'Agence de l'Eau.

L'objectif de cette opération est de mettre en œuvre un programme d'actions visant à réduire les émissions des pollutions toxiques dispersées dans les milieux récepteurs.

Pour mener à bien cette opération collective, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en place au sein de chaque Conseil de Territoire des agents affectés spécifiquement à la recherche de l'origine des micropolluants (pesticides, métaux, hydrocarbures, etc..).

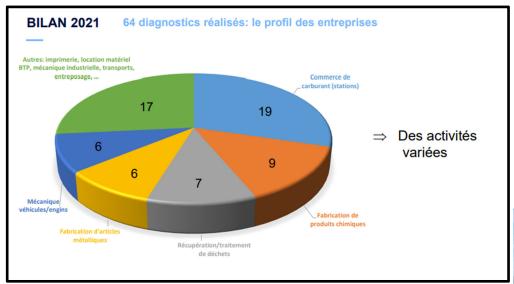
Dans ce cadre, des actions doivent être engagées pour localiser les rejets toxiques des industriels et des artisans raccordés au réseau.

Ainsi, des mesures de réduction appropriées, des analyses et des campagnes de contrôle des rejets doivent être réalisées.

Lors de l'année 2021, sur périmètre centre du CT1, 64 industriels ont été diagnostiqués et parmi lesquels 35 ont été identifiés avec un rejet toxique.

Cette identification amène à des travaux qui sont mis en place pour stopper, diminuer ou traiter la pollution.

L'industriel a la possibilité de faire une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau. Accompagné par la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses partenaires dans cette démarche, un industriel peut être financé entre 40 et 70% du prix total des études et des travaux.







RPQS Eau/Assainissement 2021 – Territoire Marseille-Provence Métropole Aix-Marseille-Provence

SÉCURISATION DES EXPLOITANTS ET RÉDUCTION DES ODEURS ÉMISES EN CENTRE-VILLE DE MARSEILLE PAR LE RÉSEAU UNITAIRE

Le centre-ville de Marseille est assaini en système unitaire, lequel assure à la fois la collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

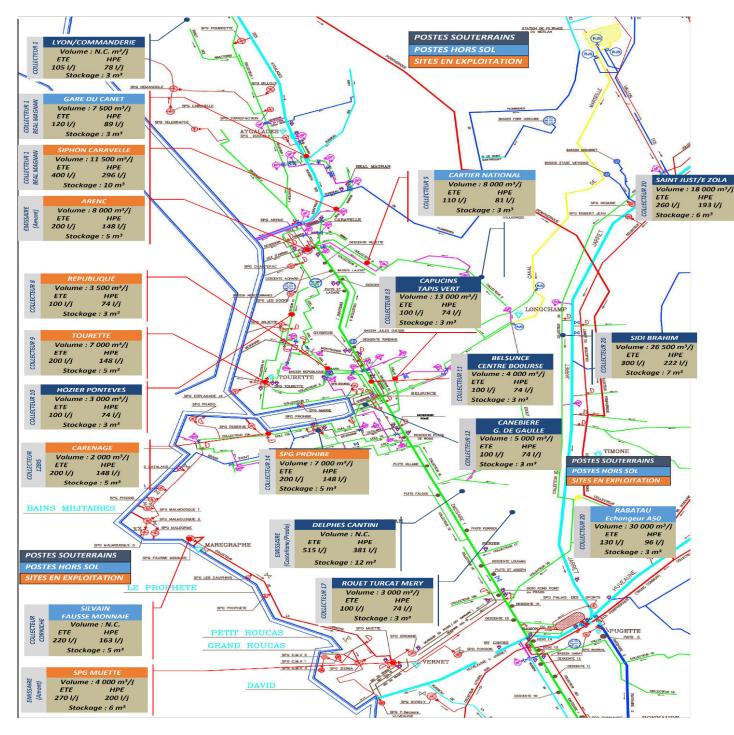
En conséquence, les odeurs du réseau d'assainissement remontent jusqu'à la surface par les avaloirs de chaussées dédiées à la collecte des eaux de ruissellement.

Durant ces 20 dernières années le nombre de plaintes relatives aux nuisances olfactives a doublé, passant de 300 à 600 par an.

Cette aggravation est liée à la conjugaison de plusieurs facteurs :

- Le réchauffement climatique, engendrant une augmentation de la température de l'effluent et de l'atmosphère des collecteurs,
- les politiques « vertueuses » d'économie d'eau, et de lutte contre les eaux parasites qui engendrent à la fois, une augmentation de la concentration de la charge organique, et du temps de transfert des effluents

Ces conditions constituent un contexte favorable au développement d'hydrogène sulfuré (H2S), gaz très toxique pour les personnels en charge de l'exploitation du réseau, et générateur d'odeurs nauséabondes en surface, particulièrement en saison estivale. Une modélisation mathématique du grand émissaire, des 20 collecteurs affluents, et de 4 stations de pompage a permis de simuler le processus de production et de propagation des sulfures. Complété par des mesures de terrain, ces investigations ont abouti au projet de création de 20 postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium sur des points stratégiques du réseau de collecte.



L'injection de nitrates, solution préventive, permet en effet, de privilégier leur réduction en nitrites puis en azote, au détriment de la réduction de sulfates en sulfites, puis en sulfures. La production d'hydrogène sulfuré est ainsi fortement diminuée.

Echelonné sur toute l'année 2021, les travaux, impactant le centre-ville de Marseille, ont été menés avec le minimum de nuisances vis-à-vis des riverains, pour un montant de 1,3 M€ HT.

Les équipements sont pour la plupart enterrés afin de ne générer aucune gêne visuelle, une fois en exploitation.



Les installations qui n'ont pu être enterrées, sont masquées derrière des constructions publiques existantes.



La mise en service de ce dispositif sera engagée en 2022 avant la saison estivale. Des capteurs d'H2S seront préalablement installés en surface, sur des points sensibles et fréquentés par la population. L'efficacité globale du dispositif sera ainsi évaluée.

3.3. LE PATRIMOINE DU SERVICE



3.3.1. LA COLLECTE

En 2021, le linéaire du réseau d'assainissement (hors branchements) est de 2 072 km.

Le linéaire de réseau 2021 est stable par rapport à l'année 2020. Il comporte 349,51 km de réseau unitaire (uniquement sur Marseille) et 1 722,19 km de réseau d'eaux usées (séparatif), dont 74,73 km de canalisation de refoulement.

Le nombre de branchements est estimé à 128 892, soit un linéaire d'environ 552 km.

3.3.2. LE TRAITEMENT

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m³	Lieu du rejet
Carry/Sausset	26 000	ВА	1 032 812	Calanques Les Baumettes
Cassis	25 000	PC/BIO	626 329	Anse du Corton
Châteauneuf	16 000	BA	867 064	Canal du Rove
Ensuès	4 500	Membranaire	229 724	Vallon de l'Aigle
La Ciotat/Ceyreste	94 835	PC/BIO	2 603 937	Bec de l'Aigle
Le Frioul	2 000	PC	31 477	Baie du grand soufre
Marignane	70 000	BA	3 451 297	Canal du Rove
Marseille	1 865 000	PC/BIO	73 140 158	Anse de Cortiou
Roquefort	6 000	ВА	232 179	Thalweg de la Braye
TOTAL	2 109 335		82 214 977	

*EH: Equivalent-habitants

3.4. LE RÉSEAU DE COLLECTE

• Gestion des eaux usées autres que domestiques :

93 autorisations de déversements d'effluents non domestiques ont été délivrées sur le Territoire Marseille-Provence

Cet indicateur D.202.0 comptabilise le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte, en application et conformément aux dispositions de l'article L.1331-10 du code de la santé publique.

Toutes ces autorisations sont situées uniquement sur la zone Centre et notamment Marseille (88) et Gémenos ZI (5). Suite à un changement réglementaire sur les établissements devant recevoir une autorisation de déversement, le nombre d'arrêté d'autorisation de déversement a grandement diminué (436 en 2020), ne prenant en compte que les industriels et les grandes entreprises d'artisanats. Le renouvellement de ces documents étant en cours et en vue de la fermeture d'une certaine quantité d'établissements, le nombre de ces documents est mené à varier.

• <u>Bilan de l'exploitation :</u>

Les principales interventions réalisées sur le réseau de collecte sont listées dans le tableau ci-après :

Type d'intervention	2021
Curage préventif (en km)°	242,73
Hydrocurage curatif (en ml)	142,67
Nombre d'interventions de débouchage	1 286
Inspections télévisées (en km)	76,60
Nombre de tests à la fumée (SERAMM)	6 594
Linéaire de tests à la fumée (en km)	44,41
(SAEM/SAOM)	77,71

6,66 points noirs en moyenne pour 100 km de réseau de collecte (P252.2)

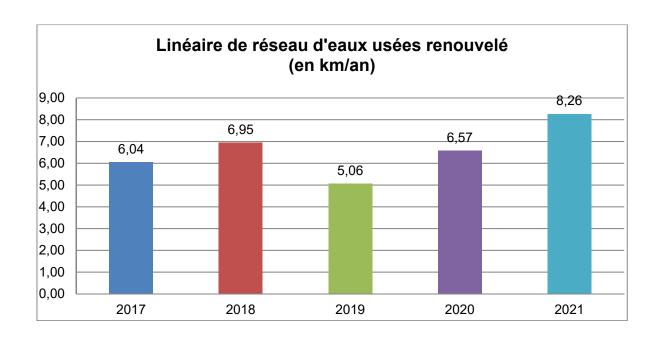
Les points noirs du réseau de collecte des eaux usées sont des secteurs nécessitant des interventions fréquentes de curage, soit au moins deux interventions par an (préventives ou curatives).

• Gestion patrimoniale du réseau de collecte :

Des tests à la fumée et des inspections nocturnes ont été réalisées sur les réseaux en amont des stations de pompage dans le but de réduire les eaux claires parasites arrivant à ces stations.

En 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement (P253.2) est de $0.32\,\%$

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel, calculé sur les 5 dernières années, du réseau d'eaux usées, par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.



En 2021, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement (P202.2) du territoire Marseille-Provence est de 102 points

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'assainissement et de suivre son évolution.

En 2021, le taux de conformité du réseau de collecte (P203.3) du Territoire Marseille-Provence est de 100%

Cet indicateur permet d'évaluer la conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive Européenne ERU.

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 101 points

Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau de connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) des réseaux de collecte des Eaux Usées, au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...).

• Bilan d'autosurveillance:

Les données d'autosurveillance des points de mesures situés sur le réseau sont transmises régulièrement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, ainsi qu'au service chargé de la Police de l'eau, au format SANDRE.

Des contrôles règlementaires des dispositifs d'autosurveillance sont réalisés chaque année par un bureau de contrôle. Les rapports sont déposés sur le portail « mesures des rejets » de l'agence de l'eau ;

Le tableau ci-après synthétise les déversements répertoriés sur le réseau.

Année		% par rapport au volume entrant dans les STEP			
	Centre	Est	Ouest	Total	
2019	4 224 245	6 994	45 568	4 276 807	5,33 %
2020	262 221	1 485	10 614	274 320	0,35 %
2021	595 408	8 364	13 309	617 081	0,75 %

Les volumes déversés en 2021 ont très largement augmenté par rapport à 2020 en raison de la très forte augmentation de la pluviométrie.

3.5. LES OUVRAGES D'ÉPURATION

Les contrôles périodiques d'autosurveillance, ainsi que les contrôles inopinés de la Police de l'Eau, permettent de déterminer le taux de conformité des stations d'épuration aux arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Indicateur de performance	Taux/niveau de conformité 2020 - validé par DDTM13	Taux de conformité 2021 – proposé – sous réserve du rapport de conformité de la DDTM13
P204.3 : conformité des équipements d'épuration	99,9 %	99,9 %
P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration	99,9 %	99,9 %
P254.3 : conformité des performances des équipements d'épuration	94,8 %	94,9 %

IP 204.3 et IP 205.3 : Sur les 9 stations d'épuration seule celle du Frioul n'est pas conforme depuis plusieurs années en raison d'une insuffisance en équipement et n'a pas atteint les performances de traitement nationales/ERU et locales. La Métropole a opté pour la construction d'une nouvelle station. Des échanges avec le SERAMM concernant ce projet

sont en cours afin de discuter du cadrage réglementaire sur la base, au préalable, de la justification de la solution retenue.

3.6. LA GESTION DES DÉCHETS

• <u>La gestion des boues</u>:

14 620 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été évacuées en 2021 (indicateur D203.3)

Il s'agit des boues produites par les stations d'épuration et qui sont évacuées en vue de leur valorisation ou élimination. Cet indicateur ne prend pas en compte les sous-produits, les boues de curage et les matières de vidange qui transitent par la station sans être traitées par les files eau ou boue de la station.

100 % des boues issues des ouvrages d'épuration sont évacuées selon les filières conformes à la règlementation (indicateur P206.3)



<u>La gestion des autres sous-produits</u> :

Type de sous-produit	Tonnage évacué	Destination
Sables	904	Centres d'enfouissement
		technique de classe II
Graisses	20	Centres d'enfouissement
		technique de classe II
Refus de dégrillage	2 171	Centres d'enfouissement
		technique de classe II

3.7. LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU AUX USAGERS

- L'accueil clientèle :
- ✓ L'accueil physique des usagers de la zone Centre est assuré au siège du SERAMM au Parc des Aygalades:
- sans rendez-vous du lundi au vendredi de 6h à 12h 40
- sur rendez-vous du lundi au vendredi jusqu'à 18h et le samedi matin de 8h à 12h.

Un accueil téléphonique est assuré 7j/7 et 24h/24 au 09 6939 0213.

 ✓ L'accueil physique des usagers de la zone Est est assuré au 110, avenue de la Plaine Brunette, zone Athélia II – 13600 La Ciotat

Horaires d'ouverture : Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et sur rendez-vous de 12h00 à 13h30 au 04 91 00 67 23

✓ L'accueil physique des usagers de la zone Ouest est assuré au 16, allée de la Palun,
 Z.I. de la Palun – 13700 Marignane

Horaires d'ouverture : Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h30 et sur rendez-vous de 12h00 à 13h30 au 04 91 57 65 90

✓ L'accueil physique des usagers des Régies est assuré:

Le mardi après-midi et le jeudi matin, pour la commune de Plan-de-Cuques Rue du

Vert Coteau – Quartier des Madets – Plan de Cuques – Tél 04 95 90 53 20 – Fax 04 95

09 53 13

Dans tous les cas, au siège du SIBAM situé à Auberge neuve, Quartier Bédelin à Peypin – Tél.: 04.42.04.65.43 de 8h à 12h et de 13h30 à 17h tous les jours du lundi au vendredi. Une astreinte téléphonique est organisée le soir et le week-end au 06.14.09.14.46 pour offrir au public un accueil 24h/24 7j/7.

Site internet: Le site internet Sibam.fr donne toutes les informations nécessaires sur l'accueil, les services de l'eau et de l'assainissement, les travaux en cours, les informations pratiques commune par commune. Il offre la possibilité d'un formulaire de contact relevé tous les jours. Chaque abonné peut créer son compte sur internet.

• Les indicateurs de performance:

En 2021, le taux moyen de desserte par des réseaux de collecte des Eaux Usées (P201.1) est de 98,03 %

Le taux de desserte est défini comme le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif, rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif issu du zonage d'assainissement.

On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.

Le taux débordement des effluents en domaine privé (P251.1) est de 0,03 / 1 000 hab

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.

En 2021, le taux de réclamations (P258.1) est de 1,09 / 1 000 abonnés

Cet indicateur comprend les réclamations écrites de toute nature relative au service de l'assainissement reçues par la collectivité et le(s) opérateur(s)/gestionnaire(s), à l'exception de celles qui sont relatives au prix de l'eau.

Le taux de réclamation est en légère baisse par rapport à 2020. 202 réclamations ont été recensées en 2021 contre 234 en 2020.

3.8. LA GESTION FINANCIÈRE

3.8.1. LES VOLUMES FACTURÉS

Les volumes facturés en 2021 sont de 60 358 613 m³

3.8.2. LE TAUX D'IMPAYÉS

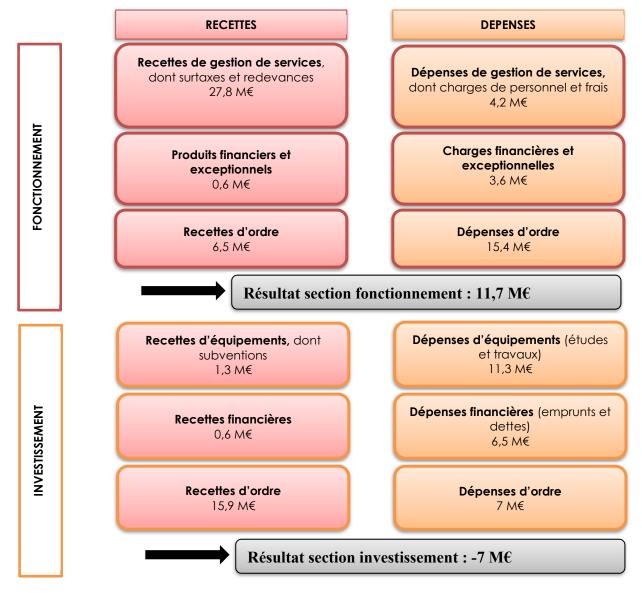
Le taux moyen d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année 2021 (P257.0) est de 3,12 %

Ce taux d'impayés ne concerne que les factures émises au titre de l'assainissement seul, pour les abonnés non facturés directement par le service de l'eau.

Le nombre d'abonnés à l'assainissement seul (utilisant donc une autre ressource en eau que le service public de l'eau potable) au 31/12/2021 est de 70.

3.8.3. DONNÉES FINANCIÈRES DU SERVICE

• Les grands postes du budget annexe Assainissement du Territoire :



Les opérations d'ordre sont des opérations comptables permettant de passer les écritures nécessaires aux opérations de fin d'exercice budgétaire et n'ont aucune incidence sur les encaissements et les décaissements.

• Etat de la dette assainissement au 31/12/2021 :

	Montant en M€			
Recettes réelles	28,4 M€			
Dépenses réelles	7,8 M€			
Epargne brute	20,6 M€			
Capital restant dû au 31/12/2021	X 3 X \/\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\			
Durée d'extinction de l	4,07 années			

3.8.4. ANALYSE DES COMPTES D'EXPLOITATION (DSP ET REGIES)

• Suivi des comptes d'exploitation des délégataires :

SERAMM	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart année 2020
Produits	101,8 M€	101,1 M€	101,5 M€	101,9 M€	105,2 M€	+3,24 %
Charges	95,7 M€	97,3 M€	96,3 M€	97,5 M€	98,3 M€	+0,81 %
Résultat avant impôt	6,1 M€	3,8 M€	5,2 M€	4,4 M€	6,9 M€	+56,82%
RESULTAT	5,5 M€	3,0 M€	3,3 M€	3,1 M€	4,8 M€	54,84%

SAEM	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart année 2020
Produits	4,8 M€	4,9 M€	5,3 M€	5,4 M€	6,0 M€	+11,11%
Charges	5,6 M€	6,2 M€	8,3 M€	6,7 M€	6,6 M€	-1,49%
Résultat avant impôt	-0,8 M€	-1,3 M€	-3 M€	-1,3 M€	-0,6 M€	-53,85%
RESULTAT	-0,8 M€	-1,3 M€	-3 M€	-1,3 M€	-0,6 M€	-53,85%

SAOM	2017	2018	2019	2020	2021	Ecart année 2020
Produits	5,6 M€	5,7 M€	6,1 M€	6,3 M€	6,5 M€	+3,17%
Charges	6,6 M€	6,9 M€	7,8 M€	7,1 M€	7,3 M€	+2,81%
Résultat avant impôt	-1,0 M€	-1,2 M€	-1,7 M€	-0,8 M€	-0,8 M€	+2,33%
RESULTAT	-1,0 M€	-1,2 M€	-1,7 M€	-0,8 M€	-0,8 M€	+2,33%

• <u>Suivi du compte administratif de l'ensemble des communes exploitées par le SIBAM (dont Gémenos et Plan-de-Cuques) :</u>

	2019	2020	2021	Ecart année 2020
Produits	3 464 620 €	4 236 948 €	4 280 592 €	+1%
Charges	3 357 741 €	3 506 043 €	4 230 101 €	+20%
Résultat avant impôt	106 879 €	730 905 €	50 491€	-93%
RESULTAT	106 879 €	730 905 €	50 491€	+2,32%

• Suivi du compte de renouvellement :

Certains biens de la délégation devant être renouvelés une ou plusieurs fois au cours de la durée du contrat, un compte de renouvellement a été créé afin d'en faciliter le suivi. Pour chaque bien devant être renouvelé, il existe une provision pour renouvellement, qui prend la forme d'une dotation inscrite dans les charges du délégataire.

SERAMM	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2018	2 536 672 €	1 500 764 €	1 035 908 €	1 492 492 €
2019	2 464 734 €	3 132 280 €	-667 546 €	824 946 €
2020	5 113 944 €	3 574 252 €	1 539 692 €	2 364 638 €
2021	2 490 828 €	3 803 819 €	-1 312 991 €	1 051 647 €

SAEM	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2018	248 301 €	215 248 €	33 053 €	-322 782 €
2019	323 998 €	259 335 €	64 662 €	-258 120 €
2020	292 422 €	210 597 €	81 825 €	-176 295 €
2021	614 963 €	227 208 €	387 755 €	211 460 €

SAOM	Dotation	Dépenses	Solde annuel	Solde cumulé
2018	349 080 €	352 586 €	-3 506 €	-140 199 €
2019	353 466 €	286 282 €	67 186 €	-73 013 €
2020	342 140 €	211 493 €	130 647 €	57 634 €
2021	605 085 €	655 051 €	-49 966 €	7 668 €

• <u>Suivi du programme contractuel d'investissement (travaux concessifs) :</u>

SERAMM (Collecte + Traitement + Pluvial + Biométhane) :

	2018	2019	2020	2021
Montant des investissements	3 210 505 €	2 037 347 €	624 958 €	49 849 €

SAEM (Collecte + Traitement):

Le montant dépensé des travaux neufs est de 1 007 220 € correspondant à l'engagement contractuel. Le programme des travaux neufs s'est terminé en 2017.

SAOM (Collecte + Traitement):

Le montant dépensé des travaux neufs est de 1 400 680 € correspondant à l'engagement contractuel. Le programme des travaux neufs s'est terminé en 2016.

• <u>Suivi du programme d'investissement de l'ensemble des communes exploitées par le SIBAM (dont Gémenos et Plan-de-Cuques) :</u>

	2019	2020	2021
Montant des investissements	196 997 €	562 997 €	753 347 €

• Suivi des engagements contractuels :

SERAMM	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	40 km / an	60,38 km	359,02 km	151 %
Nombre de test à la fumée	6 400 / an	6 594	49 842	103 %
Renouvellement branchements (en équivalents branchement)	400 / an	405,38	3 201,38	101 %
Branchements neufs réalisés	220 / an	224	1 718	100 %

SAEM	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	6,8 km / an	6,55 km	288,04 km	96 %
Linéaire de test à la fumée	12 km / an	11,86 km	99,33 km	99 %
Renouvellement branchements	39 / an	26,3	337,3	67 %
Branchements neufs réalisés	-	35	322	-

SAOM	Prévu au contrat	Réalisé en 2021	Cumul depuis le début du contrat	Atteinte des objectifs
Linéaire ITV	12,6 km / an	9,48 km	600,99 km	75 %
Linéaire de test à la fumée	22 km / an	32,55 km	146,5 km	148 %
Renouvellement branchements	72 / an	60,46	549,46	84 %
Branchements neufs réalisés	-	27	379	-

3.8.5. CONTRIBUTION À UN FONDS DE SOLIDARITÉ

L'ensemble des actions menées dans le cadre de solidarité envers les plus démunis est détaillée au chapitre 6.2.2.

En 2021, le montant total des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité s'élève à 125 530 € HT.

En 2021, le montant des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (P207.0) est de 0,0021 €/m³

3.9. LES ÉTUDES ET TRAVAUX

Le Territoire a engagé environ **15 M€** pour les études et travaux en 2021 (collectivité + délégataires).

3.9.1. TRAVAUX NEUFS

3.9.1.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ

Les travaux de « grosses réparations » d'ouvrages et d'équipements nouveaux sont à la charge de la Collectivité. Il s'agit de travaux de réhabilitations ou de créations d'ouvrages de génie civil et de réseaux, ainsi que des équipements électromécaniques associés. Pour garantir l'évolution optimale et la maintenance des réseaux d'assainissement sanitaires, il est nécessaire de réaliser couramment et régulièrement de nombreux travaux qui comprennent :

- l'extension ponctuelle des réseaux et la création de branchements particuliers neufs
- le renouvellement des canalisations et de leurs ouvrages associés (poste de relevage)
- les réparations urgentes ponctuelles des conduites et de leurs ouvrages
- les travaux en ouvrage : station d'épuration (usines des boues, usine des eaux), stations de refoulement et station de relevages du réseau d'assainissement.

En 2021, 455 ml d'extension de réseau EU sur Marseille et 775 ml sur les communes périphériques ont été réalisés.

Le montant total des dépenses réalisées au 31/12/2021 s'élève à 4,5 M€.

Quelques opérations réalisées en 2021

2 opérations en lien avec les JO 2024 :

Optimisation du traitement qualitatif des eaux pluviales de la base nautique du Roucas Blanc (Marseille 8^{ème})

Cette opération consiste en la création d'un bassin de décantation (de 1000m3 de capacité) pour le stockage de la pluie mensuelle, en l'amélioration du dégrillage et au pompage des eaux de temps sec vers le réseau sanitaire – Appel d'offres en cours - Travaux prévus entre juin 2022 et juin 2023 – **Montant estimé des travaux 2,3 M€ HT**

Piégeage et gestion des macro déchets sur le site de la Pugette (Marseille 9ème)

Il s'agit d'améliorer le dégrillage, de mettre en place un déflecteur au niveau de la vanne secteur, de modifier le tapis convoyeur et d'optimiser la gestion des bennes par temps de pluie − Démarrage des travaux prévus fin d'année 2022 - **Montant estimé des travaux** 1,6 **M€ HT**

Mais aussi,

Mise en place d'une couverture et d'une ventilation des surverses des pré-décanteurs de l'usine des eaux de Géolide (Marseille 9ème)

Il s'agit de piéger l'H2S et de réduire les odeurs par l'installation d'une bâche souple amovible sur les 14 pré-décanteurs et de réaliser une ventilation du ciel gazeux - **Montant** estimé des travaux 0,8 M€ HT

3.9.1.2 À LA CHARGE DES DÉLÉGATAIRES

Pour le contrat Assainissement Centre, le montant des investissements est de 60 M€ sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment:

- ✓ La réalisation d'un bassin de rétention de 50 000 m3
- ✓ La mise en conformité de la station Géolide avec la réhabilitation des prétraitements de Géolide
- ✓ Des travaux sur le réseau de collecte
- ✓ Des travaux sur le milieu récepteur afin de pallier aux déversements en mer
- ✓ Des travaux de modernisation de l'usine des boues
- ✓ La réduction des rejets polluants vers les milieux aquatiques
- ✓ L'installation de stations de mesure et d'alertes sur les ruisseaux et sur la baie
- ✓ Des engagements sur la gestion du pluvial :
 - Une optimisation des capacités du réseau pluvial par gestion dynamique du réseau de collecte, des unités de traitement, des bassins de stockage et du milieu récepteur.
 - La proposition de transformation de 2 725 avaloirs sur le réseau unitaire par des avaloirs sélectifs (soit plus de la moitié des avaloirs du Centre-Ville).
 - o Des fréquences d'inspection et de curage très élevées.

Pour le contrat Assainissement Est, le montant des investissements est de 989 600 € sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment : la réhabilitation des dépotages de matières de curages et de vidange à la STEP de la Ciotat, la création d'un bassin de lissage à Roquefort-la-Bédoule, la création d'un bassin de rétention à la station de relevage de Cassis, la mise en place de sondes de mesure sur La Ciotat/Ceyreste et Cassis/Roquefort-la-Bédoule.

Pour le contrat Assainissement Ouest, le montant des investissements est de 997 500 € sur la durée du contrat.

Ces investissements comprennent notamment : la mise en place de sondes de mesure à Marignane, Gignac-la-Nerthe, Saint-Victoret, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Châteauneuf-les-Martigues, Ensuès-la-Redonne, la création d'une unité de dépotage et traitement biologique des graisses à la STEP de Marignane, la prolongation de l'émissaire de surverse en mer à la station de relevage des Baumettes à Sausset-les-Pins.

	Dépenses réalisées au titre de l'exercice 2021 pour travaux neufs				
	Collecte Traitement Biométhane				
SERAMM	79 863 €	0€	-64 241 € *		
SAEM	0 €	0€			
SAOM	0 €	0€			

^{*} Construction d'une unité de biométhane + Réhabilitation des digesteurs net de subvention

Pour SERAMM:

L'ensemble des projets de travaux neufs informatiques, prévus au contrat, ont été réalisés. L'ensemble des travaux effectués à l'usine des eaux dans le cadre du contrat de DSP et subventionnés par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a été validé par cette dernière en janvier 2021. Les ouvrages sont en exploitation.

Par l'avenant 4, entre MAMP et SERAMM, des travaux de production de biométhane ont été engagés. L'unité de production a été mise en service en janvier 2019. Ces travaux ont été complétés par la réfection de l'intérieur des dômes des digesteurs et l'isolation externe de ces derniers.

Pour SAEM et SAOM, l'ensemble des opérations de travaux neufs a été réalisé au terme du 31/12/2016 conformément à leurs engagements contractuels.

3.9.2. TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET DE RENOUVELLEMENT

3.9.2.1 SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITÉ

Connaitre l'état des conduites permet d'assurer un service de qualité pour l'usager, et de diminuer le risque de pollution ou d'accident.

Les inspections télévisées des réseaux et les investigations menées dans les ouvrages visitables (réalisées par les Délégataires du Service Public de l'Assainissement, ou par la Maîtrise d'Ouvrage) permettent d'établir un diagnostic.

Afin d'éviter des pertes d'effluents d'eaux usées dans le milieu naturel, il peut être nécessaire de réaliser des travaux de réhabilitation par :

- Chemisage,
- Remplacement,
- Travaux de maçonnerie.

Toutes ces techniques ont pour but de redonner les caractéristiques structurelles d'étanchéité.

En 2021,

Sur Marseille, 195 ml de conduites d'eaux usées ont été remplacés, 4,75 km ont réhabilités par chemisage et 1,33 km d'ouvrages visitables ont été réhabilités.

Hors Marseille, 585 ml de conduite d'eaux usées ont été remplacés et 3 km ont été réhabilités par chemisage.

Le montant total des dépenses réalisées au 31/12/2021 s'élève à 6 M€.

3.9.2.2 À LA CHARGE DES DÉLÉGATAIRES

Les travaux portent sur le renouvellement des branchements, des équipements hydrauliques, installations électriques, matériel tournant, second œuvre, automatismes, informatique en fonction de leur vétusté.

Dépenses réalisées au titre de l'exercice 2021					
		Pluvial			
SERAMM	Programmé	88 363 €	3 525 546 €	162 909 €	
SEKAMIM	Non programmé	90 052 €	298 444 €	16 657 €	
SAEM	Programmé		208 €	-	
SAEM	Non programmé	112 228 €		-	
SAOM	Programmé	655 051 €		-	
SAOM	Non programmé	76 684 €		-	

3.9.3. ÉTUDES ET TRAVAUX PROGRAMMÉS

Création d'un bassin de rétention des eaux unitaires de Capitaine Gèze (Marseille 14ème)

L'étude porte sur la réalisation d'un bassin de rétention tri-cylindrique de 20 m de diamètre et d'une capacité d'environ 11000 m³ avec des ouvrages de raccordements et de prise d'eau. Ce bassin sera équipé d'un rinçage, d'un dégrilleur et d'une vidange et de trappes d'accès pour la maintenance et l'exploitation – Travaux prévus en 2023 – **Montant estimé des travaux à 18 M€ HT.**

Etudes pour la réhabilitation du réseau sous vide du Cordon du Jaï à Châteauneuf-Les-Martigues et Marignane

En 2021 les études pour la réhabilitation du réseau sous vide du Cordon du Jaï à Châteauneuf Les Martigues et Marignane sont finalisées pour la consultation des entreprises en vue de réaliser les travaux en 2022.

Cette opération consiste à corriger les dysfonctionnements des réseaux lors de chaque événement pluvieux par une remontée sensible de la nappe phréatique ayant pour conséquence des infiltrations massives d'eau parasite dans le réseau d'assainissement qui dessert 478 riverains. Des équipements électroniques se retrouvent donc en défaut.

Les travaux consistent à reprendre l'étanchéité des 63 bâches de transfert, remplacer et sécuriser les capteurs et les organes de télétransmission qui sont dégradés par les submersions fréquentes.

Autres

Plusieurs autres études, interrompues par les confinements de 2020 et 2021, sont poursuivies et terminées pour des programmations de travaux en 2022 notamment « La desserte sanitaire de chemin des Fenêtres Rouges 13011 » et « La dilatation du réseau EU de l'avenue Schuman à Marignane ».

Le schéma directeur d'assainissement des communes de Gémenos et Plan-de-Cuques est en cours d'élaboration et se terminera fin 2022.

4. LE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

4.1. LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2021

68 250 habitants desservis (estimations)

706 contrôles effectués en 2021

Taux de conformité des installations : 99,02 %

4.2. FAITS MARQUANTS

Acquisition d'un nouveau logiciel métiers, YPRESIA, et récupération des deux tiers de la base de données.

4.3. DESCRIPTION DU SERVICE

Le SPANC du territoire Marseille Provence existe depuis le 29 décembre 2005. Un recensement sous la forme d'un diagnostic de l'existant, réalisé de 2006 à 2009 a estimé le nombre d'installations d'assainissement non collectif à :

- 13 632 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (équivalents-habitant) ;
- 18 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Les missions du SPANC sont les suivantes :

- Contrôle technique et règlementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'Assainissement Non Collectif;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien tous les 10 ans
- Conseil aux usagers.

En 2021, la valeur de l'indice de mise en œuvre de L'Assainissement Non Collectif (D302.0) est de 100 points/140

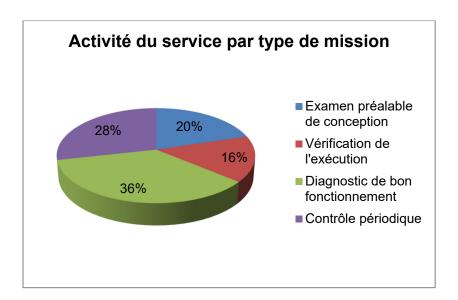
	Indices de mise en œuvre de l'assainissement	Nombre de	Mise en œuvre	
	non collectif		OUI	NON
	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	Χ	
A/ Éléments obligatoires pour	Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	X	
l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif	Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	X	
	Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations (cas des transactions immobilières)	30	X	
B/ Éléments	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10		Х
facultatifs du service public d'assainissement non collectif	Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20		Х
HOH COHECH	Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10		Х

4.4. L'ACTIVITÉ DU SERVICE

• Nombre de contrôles et diagnostics réalisés :

Type de contrôle	2019	2020	2021	Depuis la création du service
Examen préalable de conception DC 332	160	41	143	2360
Vérification de l'exécution DC 333	99	19	111	1019
Diagnostic de bon fonctionnement	400	91	251	2681
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	37	213	201	11 287
TOTAL	696	364	706	17347

Les données par communes sont présentées en annexe 2



- La conformité des installations
- Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité (VP.166) = 17313
- Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement (VP.267) = 9906
- Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service (VP.167) = 13650
- Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation (DC.320) = 21
- Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle (DC.321) = 130
- Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bonne exécution depuis la création du service (DC.322) = 24
- Nombre d'installations réhabilitées dans l'année (DC.331) = 74

En 2021, le taux de conformité des installations d'Assainissement Non Collectif est de $99,02\,\%$

Cet indicateur est calculé suivant la formule suivante :

(Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité + Nombre d'installations jugées non conformes mais ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement) / Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service x 100

Programme de réhabilitation des installations d'Assainissement Non Collectif:

Le SPANC du territoire de Marseille-Provence n'effectue pas de réhabilitations groupées.

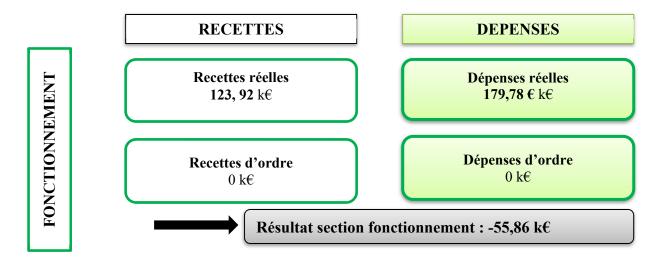
4.5. DONNÉES FINANCIÈRES DU SERVICE

• La tarification:

Le montant des redevances affectées à chaque type de contrôle a été fixé par délibération du conseil de Territoire de Marseille Provence n°DEA 027-8012/19/CM du 19 décembre 2019. Le service est non assujetti à la TVA pour ces missions de contrôle.

Type de contrôle	Montant forfaitaire
Contrôle de conception d'installations nouvelles ou à réhabiliter	286 €
Contrôle de bonne exécution d'installations nouvelles ou à réhabiliter	396 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité ≤ à 20 EH	132 €
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des installations de capacité > à 20 EH	132 €

• <u>Les grands postes du budget du SPANC (inclus au CA du Budget Annexe Assainissement) :</u>



Les recettes générées par le service (DC.197) sont les redevances liées aux missions de contrôle et diagnostic. Ces dernières se sont élevées à 123,92 K€ en 2021, montant en très nette hausse par rapport à 2020 en raison de la régularisation des titres qui n'ont pu être émis en 2020 suite à la Cyber attaque de grande envergure dont a été victime la Métropole Aix-Marseille-Provence le 13 mars 2020 qui avait rendu le logiciel de gestion des ANC inutilisable.

Les charges salariales prises en compte correspondent à celles des 3 agents du SPANC proportionnellement aux missions qu'ils effectuent pour le service : 10% pour le chef de service, 90% pour la secrétaire et 100% pour le technicien.

5. TARIFS DE L'EAU

5.1. LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de permettre de suivre l'évolution d'une facture d'eau normalisée, la consommation de référence, définie par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), telle que publiée au Journal Officiel du 29 novembre 1995, est celle d'un abonné domestique, ayant une résidence principale, et consommant annuellement 120 m³ d'eau.

• Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m³):

Les tarifs ci-dessous se conforment strictement à la fiche SISPEA: « pour la partie proportionnelle, attention à bien prendre en compte les éventuelles tranches tarifaires. Il s'agit du prix que paierait un abonné s'il consommait les 120 m3 le 1er janvier ». Les tranches semestrielles ne sont donc pas prises en compte dans ces modalités de calcul. Certains services de l'eau et de l'assainissement présentent donc un tarif supérieur à ce qu'il serait s'il était tenu compte des tranches semestrielles (identifiées par * dans le tableau suivant).

DISTRIBUTION DE L'EAU		DSP Zone Ouest *	DSP Zone Centre *	DSP Zone Est *	Régie de Gémenos *	Régie de PdC
Opérateur /	Part fixe (abonnement)	0,1020€	0,1020€	0,1020€	- €	0,2977 €
Gestionnaire	Part variable	1,4929 €	1,4929 €	1,4929 €	0,4882€	1,0002€
Surtaxe	Part fixe (abonnement)				- €	- €
métropole	Part variable	0,1603€	0,1603€	0,1603€	- €	- €
Agence de l'Eau	Redevance lutte contre la pollution	0,2800 €	0,2800 €	0,2800€	0,2800 €	0,2800 €
Agence de redu	Redevance préservation des ressources en eau	0,0420 €	0,0420€	0,0420€	0,0532€	0,0409 €
	SOUS-TOTAL HT	2,0772 €	2,0772 €	2,0772 €	0,8213 €	1,6189€
	TVA 5,5%	0,1142€	0,1142€	0,1142€	0,0452€	0,0890 €
	SOUS-TOTAL TTC	2,1914€	2,1914€	2,1914€	0,8665 €	1,7079 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		DSP Zone Ouest *	DSP Zone Centre *	DSP Zone Est *	Régie de Gémenos *	Régie de PdC
Opérateur /	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €
Gestionnaire 1	Part variable	0,9824€	1,1691€	1,1179€	0,6565€	0,6565€
Opérateur /	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	0,1574 €
Gestionnaire 2	Part variable	- €	- €	- €	0,3180€	0,3444 €
Surtaxe	Part fixe (abonnement)	- €	- €	- €	- €	- €
métropole	Part variable	0,2900€	0,2900 €	0,2900 €	0,1000€	0,1000 €
Agence de l'Eau	Redevance modernisation des réseaux de collecte	0,1600€	0,1600€	0,1600€	0,1600€	0,1600€
SOUS-TOTAL HT		1,4324 €	1,6191 €	1,5679 €	1,2345 €	1,4183 €
TVA 10%		0,1432€	0,1619€	0,1568€	0,1235€	0,1418€
SOUS-TOTAL TTC		1,5756 €	1,7810 €	1,7247 €	1,3580 €	1,5601 €
PRIX TOTAL TTC PAR M ³		3,7670 €	3,9724 €	3,9161€	2,2245 €	3,2680 €

Les factures-type INSEE sont fournies en annexe 5.

• Récapitulatif des prix de l'eau tarifs au 1er janvier 2022 (en €/m³) pour les services avec tranches semestrielles :

Les tarifs présentés ci-dessous sont plus représentatifs d'une facture annuelle pour un usager car elle prend en compte la réalité des tranches facturées.

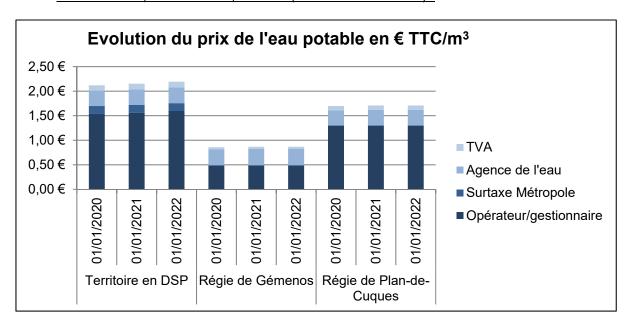
Il est à noter que quel que soit le mode de calcul retenu, la facture 120 m3 reste une facture théorique.

Les tarifs impactés par ce mode de calcul différent sont les suivants :

Prix en € TTC/m³ au 01/01/2022		Indicateur SISPEA	Tarif usager
Territoire en DSP	Distribution de l'eau	2,1914€	2,0498 €
Régie de Gémenos	Distribution de l'eau	0,8665€	0,8329 €

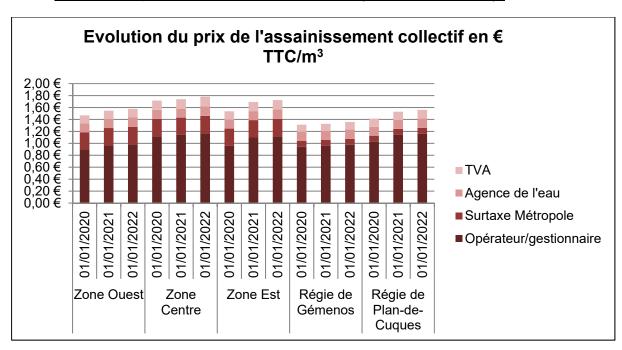
5.2. ÉVOLUTION DE LA FACTURATION

• Evolution du prix de l'eau potable (base facture INSEE) :



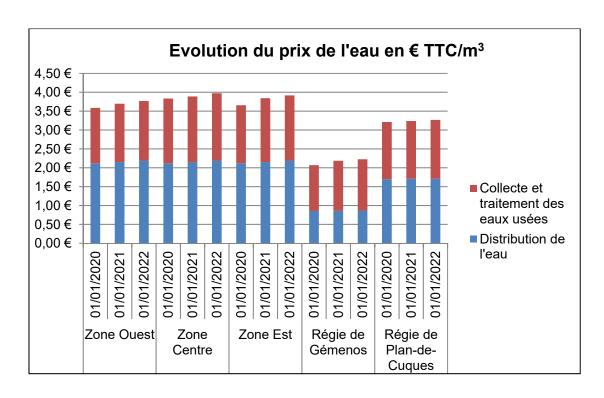
Prix en € TTC/m³		01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
	Opérateur/gestionnaire	1,5355€	1,5563 €	1,5949 €	+2,48%
	Surtaxe métropole	0,1603€	0,1603€	0,1603€	0,00%
Territoire en DSP	Agence de l'eau	0,3120€	0,3220€	0,3220 €	0,00%
	TVA	0,1104€	0,1121€	0,1142€	1,87%
	Total	2,1182 €	2,1507 €	2,1914€	1,89%
	Opérateur/gestionnaire	0,4882 €	0,4882 €	0,4882 €	0,00%
	Surtaxe métropole				
Régie de Gémenos	Agence de l'eau	0,3232 €	0,3332€	0,3332€	0,00%
0011101103	TVA	0,0446 €	0,0452 €	0,0452 €	0,00%
	Total	0,8560 €	0,8665€	0,8665€	0,00%
	Opérateur/gestionnaire	1,2980€	1,2980 €	1,2979 €	0,00%
_,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	Surtaxe métropole				
Régie de Plan- de-Cuques	Agence de l'eau	0,3109 €	0,3209 €	0,3209 €	0,00%
	TVA	0,0885€	0,0890 €	0,0890 €	0,00%
	Total	1,6974€	1,7079 €	1,7079 €	0,00%

• Evolution du prix de l'assainissement collectif (base facture INSEE) :



Prix	x en € ITC/m³	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
	Opérateur/gestionnaire	0,8947 €	0,9653 €	0,9824€	+1,77%
	Surtaxe métropole	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,00%
Zone Ouest	Agence de l'eau	0,1500€	0,1500 €	0,1600€	+6,67%
	TVA	0,1335€	0,1405€	0,1432 €	+1,92%
	Total	1,4682 €	1,5458 €	1,5756 €	+1,93%
	Opérateur/gestionnaire	1,1191€	1,1402€	1,1691€	+2,53%
	Surtaxe métropole	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,00%
Zone Centre	Agence de l'eau	0,1500€	0,1500 €	0,1600€	+6,67%
	TVA	0,1559 €	0,1580€	0,1619€	+2,47%
	Total	1,7150 €	1,7382 €	1,7810 €	+2,46%
	Opérateur/gestionnaire	0,9565€	1,0980 €	1,1179 €	+1,81%
	Surtaxe métropole	0,2900 €	0,2900 €	0,2900 €	0,00%
Zone Est	Agence de l'eau	0,1500€	0,1500 €	0,1600€	+6,67%
	TVA	0,1397 €	0,1538 €	0,1568 €	+1,95%
	Total	1,5362 €	1,6918€	1,7247 €	+1,94%
	Opérateur/gestionnaire	0,9426€	0,9565€	0,9745 €	+1,88%
Dánia da	Surtaxe métropole	0,1000€	0,1000€	0,1000€	0,00%
Régie de Gémenos	Agence de l'eau	0,1500€	0,1500 €	0,1600€	+6,67%
	TVA	0,1193€	0,1207 €	0,1235€	+2,32%
	Total	1,3119€	1,3272 €	1,3580 €	+2,32%
Régie de Plan- de-Cuques	Opérateur/gestionnaire	1,0264 €	1,1403 €	1,1583€	+1,58%
	Surtaxe métropole	0,1000€	0,1000€	0,1000 €	0,00%
	Agence de l'eau	0,1500€	0,1500 €	0,1600€	+6,67%
	TVA	0,1376€	0,1390 €	0,1418€	+2,01%
	Total	1,4140 €	1,5293 €	1,5601 €	+2,01%

Evolution du prix global (eau potable et assainissement collectif):



Prix	c en € TTC/m³	01/01/2020	01/01/2021	01/01/2022	Evolution N/N-1
Zone Ouest	Distribution de l'eau	2,1182€	2,1507€	2,1914€	+1,89%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,4682€	1,5458€	1,5756 €	+1,93%
	Total	3,5864 €	3,6965€	3,7670 €	+1,91%
	Distribution de l'eau	2,1182€	2,1507 €	2,1914€	+1,89%
Zone Centre	Collecte et traitement des eaux usées	1,7150€	1,7382€	1,7810€	+2,46%
	Total	3,8332 €	3,8889 €	3,9724 €	+2,15%
	Distribution de l'eau	2,1182€	2,1507€	2,1914€	+1,89%
Zone Est	Collecte et traitement des eaux usées	1,5362€	1,6918€	1,7247 €	+1,94%
	Total	3,6544 €	3,8425 €	3,9161 €	+1,92%
	Distribution de l'eau	0,8560 €	0,8565€	0,8665€	+1,17%
Régie de Gémenos	Collecte et traitement des eaux usées	1,2119€	1,3272€	1,3580 €	+2,32%
	Total	2,0679 €	2,1837 €	2,2245 €	+1,87%
Régie de Plan- de-Cuques	Distribution de l'eau	1,6974€	1,7079 €	1,7079 €	0,00%
	Collecte et traitement des eaux usées	1,5140€	1,5293€	1,5601 €	+2,01%
	Total	3,2114 €	3,2372 €	3,2680 €	+0,95%

5.3. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC)

La participation pour le financement de l'assainissement collectif a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative n°2012-354 du 14 mars 2012. Cette participation est justifiée par l'économie réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire ou la mise aux normes d'une telle installation.

La participation est due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées :

- Les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des eaux usées ;
- Les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des eaux usées, lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagements intérieurs, de changement de destination de l'immeuble ...);
- Les propriétaires d'immeuble existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif) lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte (ou d'extension) est réalisé.

Au 01/01/2022, cette participation est de 1 648,80 € pour 100 m2 de surface plancher. Cette surface correspond à celle déclarée dans le permis de construire ou à défaut à celle déclarée aux services fiscaux. La participation est dégressive en fonction du nombre de logements construits pour tenir compte du plafond de 80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'assainissement non collectif (cf. tableau ci-dessous).

Montant de la PFAC au 01/01/2022 pour un logement de 100 m²

PFAC en €	01/01/2021	01/01/2022
1 logement	1 617,30	1 648,80
2 Logements	1 434,01	1 461,94
3 Logements	1 293,84	1 319,04
4 Logements	1 142,89	1 157,73
5 Logements	1 067,42	1 088,21
6 Logements	991,94	1 004,82
7 Logements	948,82	967,30
8 à 29 Logements	916,47	934,32
30 à 999 Logements	644,46+(269,27*(1 000-N)/970)	659,22+(274,52*(1 000-N)/970)
Plus de 999 Logements	646,92	659,22

Le montant total des recettes percues en 2021 liées à la PFAC s'élève à plus de 3,32 M€.

6. ACTIONS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les nombreux et exigeants engagements en matière de développement durable des contrats de Délégation de Service Public traduisent la volonté forte d'associer les questions de transition énergétique et de préservation des milieux récepteurs à la politique de l'Eau.

Les différents objectifs visés s'intègrent pleinement dans les orientations stratégiques métropolitaines dans ce domaine.

Les principaux résultats des indicateurs de performance relatifs au développement durable (énergie/environnement) sont présentés en annexe 8.

6.1. ACTIONS ET PROJETS ENVIRONNEMENTAUX

• <u>Amélioration des performances énergétiques</u>

Contrat de délégation de l'eau

Mise en place d'une démarche de management énergétique (certification ISO 50 001):

- Intégration du pilotage énergétique à la supervision avec la mise en place de compteurs énergie sur les stations de traitement et les réseaux
- Intégration des résultats dans le plan de renouvellement triennal (remplacements des matériels trop énergivores)
- Optimisation des coûts de fonctionnement (performances des ouvrages et des choix techniques).

Chaque année, un Plan d'amélioration de la performance énergétique est élaboré.

Il planifie notamment le remplacement de matériel énergivore (pilotage énergétique des installations).

Principales actions 2021:

- Finalisation des travaux de renouvellement des pompes exhaures Usine de St Barnabé,
- Renouvellement de trois ozoneurs (Vallon Dol et St Barnabé)
- Optimisation des temps de lavage des filtres Usine de Ste Marthe

Taux de baisse de la consommation électrique en 2021 : 19,4% (objectif :10% en 2029).

Développement des énergies renouvelables :

La production totale d'énergie renouvelable représente 37 % de la consommation d'énergie du service de l'eau et 70 % de la consommation d'énergie de l'activité Production d'eau potable.

- Production d'hydroélectricité des turbines de Sainte-Marthe et de Vallon Dol revendue à EDF (4 229 MWh)
- Production d'électricité par 15 ombrières (45 MWh)
- Acquisition d'électricité certifiée d'origine renouvelable (7 519 MWh).

Taux d'énergie renouvelable dans la consommation annuelle toutes énergies totalisées 2021 : 58%.

Projet « **Autoconsommation** » Usine de potabilisation S^{te} Marthe à Marseille : Installation de panneaux photovoltaïques (540 sur une surface de toitures de 1100m²) Ce projet permettrait de diminuer de 20 % la consommation énergétique de ce site, tout en augmentant le pourcentage d'énergie renouvelable produite sur les usines d'eau potable du territoire Marseille Provence.

Piloté par le Pôle Eau et Assainissement, en partenariat avec le Service Energie de la Métropole, il a été décidé le lancement d'un Appel à projets afin de s'appuyer sur l'expertise et la capacité financière d'un opérateur.

Objectif de mise en œuvre : fin 2022

Engagement d'une réflexion sur l'équipement de toitures de plusieurs réservoirs d'eau potable en panneaux photovoltaïques qui permettraient de tendre vers **un service de production d'eau potable autosuffisant.** Objectif fin 2023

Contrats de délégation de l'assainissement zones Est et Ouest :

La consommation électrique, seul poste d'énergie de ces contrats, est un des postes les plus importants du bilan carbone (entre 20 et 30% du bilan).

La réduction de cette consommation est suivie par un indicateur égal à l'électricité consommée par raccordé, comparé à la valeur de l'année 2010.



Zone Est : taux de baisse de de la consommation électrique par abonné : 18,7% Zone Ouest : taux de baisse de de la consommation électrique par abonné : 18%

Actions 2021:

Les actions présentées en 2021, mises en œuvre ou à venir dans le cadre de la norme ISO 50 001 sur le management de l'énergie sont les suivantes :

A l'ouest:

- Travaux de réduction des eaux parasites
- Déploiement de pompes plus économes sur le réseau
- Nettoyage des membranes sur l'usine d'Ensuès-La-Redonne (action 2020 avec effet 2021)
- Optimisation des durées de fonctionnement des turbines d'aération de l'usine de Carry Sausset les Pins (action 2020 avec effet 2021)
- Réduction du turbinage à l'usine de Marignane La Palun (en raison des pluies)
- Arrêt temporaire de la file 3 de traitement à La Palun (en raison des travaux de rénovation)

A l'est :

- Travaux de réduction des eaux parasites
- Déploiement de pompes plus économes sur le réseau
- Optimisation des durées de fonctionnement des turbines d'aération de l'usine de Roquefort La Bédoule
- Renouvellement d'un surpresseur d'aération de l'usine de Cassis.

L'année 2021 est marquée en outre par :

- A l'est, la pose de panneaux photovoltaïques sur l'usine de La Ciotat : cette installation devrait couvrir environ 5% des consommations de la STEP. L'énergie produite sera autoconsommée. La station devrait être opérationnelle dans la première partie de l'année 2022.
- A l'ouest, la poursuite de l'étude de panneaux solaires sur l'usine de Carry Sausset.

Contrat de délégation de l'assainissement zone Centre :

Pour l'année 2021, le volume des consommations d'énergie s'élève à près de 46 GWh, dont près de 90% pour le complexe Géolide. Ce volume est en augmentation de 9,8 % par rapport à la valeur de 2019 qui était d'un peu moins de 42 GWh. L'augmentation est forte sur l'année 2021 puisqu'elle n'était que de 1,5% sur l'année 2020.

La variation de la consommation d'énergie à l'usine des eaux entre 2019 et 2021 explique cette hausse globale. Cette hausse de la consommation est liée à une dérive de la ventilation (fortes teneurs en H2S dans l'usine) et à la mise en place nécessaire d'un nouveau mode d'aération des biofiltres afin d'assurer la conformité de la station.

En 2021 pour la zone Centre les consommations d'énergie sont en hausse par rapport à 2020 (+8,3%).

Actions 2021:

<u>Usine des</u> Eaux

- Fiabilisation des données de comptages : Utilisation de l'outil avec comparaison des consommations par rapport aux valeurs cibles
- Modification du fonctionnement de la ventilation : Plan d'actions à déployer en 2022 (automatisation, ...)
- Renouvellement des pompes : Application de la procédure achats pompage dès
 12 KW (Prise en compte de l'efficacité énergétique).

Usine des Boues

- Optimisation du fonctionnement des centrifugeuses
- Test d'instrumentation complémentaire en cours : augmentation des performances des machines.

Actions Réseau

 Maintien de l'application de la procédure Achats mise en place pour les pompes ayant une puissance supérieure ou égale à 7.5 kW

Actions Transports

- Davantage de véhicules électriques proposés au remplacement
- Remplacement de certains véhicules essence par des véhicules diesel
- Objectif de la part du nombre de véhicules électriques dans le renouvellement annuel passé à 10%, avec actions en cours pour étudier la mise en place de bornes de recharge sur les sites SERAMM.

Le Service de l'Eau du territoire Marseille Provence est l'un des premiers au plan national à afficher une « neutralité Carbone » grâce à une politique de réduction et de compensation des émissions de GES

Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2021 du Service de l'Eau: 9 049 TegCO2

Taux de baisse des émissions des Gaz à effet de Serre en 2021 : 18,4% (objectif baisse : 24% en 2029)

La principale baisse est générée par les travaux (qui représentent plus de 81% des émissions).

Les actions permettant d'impacter les émissions générées par les travaux de renouvellement de canalisations consistent à développer les réemplois de déblais (actuellement sur 55 % des linéaires).

Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2021 Assainissement zone Est:

Le BEGES 2021 du service de l'assainissement Est ressort à 1 504 TeqCO2 (en baisse de 3% par rapport à la référence 2010 de 1 550 TeqCO2).

Les actions menées par la SEM, correspondant à la compensation carbone des émissions de 2020, ont permis à SAEM et SAOM de faire respectivement l'acquisition de 1 333 teqCO2 et 1 398 teqCO2.

Bilan des Emissions des Gaz à Effet de Serre (BEGES) 2021 **Assainissement zone Ouest** : Le BEGES 2021 du service de l'assainissement Ouest ressort à 1 669 TeqCO2 (stable par rapport à la référence 2010 de 1 667 TeqCO2).

Taux de baisse des émissions de Gaz à Effet de Serre en 2021 (Objectif de baisse de 24% en 2029)

SAEM: baisse de 3% par rapport à 2010, SAOM: pas d'évolution

Le taux de véhicules propres participe également à l'amélioration du bilan carbone.

Taux de véhicules propres en 2021 : plus de 93% pour DSP Eau, 91% pour Assainissement zone Est et 89% pour Assainissement zone Ouest (Objectif 2029 : 100%)

Ces émissions sont intégralement compensées par l'acquisition de crédit carbone dans le cadre d'actions en faveur de l'environnement (préservation de la biodiversité ou énergies renouvelables).

En 2021, la compensation des émissions émises en 2020 a été obtenue grâce à plusieurs projets « Forêt et hydroélectricité » proposés par EKODEV comprenant:

- Protection de la forêt tropicale en Indonésie (reforestation et conservation),
- Reforestation combinant une foresterie durable avec le pâturage du bétail en Uruguay,
- Prévenir la libération de Méthane en réduisant et prévenant les fuites du réseau de gaz naturel de Dhaka, au Bengladesh.

En 2021, SERAMM ne fournit pas de bilan carbone (production triennale)

Pour mémoire, le Bilan Carbone® pour la zone Centre exploitée par SERAMM s'établissait en 2019 à 11 882 t.éq.CO2, en hausse de 64% par rapport à 2013. L'une des pistes pour réduire ces émissions est la production de biométhane sur le site de l'usine des boues de Marseille.

Méthanisation

La production de biogaz sur l'usine de Marseille s'est établie en 2021 à 684 000 Nm3, en légère baisse de 3% par rapport à 2020.

En revanche, la production de biométhane injectée au réseau en 2021 s'est établie à 210 Nm3 en hausse de 27% par rapport à 2020. L'objectif contractuel de production de biométhane a été presque atteint à 97% grâce à la mise en service de l'atelier de désulfurisation.

• <u>Biodiversité</u>

Principales actions 2021 Service de l'Eau:

- Valorisation de la biodiversité végétale : plantations de **plus de 600 végétaux** (chênes pubescents, pistachiers lentisques, poiriers sauvages, érables de Montpellier, troènes des bois, amandiers sauvages...) sur le site de Réaltor.
- Lutte contre les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes.
- Suivi de la labellisation « Espace Végétal Écologique » (obtenue en 2018) sur le site de Vallon Dol et renouvellement de la labellisation (obtenue en 2016) sur le site de production d'eau potable de S^{te} Marthe.
- Poursuite de la collaboration avec des associations d'apiculteurs amateurs pour la mise en place et la gestion de 120 ruches domestiques.
- Suivi écologique réalisé sur 10 sites pour mesurer l'efficacité des actions biodiversité engagées depuis 2015 et préconisations d'actions.

Focus sur la valorisation du site de Réaltor :

Réalisation d'une application mobile pédagogique et ludique (type « serious game ») de valorisation de la biodiversité et de la gestion appliquée au site du bassin de Réaltor. Développée et finalisée en 2021, elle présente un parcours virtuel du site avec plusieurs points d'intérêt, donnant accès à plusieurs activités permettant de découvrir les enjeux de gestion du site (biodiversité/ exploitation). Elle est disponible en version WEB et sous forme d'application pour les mobiles.



Principales actions Assainissement Zone Est et Ouest

Dans un contexte encore marqué par la crise sanitaire, le fait marquant de l'année 2021 concerne le refuge LPO usine de Châteauneuf les Martigues. la convention initiale avec la LPO est terminée en juillet 2021; Le renouvellement de cette convention n'est pas envisagé du fait de la tenue des prochains travaux d'extension de la STEP. Une visite sur site en début d'année 2022 a permis d'envisager un renouvellement de la convention après les travaux, sur la base de la nouvelle configuration du site, notamment par la réutilisation in situ de la terre déblayée pour réaliser une digue de terre « isolant » la partie Nord du site du reste du périmètre de l'exploitation, ce qui pourrait rendre la zone très attractive pour la faune en général.

Principales actions Assainissement Zone Centre:

En 2021, SERAMM a mené une opération de remise en état des modules Refish installés sur le Port de la Pointe Rouge dans le cadre du projet Bionurse.

SERAMM a obtenu le 23 décembre 2021, le maintien du Label EVE® sur le ruisseau du Jarret (Boulevard des Bengalis, 13013). Le périmètre labellisé est de 406 mètres linéaires.

• REUSE

Dans un contexte d'évolution réglementaire favorable, la réutilisation des eaux traitées connaît de nouveaux développements.

Sur l'usine de Châteauneuf les Martigues, l'étude pilote réalisée conclut que l'utilisation de membranes d'ultrafiltration, rendra les eaux traitées conformes pour une utilisation en irrigation agricole. Néanmoins, en raison des différents projets en cours, le REUSE envisagé sur cette usine devrait subvenir aux besoins internes du service (alimentation des camions d'hydrocurage).

• Récupération d'énergie

Pas d'évolution notable des projets de récupération d'énergie en 2021, dans les contrats de délégation du service de l'assainissement

Autres

✓ Préservation de la ressource en eau

Production de plans d'actions pluriannuels visant la réduction des pertes et rejets du canal de Marseille, en usine et l'amélioration du rendement du réseau.

Actions 2021:

- Poursuite du travail engagé sur la fiabilisation des comptages au niveau de l'adduction et investigations en vue de localisation de fuites.
- Outre le renouvellement des réseaux et branchements, le déploiement du télérelevé des compteurs, poursuite des actions engagées les années précédentes :

Gestion des pressions de service, amélioration du macro-comptage et de la sectorisation du réseau, réduction des délais d'intervention, gestion de la fourniture d'eau sur la voie publique (suppression de plus de 200 boites de lavage, développement des bornes monétiques et des dispositifs Valis'eau) et recherches de fuites (plus de 600 km de réseau inspectés).

✓ Sensibilisation /communication

- Campagnes de sensibilisations et de promotion des économies pour tous les usagers chaque année, avec distribution de kits d'économie d'eau.
- Site Internet thématique « jeconomiseleaudemaville.fr » ayant pour objectif de sensibiliser les citoyens à la protection de la ressource.
- Différentes actions de promotion de l'eau au robinet réalisées et contribuant à diminuer l'utilisation de bouteilles en plastique.
- Actions envers les populations défavorisées.
- Ateliers pédagogiques dans les écoles chaque semaine, sur le thème de l'eau.

Des sensibilisations sur le thème de la biodiversité pour faire connaître la faune et la flore méditerranéenne ont été menées auprès de scolaires dans 2 classes marseillaises. Pour l'assainissement, 2021 est marquée par la finalisation du showroom à l'usine Géolide Eaux (vitrine des savoir-faire), la participation au congrès de la nature en septembre, et de nombreux articles de presse, notamment sur la production de biométhane et les avaloirs connectés ou la signature du nouveau contrat métropolitain avec l'Agence de l'Eau.

√ Suivi de la qualité des eaux de baignade

Le service d'assainissement participe chaque année au suivi de la qualité des eaux de baignade, à travers les actions des délégataires (analyses rapides, modélisations, recherche de pollutions, diagnostics et préconisations de travaux).

√ Modélisations

A l'est, une étude de modélisation du rejet de l'usine de Carry Sausset a été réalisée en 2021.

Au centre, SERAMM a présenté fin 2021 une modélisation de stockage dans l'émissaire 1.

✓ Lutte contre les odeurs et le risque H2S

Sur la zone Centre, l'année 2021 a vu évoluer le projet de lutte contre les nuisances olfactives et le risque H2S pour la sécurité, avec l'ouverture des premiers chantiers d'unité d'injection du produit Nutriox en réseau. Les installations seront mises en service en 2022.

✓ Tri et valorisation des déchets

Eau potable: le délégataire doit mettre en œuvre une politique de tri et valorisation de ses déchets (limons et boues, déchets de dégrillage, déchets verts, Déchets Industriels Banals hors Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères, Déchets Industriels Dangereux et Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques.



Taux de valorisation des déchets en 2021 : 99% (objectif : 94% en 2029

Assainissement zones Est et Ouest: la gestion des déchets est suivie par le taux de valorisation de l'ensemble des déchets produits (boues d'épuration, refus de dégrillage et sables).

> Taux de valorisation des déchets en 2021 98,1% pour SAEM (est) et 95,8% pour SAOM (ouest), (objectif annuel 95%).

Assainissement zone Centre:

省 11 821 tonnes de matière sèche en 2021 pour SERAMM évacuées vers des centres de compostage Atelier de séchage de l'usine des boues toujours à l'arrêt Etude d'une filière thermique en cours par AMP

6.2. **ACTIONS DE SOLIDARITÉ**

6.2.1. COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Dans le cadre d'un programme de Solidarité et de Coopération internationale pour l'eau et l'assainissement, la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses délégataires souhaitent soutenir des actions de coopération décentralisée permettant d'améliorer l'accès à l'eau dans les pays en développement.

Un fonds, d'un montant global annuel d'environ 491 500 euros, est constitué des contributions annuelles prévisionnelles suivantes :

- Contrat de DSP de l'eau du Conseil de Territoire Marseille-Provence : 0.5 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ 440 000 euros par an ;
- Contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement de la commune de Vitrolles du Conseil de Territoire du Pays d'Aix: participations forfaitaires annuelles respectivement de 6 200 euros et 6 800 euros ;

- Contrat de DSP de l'eau de la commune des Pennes-Mirabeau du Conseil de Territoire du Pays d'Aix : 0,5 % des recettes HT de vente d'eau, soit environ 13 000 euros par an ;
- Contrats de DSP de l'eau et de l'assainissement des communes de Istres, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Miramas et Fos-sur-Mer du Conseil de Territoire Ouest-Provence : 0,25% des recettes HT de vente d'eau, soit environ respectivement 11 750 euros et 13 750 euros. Par ailleurs, dans le cadre de son partenariat avec la Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à financer tous les dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projets annuel pour un montant de subvention équivalent à celui alloué par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Ce fonds permet de participer à la mise en œuvre de projets répondant aux objectifs suivants :

- Permettre l'accès à l'eau potable des populations en stress hydrique ;
- Améliorer l'assainissement et la sécurité sanitaire ;

- Agir sur le territoire d'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence, à savoir prioritairement : le Maghreb, l'Afrique noire francophone et subsaharienne, le Proche-

Orient (cf. carte ci-après);



- Favoriser l'émergence de nouveaux acteurs et proposer des modalités originales de gestion, permettant de protéger la ressource en eau potable.

Ainsi, chaque année depuis 2016 la Métropole Aix-Marseille-Provence lance un appel à projets à destination des associations souhaitant mener des projets de mise en œuvre d'un programme de Solidarité et de Coopération Internationale pour l'eau et l'assainissement dans les pays défavorisés.

Après une publicité adéquate, les candidats intéressés par l'appel à projets peuvent retirer le dossier de consultation via le portail dématérialisé de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

A l'expiration du délai de réception des candidatures et des offres, la Métropole Aix-Marseille-Provence sélectionne les candidats, dont le dossier administratif est complet, à partir des critères de sélection définis dans le dossier de consultation.

Les projets sélectionnés sont alors analysés par un jury composé d'élus et de représentants de l'administration.

Les projets ainsi retenus sont présentés au Bureau de la métropole pour l'attribution des subventions.

Chaque dossier reçoit une subvention maximale de 200 000 € (part Métropole et Agence de l'Eau). La part de la subvention ne peut par ailleurs pas dépasser 80% du montant total

des projets inférieurs ou égal à 50 000 € et 60% du montant total des projets supérieurs à 50 000 €.

Par ailleurs, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à financer tous les dossiers retenus pour un montant de subvention équivalent à celui alloué par la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Depuis 2016, la Métropole a financé 55 projets pour un montant total de subvention qui s'élève à 2 921 457,68 €. Au 31/12/2021, 19 d'entre eux sont terminés.

Dans le cadre de l'appel à projets 2020/2021 lancé le 16 octobre 2020, le Bureau de la Métropole du 7 octobre 2021 a approuvé la liste des 12 candidats retenus par le jury pour un montant total de subventions qui s'est élevé à plus de 614 000 € (cf. liste des projets retenus ci-après).

Nom_asso	Objet_projet ▼	Lieu_projet	Montant_total_projet	Subvention_AMP
SOLIDARITE EAU SUD	Sambasso Bama	BURKINA FASO	99 809,00	29 971,00 €
CODEV OCCITANIE	Santé et développement pour les populations de la Commune rurale de Ma'an (Cameroun)	CAMEROUN	164 068,00	46 000,00 €
ELECTRICIENS SANS FRONTIERES	Eau de qualité et assainissement dans 3 villages de la région de Notsé au Togo (« Villages, santé et développement durable », Volet 2)	TOGO	341 233,00	100 000,00 €
MIGRATIONS ET DEVELOPPEMENT	Projet intégré d'adduction d'eau potable et d'assainissement écologique dans le douar de Gourizim au Maroc	MAROC	380 000,00	100 000,00 €
CCFD TERRE SOLIDAIRE DELEGATION DE MARSEILLE	Amélioration de l'accès à l'eau et des conditions de vie dans le Woreda de Basona Worena ETHIOPIE	ETHIOPIE	125 000,00	37 500,00 €
POMPIERS SOLIDAIRES PROVENCE	Eau Hygiène et Assainissement au bénéfice de la population vulnérable de la commune de Comé, au Bénin	BENIN	110 013,90	30 304,50 €
GRET	REAGIRE Niayes : Renforcer l'Accès à l'Eau potable, à l'Assainissement et la Gestion Intégrée des Ressources en Eau dans les Niayes	SENEGAL	349 955,00	99 940,00 €
EGMA Evry Gregy Mauritanie	ACCES A L'EAU POTABLE POUR TOUS A TAMBASS 1 MAURITANIE	MAURITANIE	109 148,60	23 875,00 €
ASAM PROVENCE	Eau et Hygiène pour des villages de l'ASA à Madagascar	MADAGASCAR	44 855,00	17 942,00 €
INTER AIDE	Amélioration durable de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement du Sud-Est de Madagascar District de Farafangana (Région Atsimo-Atsinanana, Madagascar)	MADAGASCAR	126 540,00	18 062,50 €
AFOULKI	ECOLES RURALES AU MAROC, TOILETTES ET SANITAIRES	MAROC	42 150,00	15 000,00 €
FONDS ARMENIEN DE France	Rénovation du système d'adduction en eau potable du village de Haykadzor, province de Shirak, en Arménie	ARMENIE	320 273,00	95 922,50 €
INTER AIDE AFOULKI	Amélioration durable de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement du Sud-Est de Madagascar District de Farafangana (Région Atsimo-Atsinanana, Madagascar) ECOLES RURALES AU MAROC, TOILETTES ET SANITAIRES Rénovation du système d'adduction en eau potable du	MADAGASCAR MAROC	126 540,00 42 150,00	18

Projets terminés durant l'année 2021:

HYDRAULIQUE SANS FRONTIERES, Accès à l'eau potable et aux latrines publiques dans 8 villages de la région de Tomety au Togo (Phase 2), T OGO





MORIJA France, Programme d'appui au service public de l'eau et de l'assainissement de Nobéré, BURKINA FASO



LES PUITS DU DESERT, Projet de sécurité hydrique et développement dans le Nord du Niger, NIGER





RPQS Eau/Assainissement 2021 – Territoire Marseille-Provence Métropole Aix-Marseille-Provence

MEDINA, Amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans la Bande de Gaza (Phase III), PALESTINE



MPA COOPERATION, Eau saine = pour tous Déploiement de solutions de production d'eau saine autonomes en énergie par traitement UV dans la région de Thiès au Sénégal, SENEGAL



NTER AIDE, Accès à l'eau et maintenance des infrastructures en milieu rural – Ethiopie – Région Sud – Zones du Dawro, Wolayta et Gamo Gofa (phase 3), ETHIOPIE









6.2.2. FONDS DE SOLIDARITÉ

La Métropole dispose d'un fonds annuel de plus d'**1 160 000 €** dédié à la solidarité envers les plus démunis, dont 1 000 000 € à travers le programme « Access'Eau » du contrat de délégation de service public de l'eau du territoire de Marseille-Provence, qui couvre aussi bien l'ensemble des dispositifs d'aides curatives que les actions de prévention :

- 800 000 € d'aides financières personnalisées fournies aux Centres Communaux d'Action Sociale pour aider les abonnés des communes en situation d'impayé sur la part eau et 163 750 € sur la part assainissement;
- 50 000 € de contribution financière au Fonds de Solidarité Logement pour les usagers non abonnés du service de l'eau :
- 150 000 € d'actions de prévention menées en partenariat avec les travailleurs sociaux et les acteurs de terrain.
- toute autre action de solidarité, dûment validée par la Collectivité dans le cadre de l'utilisation du reliquat du fonds dans les cas suivants :
- campements ouverts et squats de logements vacants, lorsque le Délégataire doit maintenir ou rétablir le branchement pour faire face à des situations d'urgence ;
- mesures de suivi et d'aides aux copropriétés en grande difficulté, immeubles frappés d'un arrêté de péril, aides exceptionnelles d'urgence et partenariats en faveur des populations non raccordées au service ;
- protocoles d'accord homologués pour une copropriété placée sous administration judiciaire ;
- arrêtés de péril, autres copropriétés en difficulté identifiées comme telles par la Métropole dans le cadre de sa compétence Habitat Social, etc.

Contribution aux Fonds de Proximité Eau et Assainissement

Depuis la mise en place du programme « Access'Eau » au démarrage du contrat, des conventions dites "Fonds de Proximité Eau" conclues avec les Centres Communaux d'Actions Sociales (CCAS) des communes du territoire en DSP visent à aider les abonnés en difficulté à régler la part imputable à l'eau potable de leurs factures.

L'enveloppe forfaitaire, mise à jour chaque année, est la suivante :

• SEMM: 800 000 € (838 400 euros, montant actualisé 2021)

Par ailleurs, dans le cadre des avenants quinquennaux avec les délégataires assainissement, la Métropole a décidé de mettre en œuvre des Fonds de Solidarité Assainissement. Les enveloppes permettent d'aider les abonnés en difficulté pour le paiement de leurs factures, via les Centres Communaux d'Action Sociale. Le dispositif est géré par la SEMM.

Ainsi, les enveloppes forfaitaires, mises à jour chaque année, sont les suivantes :

- SERAMM: 108 750 euros (112 578 euros, montant actualisé 2021),
- SAOM: 35 000 euros (36 470 euros, montant actualisé 2021),
- SAEM: 20 000 euros (20 480 euros, montant actualisé 2021).

En 2021, sur la dotation eau, 1 072 abonnés ont été aidés pour un montant total de 375 797 € (2 304 factures. Aide moyenne par abonné 350 €), soit 45 % de l'enveloppe totale potentielle allouée aux CCAS, réparti comme suit :

COMMUNES	Nombre de factures aidées	Nombre d'abonnés aidés	Montant factures aidées (TTC)	Montant aides Eau (TTC)	Dotations Eau	Solde dotation Eau
Allauch	42	20	9 238,00 €	- 5 676,00€	16 699,00 €	11 023,00 €
Carnoux-en-Provence	5	1	1 149,00 €	- 652,00€	5 266,00 €	4 614,00 €
Carry-le-Rouet	1	1	256,00€	- 119,00€	4 661,00 €	4 542,00 €
Cassis	8	5	1 578,00 €	- 849,00€	5 653,00 €	4 804,00 €
Ceyreste	25	18	5 569,00 €	- 2825,00€	3 774,00 €	949,00€
Châteauneuf-les-M.	26	15	5 166,00 €	- 2705,00€	13 850,00 €	11 145,00 €
Ensuès-la-Redonne	13	7	3 280,00 €	- 1 936,00€	4 453,00 €	2 517,00 €
Gignac-la-Nerthe	53	31	16 065,00 €	- 8 332,00 €	7 678,00 €	- 654,00€
La Ciotat	102	62	24 901,00 €	- 12 654,00 €	28 248,00 €	15 594,00 €
Le Rove	15	9	13 245,00 €	- 6 474,00€	4 106,00 €	- 2 368,00 €
Marignane	77	32	37 209,00 €	- 25 181,00 €	26 160,00 €	979,00€
Marseille	1904	847	601 950,00 €	- 302 910,00 €	692 828,00 €	389 918,00 €
Roquefort-la-Bédoule	1	1	944,00€	- 470,00€	4 728,00 €	4 258,00 €
Sausset-les-Pins	2	2	360,00€	- 196,00€	6 166,00 €	5 970,00€
Septèmes-les-Vallons	8	4	2 216,00 €	- 1 295,00 €	8 835,00 €	7 540,00 €
Saint-Victoret	22	17	6 989,00 €	- 3 523,00 €	5 296,00 €	1 773,00 €
Total	2 304	1 072	730 116,00€	- 375 797,00€	838 401,00€	462 604,00 €

Bilan 2021 des enveloppes sur les dotations assainissement :

	Dotation 2021	Aides	Solde
SERAMM	112 578 €	120 191 €	- 7613€
SAEM	20 480 €	7 419 €	13 061 €
SAOM	36 469 €	10 203 €	26 266 €

Il est à noter que l'enveloppe assainissement Centre est sous-dimensionnée au regard des besoins, en particulier pour Marseille (dépassement de 10 640 €).

Contribution au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Depuis 2018, c'est la Métropole qui a la compétence FSL. Cette contribution permet d'aider les personnes réglant l'eau dans leurs charges, non détentrices d'un abonnement individuel direct. Conformément au Règlement Intérieur du FSL, l'aide est versée directement au bailleur.

A ce titre, la SEMM verse chaque année 50 000 € TTC à la Métropole – Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville, sans décompte des aides allouées. Cette participation financière contribue au budget global des aides FSL Maintien octroyées, sous forme de subvention uniquement, pour la prise en charge des dettes de charges (provisions et régularisation de charges courantes).

En 2021, 57 dossiers ont pu être aidés à hauteur du versement de 50 000 € pour le FSL Maintien Eau, avec une aide moyenne de 1 085 € par dossier.

Autres actions – Utilisation du reliquat du Fonds Access'Eau

Suite à la signature de l'avenant quinquennal, les possibilités d'utilisation du reliquat Access'Eau sont les suivantes :

Dépassement du plafond de la dotation annuelle d'un CCAS,

- Effacement des créances dans le cadre d'un dossier de surendettement,
- Squats, campements ouverts, aides exceptionnelles d'urgence et personnes non raccordées au service : consommations, coût des interventions et du matériel, suivi des installations, etc :
- Copropriétés en difficulté et arrêtés de péril (sous conditions).

Reliquats CCAS:

En 2021, 2 CCAS ont dépassé le plafond de leur dotation annuelle : Gignac-la-Nerthe et le Rove.

• Surendettement:

Lorsque la Banque de France demande un effacement total des créances, la SEMM est autorisée à imputer la part Eau au débit du compte Access'Eau. En 2021, 48 abonnés ont bénéficié d'un effacement total de leur dette par la Banque de France, dont 27 783 € ont été imputés au débit du compte Access'Eau.

Commune	Solde TTC
CASSIS	1 524,00 €
LA CIOTAT	55,00€
MARIGNANE	1 476,00 €
MARSEILLE	24 215,00 €
SAINT VICTORET	513,00€
Total général	27 783,00 €

- Squats, campements ouverts et aides exceptionnelles d'urgence : En 2021, 83 642 € ont été imputés sur le Fonds Access'eau au titre de consommation d'eau aidées, soit :
 - 53 226 € au titre de squats " privés " (15 abonnés)
 - 28 997 € au titre des abonnements squats « Service de l'eau » (12 abonnements)
 - 1 419 € au titre des bornes fontaines pour les personnes sans-abris.
- Copropriétés en difficulté, arrêtés de péril, urgences :

Dans le cadre de l'avenant quinquennal, l'article 92.5 a été modifié afin que le reliquat du Fonds Access'Eau puisse être mobilisé également pour les copropriétés en grande difficulté, immeubles frappés d'un arrêté de péril, aides exceptionnelles et partenariats en faveur des populations non raccordées au service.

Au 31/12/2021, le reliquat du Fonds Access'Eau s'élevait à **2 981 388 €**. La mobilisation d'aides du fonds Acces'Eau dans le cadre des dossiers des copropriétés dégradées va conduire à une baisse significative du reliquat dans les prochaines années.



ANNEXES

ANNEXE 1 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU TERRITOIRE

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D102.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	2,1781
INDICATEURS RELATIFS À LA QUALITÉ DE L'EAU		
VP.126 - Nombre de prélèvements sur la microbiologie	U	1940
VP.127 - Nombre de prélèvements non conformes sur la microbiologie	U	0
P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100
VP.128 - Nombre de prélèvements sur les paramètres physico-chimiques	U	1861
VP.129 - Nombre de prélèvements non conformes sur les paramètres physico-chimiques	U	3
P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physicochimiques	%	99,84
VP.062 - Volume prélevé	m³	184 868 613
VP.059 - Volume produit	m³	95 859 139
VP.060 - Volume importé (achats d'eau à d'autres services)	m³	0
Volume importé depuis un service extérieur de la métropole	m³	0
P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	40
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION		
VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m³	10 389 642
Volume exporté hors métropole	m³	1 371 661
VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m³	69 749 192
VP.201 - Volume comptabilisé non domestique	m³	2 097 089
VP.232 - Volume consommé comptabilisé	m³	71 816 281
VP.221 - Volume consommé sans comptage	m³	950 758
VP.220 - Volume de service du réseau	m³	359 386
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	3 067,03
P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	87,16
P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	12,2
P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	11
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	161,27
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	27,27
P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	1,05
P103.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	/120	119!
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	U	223 476
D101.0 - Nombre d'habitants desservis	U	1 100 705

Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Territoire
VP.020 - Nombre d'interruptions de service non programmées	U	562
P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	2,51
D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j	2
P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	99,90
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues		97
P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	0,43
INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	515 400
Volume facturés	m³	71 790 999
P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0072
VP.182 - Encours total de la dette	M€	4,45
VP.183 - Epargne brute annuelle	M€	13,60
P153.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	0,33
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	3 727 764
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	133 325 139
P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	2,80%

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS		
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	1,7574
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE		
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte	C	93
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	2071,70
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées	/120	102
VP.046 - Nombre de points noirs	U	138
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau	u/100km	6,66
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	32,88
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	6,64
P253.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées	%	0,32
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	100
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	/120	101
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION		
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	75 960,80
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	99,9
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	%	99,9
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	%	94,9
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	14 620
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	%	100
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER		
VP.056 - Nombre d'abonnés	U	185 997
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	U	1 045 810
VP.124 - Nombre potentiels d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	U	184 005
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	98,03
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	U	35
P251.1 - Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000hab	0,03
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	U	202
P258.1 - Taux de réclamations	u/1000ab	1,09
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE		
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	125 529,58
VP.068 - Volume facturé	m³	60 358 613

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Territoire
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0021
VP.182 - Encours total de la dette	M€	83,80
VP.183 - Epargne brute annuelle	M€	20,60
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	4,07
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	3 040 199
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	97 422 989
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	3,12%

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire
INDICATEURS RELATIFS AU SERVICE		
VP.181 - Nombre d'habitants résidant sur le territoire du service	U	1 100 705
VP.230 - Taux de couverture de l'ANC	%	6
D301.0 - Évaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	U	68 250
D302.0 - Indice de mise en œuvre de l'ANC	/140	100
DC.304 - Nombre d'ETP salariés du SPANC	U	2
VP.305 - Existence d'un outil informatique de gestion des données relatives aux installations	O/N	0
INDICATEUR DE PARC DES INSTALLATIONS		
DC.306 - Nombre d'installations domestiques et assimilées, contrôlées ou non encore contrôlées, situées sur le territoire du SPANC	U	13 650
DC.307 - Nombre d'installations contrôlées de taille < ou = à 20 EH, domestiques et assimilées	U	13 632
DC.308 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	U	18
DC.309 - Nombre d'installations contrôlées de taille > à 20 EH, domestiques et assimilées	U	31 629
DC.310 - Nombre d'installations contrôlées desservant plusieurs logements	U	0
DC.311 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par tranchée ou lit d'épandage dans le sol en place	U	2 107
DC.312 - Nombre d'installations complètes contrôlées avec traitement par sol reconstitué	U	80
DC.313 - Nombre d'installations agréées contrôlées	U	1 423
DC.314 - Nombre d'installations recensées relevant de filières non règlementaires (dont installations non complètes)	U	10 040
DC.315 - Nombre d'immeubles équipés en toilettes sèches	U	0
DC.316 - Nombre d'installations d'ANC contrôlées avec évacuation par infiltration dans le sol	U	1 330
DC.317 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par rejet vers le milieu hydraulique superficiel	U	0
DC.318 - Nombre d'installations contrôlées avec évacuation par puits d'infiltration	U	10
DC.319 - Nombre d'installations contrôlées avec autre type d'évacuation	U	0
INDICATEUR DE CONFORMITÉ		
VP.166 - Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité	U	3 610
VP.267 - Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	U	9 906
VP. 167 - Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service	U	13 650
P301.3 - Taux de conformité des dispositifs d'ANC	%	99,02
DC.320 - Nombre d'immeubles contrôlés avec absence d'installation	U	21
DC.321 - Nombre d'installations présentant un danger pour la santé des personnes ou un risque pour l'environnement au sens de l'arrêté contrôle	U	130
DC.322 - Nombre d'installations neuves ou réhabilitées, contrôlées non conformes au titre du contrôle de bon exécution depuis la création du service	U	24
INDICATEUR FINANCIER		
DC.196 - Tarif du contrôle de l'ANC	€	132
DC.197 - Montant des recettes provenant des contrôles	€	0
DC.198 - Montant financier des travaux réalisés	€	0

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement non collectif	Unité	Territoire
DC.325 - Tarif TTC de l'examen préalable de la conception	€	286
DC.326 - Tarif TTC de vérification de l'exécution des travaux	€	396
DC.327 - Montant des recettes provenant de l'entretien et du traitement des matières de vidange	€	0
DC.328 - Montant des recettes autres que celles issues des redevances usagers	€	0
DC.329 - Abondement par le budget général	€	0
DC.330 - Assujettissement à la TVA	O/N	N
INDICATEUR D'ACTIVITÉ ET NIVEAU DE SERVICE		
VP.168 - Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	O/N	0
VP.169 - Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	O/N	0
VP.170 - Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	O/N	0
VP.171 - Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	O/N	0
VP.172 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	O/N	N
VP.173 - Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	O/N	N
VP.174 - Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	O/N	N
DC.333 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification de l'exécution des travaux dans l'année N	U	111
DC.331 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N	U	74
DC.341 - Nombre d'opérations neuves dans l'année N	U	69
VP.342 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par opérations groupées	U	0
DC.343 - Nombre d'installations réhabilitées dans l'année N, par initiative individuelle	C	74
DC.332 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'un examen préalable de la conception dans l'année N	U	143
VP.334 - Nombre d'installations ayant fait l'objet d'une vérification du fonctionnement et de l'entretien dans l'année N	U	452
VP.303 - Nombre d'installations entretenues et/ou faisant l'objet du traitement des matières de vidange par la collectivité dans l'année N	U	0
VP.301 - Obligation de réaliser une étude de conception d'un dispositif d'ANC (O/N)	O/N	0
VP.323 - Fréquence du contrôle périodique	an	10
VP.324 - Modulation de la fréquence du contrôle périodique (O/N)	O/N	N
VP.335 - Existence d'une permanence téléphonique (O/N)	O/N	0
VP.336 - Existence d'une permanence physique (O/N)	O/N	0
VP.337 - Diffusion de supports d'information et de sensibilisation aux usagers (O/N)	O/N	0
VP.338 - Existence d'un délai maximal d'intervention pour le contrôle de l'installation (O/N)	O/N	0
VP.339 - Existence d'un délai maximal pour la remise des rapports de contrôle (O/N)	O/N	0
VP.340 - Visite systématique sur site dans le cadre de l'examen préalable de la conception (O/N)	O/N	N
VP.302 - Suivi de l'entretien hors visite sur site (O/N)	O/N	N

ANNEXE 2 : TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES INDICATEURS DE PERFORMANCE PAR COMMUNES/MODE DE GESTION

## Company of the Com	Indicateurs de performance du service public de l'eau potable	Unité	Allauch	Carnoux	Carry	Cassis	Ceyreste	Châteauneuf	Ensuès	Gémenos ZI	Gignac	La Ciotat	Le Rove	Marignane	Marseille S	eptèmes	Roquefort	Saint-Victoret	Sausset	ex SAEPOM	Total DSP	Régie de	Régie de
Company of the comp							,				·						· 					Gemenos	rian-ae-Cuques
Commonwhead		f																			2 1014	2448.0	1 7079
\$Content of the content of the																					2,1714	0,0003	1,7077
\$\frac{7}{2} Proportional proportional property of the control property											1 052										1.052	10	40
19 19		U									1 000										1 000	10	07
## Section of the control of the con	·	U									U										0	0	U
1.00 1.00	· ·	%									100%										100	100,00	100,00
## Annual control and an earth an earth and											1 0/1										1.0/1	ND	ND
12 13 14 15 15 15 15 15 15 15		U									1 001										1 001	JVI	AN
\$\frac{1}{12} \text{Sections from the property of the content of \$\frac{1}{12} \text{Sections from the content of the content of \$\frac{1}{12} Sections from the content of the cont		U									I										3	NK	NR
19 - 19 - 19 - 19 - 19 - 19 - 19 - 19 -		m									10007										00.04	#V/ALCIDI	#1/415101
1979 Mary and 19		%									100%										77,84	#VALEUK!	#VALEUK!
Magnetic		3									100 505 7	144									100 505 7/4	1 000 073	1 240 774
NACE of exemplate processing and services of the control of the co	1		٥	/00 /07	٥	1 4/0 070		٥		101 410			۸	٥	71 77/ 010		575 F.A1	I .		14105710			1 340 / / 0
Windows And Anticology Company of the Company o	1	m ⁻	0		U			0				6 082 //2	U	0 10 10 1	/1//6312				100 500		94 83 / 066	1 022 0/3	0
March Control March		m	2 068 334	69 107	/39 160	0	514 958	1 110 581	519 185	3 385	680 68/	0	410 /93	2 494 254	0		12/814	529 897	689 525	0	0	0	1 340 //6
Marie Mari	Volum e importé depuis un service extérieur de la métropole	m ³									0										0	0	0
Management Man	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%																			40		
New Anderson Progression Review of The Company of T	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION																						
Many Consequence of the control of t	VP.061 - Volume exporté (ventes d'eau à d'autres services)	m ³	0	44 468	0	98 407	0	0	0	166	0	1 886 619	0	0	4 286 061		69 107	0	(13 959 187	10 389 642	0	0
## Annual Programme Company of the C	Volume exporté hors métropole (Commune de Saint-Cyr)	m ³																			1 371 661	0	0
## Annual Programme Company of the C	VP.063 - Volume comptabilisé domestique	m ³	1 560 675	527 310	660 803	1 213 784	439 742	944 609	445 047	85 089	553 137	3 439 474	337 289	2 043 046	54 711 075		440 250	399 453	584701	0	68 385 484	654 087	709 621
2. 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2. 2	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	m ³			0	0	0						0						1) 0			
## See Continue Processes 1		3			440 803	1 213 784	/30 7/2			v			337 280						584701	0			
22-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2-2	'	m 3																			,		
20% - Maria Tanda Mandemarka 1. 1	· -	m ⁻											0,0										
Process		m°									0700				** *								
A September of the control of the co	VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km				·	· ·			.,					1 872,86	48,43							
Part	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	%	77,01	83,49	90,01	90,41	86,07	86,34	87,31	63,71	85,08	91,12	83,55	84,22	85,83		74,42	76,80	85,51	98,50	86,26	73,54	73,65
2 February - Manuscript Control of 19	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	11,8	7,8	4,7	6,4	5,4	5,9	5,0	14,7	5,8	8,0	5,9	8,9	16,2		11,8	8,5	5,7	11,6	13,1	17,8	25,5
Fig. 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	11,3	7,5	4,4	5,9	5,1	5,4	4,5	14,5	5,4	7,5	5,4	7,8	14,9		11,5	8,0	5,4	10,9	12,0	15,0	17,7
Part	VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	2,49	2,38	3,25	2,59	0,99	8,61	6,08	0,00	3,58	10,84	3,98	9,02	89,52	2,63	4,88	5,10	4,57	0,00	160,49	0,55	0,23
No.	VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	1,6	0,3	0,8	0,0	0,0	4,6	0,9	0,0	0,5	3,2	1,0	0,7	17,6	0,9	0,0	0,4	0,6	0,0	33,09	0,01	0,00
No. 1 of the description of the execution of the executio	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%									<u> </u>										1.08	0,22	0,08
Companies (Companies		/120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	100	100
2. A contract discover of the contract discove		7120	120	120	120	123	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	100	100
1			0./45	0.045	2.270	2.501	0.500	/ 0/0	20/7	0/0	420/	10 (00	0.0/1	0.220	145.005	2./04	0.4/0	0.704	2.202		017.200	2.000	2 (00
PART Notice Celescripting of service range programmines of the Celescripting Celescrip		U																					
1		U	21 367	6 840	6 920	9 1 5 2	4 930	17 540	5 987	0	9 162	40 312	5 3 6 7	33 250		11 163	6 022	6 708	9 093			6 7 6 2	11 623
1		U	49	8	7	10	7	13	10	1	11	25	4	34		1	3	7	6		537	17	8
1	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	u/1000 ab	5,67	3,56	2,07	2,78	2,76	2,14	3,26	3,82	2,50	1,98	1,69	3,64	2,34	0,27	1,22	2,51	1,77		2,48	5,51	2,17
1	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	j																			2	2	2
Second S	P152.1 - Taux de respect de délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux	q									999										00 0	100	100
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	abonnés	/0									11,1										11,1	100	100
NOLARIS DEPENDANCIFICAL NET AL CASTION FRANCIFICAL NET AL CASTION FRANCIF	VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues										97										97	0	0
Part	P155.1 - Taux de réclamations	u/1000 ab	11,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,45	0,00	0,00
onds dadde spécifique out lerritories s'existant, TNA exclue} 1	INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE																						
Condition of perioding a continue of the information of the informa	VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et	6	5.441.00	/2407	110.00	0.040.05	0 /00 07	0.505.01	1 025 00		7.070.45	10.157.00	/ 157.50	07.007.44	300 055 30	1 040 27	447.05	2 0 41 57	107.40		515 400	0.00	0.00
P109. P109	fonds d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	₹	3 441,00	634,2/	112,73	2 242,60	2 072,77	2 373,81	1 835,02	-	/ 9/0,45	12 137,83	6 15/,58	2/ 986,44	387 833,30	1 242,37	44/,U5	3 841,5/	186,40		515 400	0,00	0,00
VP.182-Encous told de la dette VP.183-Epargue brute annuelle Me: September 1	Volume facturés	m ³	1 572 822	527 310	660 803	1 213 784	439 742	945 951	446 021	85 089	570 457	3 621 804	337 289	2 049 496	56 407 931		449 588	399 453	584 701		70 312 241	660 359	818 399
VP.183 - Eporge brute annuelle M.	P109.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0035	0,0012	0,0002	0,0018	0,0061	0,0027	0,0041	0,0000	0,0140	0,0034	0,0183	0,0137	0,0069		0,0010	0,0096	0,0003	3	0,0073	0,0000	0,0000
VP.183 - Eporge brute annuelle M.	VP.182 - Encourstotal de la dette												4,45										
P1532- Durée d'extinction de la dettre de la collectivité vP. 268- Montrant restant impoyés au 31/12/N sur les foctures émises au 11/12/N sur les foctures																							
VP.268-Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1, au 31/12/N sur les factures émises	· ·																						
VP.185 - Montrant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N € 2 948 184 947 979 1 1 193 555 2 144 250 826 110 1 774 429 937 150 181 865 1 036 778 6 155 203 690 541 3 833 149 104 212 825 1 525 315 904 633 679 160 1 158 443 131 149 569 895 025 1 278 051		unides	//05/	5001	0.000	10.500	0.005	00.004	17.001	5.107	04.405	00.000	.,	10.4.50.4	2004100	22.510		00.000	11.771		270774	./2	ND.
		₹																				NR	NK
P154.0 - Toux d'impoyès sur les factures d'eau de l'année N % 2,17% 0,56% 0,75% 0,63% 1,20% 1,00% 1,90% 3,25% 3,09% 2,20% 0,76% 4,90% 1,02% 4,02		€																					
	P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	2,17%	0,56%	0,75%	0,63%	1,20%	1,81%	1,92%	2,86%	2,35%	1,60%	1,99%	3,25%	3,09%	2,20%	0,76%	4,90%	1,02%		2,84%	#VALEUR!	#VALEUR!

Indicateurs de performance du service public de l'assainissement collectif	Unité	Allauch	Carnoux	Gemenos II	Le Rove	Marseil	le	Septêmes-les- Vallons	Total Zone Centre	Cassis	Ceyreste	La Ciotat	Roquefort	Total Zone Est	Carry	Chateauneuf	Ensuès	Gignac	Marignane	St-Victoret	Sausset	Total Zone Ouest	Régie de Gémenos	Régie de Plan-de-Cuques
Situation des stations d'épurartion						STEP GEOLIDE S	TEP FRIOUL			STEP CASSIS		STEP LA	STEP ROQUEFORT		STEP	STEP CHATEAUNEUF	STEP ENSUES		STEP MARIGNANE-					
INDICATEURS RELATIFS AUX TARIFS												CIOTAT/CEYRESTE			CARRY/SAUSSET				LA PALUN					
D204.0 - Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (facture INSEE)	€	1,781	1,781	1,781	1,781	1,781		1,781	1,7810	1,7247	1,7247	1,7247	1,7247	1,7247	1,5756	1,5756	1,5756	1,5756	6 1,5756	1,575	6 1,5756	1,5756	1,3580	1,5601
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RÉSEAU DE COLLECTE																								
D.202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au	U	0	0	5	0	88		0	93	0	0	0	0	0	0	0	0	(0	(0	0	0	0
réseau de collecte	Ů								,,								, ,					, v		
VP.077 - Linéaire de réseau (hors branchements)	km	65,69	40,76	9,27	26,73	1 192,2	0	42,89	,	38,96	19,19	126,51	29,06	213,72	44,77	76,91	27,47	43,66	6 127,38	37,1	5 50,14	407,48	30,48	42,47
P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées VP.046 - Nombre de points noits	/120 U	95	105	95	105	107		95	106	98	100	9/	98	98	96	93	98	9/	7 96	88	96	y5 41	64	64
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de		,	'	0	2	J0		J	73	J	2	U	J	14	0	10	J		J 14		3	41	J	J
curage pour 100 km de réseau	u/100km	13,70	2,45	0,00	7,48	5		11,66	5,30	7,70	0,10	4,74	10,32	6,55	13,40	13,00	10,92	6,87	7 10,99	8,07	7 3,99	10,06	16,40	11,77
VP.140 - Linéaire de réseaux renouvelés au cours des cinq dernières années	km	0,035	0,964	0,00	1,1035	21,739)	0,036	23,88	0,13	0,37	1,31	0,09	1,90	0,69	0,72	0,00	0,46	6 3,88	1,00	0,26	7,01	0,09	0,00
VP.141 - Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année	km	0,005	0,005	0,00	0,001	6,596		0,03	6,64					0,00								0,00	0,00	0,00
P253.2 - Taux moyen de renouv ellement des réseaux d'eaux usées	%	0,01	0,47	0,00	0,83	2		0,02	0,35	0,07	0,39	0,21	0,06	0,18	0,31	0,19	0,00	0,21	1 0,61	0,54	4 0,10	0,34	0,06	0,00
P203.3 - Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la	og.	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	100	n	STEP GEOLIDE	00 0	100	STEP LA	100	100	100,0	100	100	100	STEP MARIGNANE-LA	A 100	STEP MARIGNANE-LA	A STEP CARRY/SAUSSET	100	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
directive ERU	/0	JILI OLOLIDL	JILI OLOLIDL	JILI OLOLIDL	JILI OLOLIDL	100	U	JILI OLOLIDL	11,1	100	CIOTAT/CEYRESTE	100	100	100,0	100	100	100	PALUN		PALUN	V SILI CARRIJANOSEI	100	JILI OLOLIDL	JILI OLOLIDL
P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des	/120	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	100		STEP GEOLIDE	100,0	110	STEP LA	110	60	106	110	110	60	STEP MARIGNANE-LA	110	STEP MARIGNANE-LA	STEP CARRY/SAUSSET	107	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
eoux usées LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À L'ÉPURATION											CIOTAT/CEYRESTE							PALUN	N	PALUN	V			
											STEP LA							STEP MARIGNANE-LA	A	STEP MARIGNANE-LA	4			
VP.176 - Charge entrante en DBO5	kg DBO5/j	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	68 123,00	81,00	STEP GEOLIDE	68 204,00	658,00	CIOTAT/CEYRESTE	2 557,00	288,00	3 503,00	834,40	825,40	232,40	PALUN	2 361,60	PALUN	STEP CARRY/SAUSSET	4 253,80	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la	OT	CTED OF OUR	CTED OFOUR	STED OF OUR	OTED OF OUR	100	0	CTED OFOUND	00.0	100	STEP LA	100	100	100,0	100	100	100	STEP MARIGNANE-LA	A 100	STEP MARIGNANE-LA	A STEP CARRY/SAUSSET	100	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
directive ERU	70	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	100	U	STEP GEOLIDE	77,7	100	CIOTAT/CEYRESTE	100	100	100,0	100	100	100	PALUN	N 100	PALUN	SIEP CARRI/SAUSSEI	100	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales	%	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	100	0	STEP GEOLIDE	99,9	100	STEP LA	100	100	100,0	100	100	100	STEP MARIGNANE-LA	100	STEP MARIGNANE-LA	STEP CARRY/SAUSSET	100	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
issues de la directive ERU									·		CIOTAT/CEYRESTE							PALUN STEP MARIGNANE-LA		PALUN STEP MARIGNANE-LA	,			
VP.210 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	U	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	349	0	STEP GEOLIDE	349	21	STEP LA CIOTAT/CEYRESTE	97	12	130	23	22	12	3 IEP MAKIGNANE-LA	831	PALUI	STEP CARRY/SAUSSET	140	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
		ATER OFFILIRE	07FD 050UD5	ATER OFOLIDE	ATED OF OUR	2/5	0	ATER 050UD5	A.P	0.4	STEP LA	10.6	10		0.4	0.4	10	STEP MARIGNANE-LA		STEP MARIGNANE-LA	A CTED CARDY IS ALICO ET		STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
VP.211 - Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	U	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	365	2	STEP GEOLIDE	36/	24	CIOTAT/CEYRESTE	104	12	140	24	24	12	PALUN	N 104	PALUN	STEP CARRY/SAUSSET	164	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des	%	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	95,6	0,00	STEP GEOLIDE	96	88	STEP LA	93	100	93	96	92	100	STEP MARIGNANE-LA	801	STEP MARIGNANE-LA	STEP CARRY/SAUSSET	86	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
prescriptions de l'acte individuel											CIOTAT/CEYRESTE							PALUN STEP MARIGNANE-LA		PALUN STEP MARIGNANE-LA	,			
D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	11 821	6,40	STEP GEOLIDE	11 827	173	STEP LA CIOTAT/CEYRESTE	1 016	85	1 274	276	265	76	3 IEP MAKIGNANE-LA	902	PALUN	STEP CARRY/SAUSSET	1 519	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à	æ	ATER OFFILIRE	ATER OFOUR	ATER OFOLIDE	ATED OF OUR	100	100	ATER 050UD5		100	STEP LA	100	100		100.00	100	100	STEP MARIGNANE-LA		STEP MARIGNANE-LA	A CTED CARDY IS ALICO ET	400	STED OF OUR	CTED OFOURDE
la réglementation	%	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE	100	100	STEP GEOLIDE	100	100	CIOTAT/CEYRESTE	100	100	100	100,00	100	100	PALUN	V 100	PALUN	STEP CARRY/SAUSSET	100	STEP GEOLIDE	STEP GEOLIDE
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA QUALITÉ DE SERVICE À L'US AGER																								
VP.056 - Nombre d'abonnés	U	6 305	1 929	138	2 052	124 562	2	3 203	138 189	2 280	1 560			15 248	2 610	5 159	2 003	3 733	3 8 200	2 47	5 2757	26 937	2 194	3 429
D201.0 - Nombre d'habitants desservis	U	17 267	6 572	0	4 897	857 860	0	10 916	897 512	5 872	3 380	32 147	5 167	46 567	5 709	16 801	4 409	9 437	7 35 814	6 36	6 7 560	86 098	4 804	10 830
VP.124 - Nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif	U	7 434	1 932	138	2 077	126 268	8	3 302	141 151	2316	1 653	9 638	1 915	15 522	2 645	5 202	2 2 2 2 4	3 750	0 8 230	2 5 1 8	8 2763	27 332	NR	NR
P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	84,81	99,84	100,00	98,80	98,65		97,00	97,90	98,45	94,37	98,93	97,81	98,23	98,68	99,17	90,06	99,55	5 99,64	98,29	9 99,78	98,55	#VALEUR!	#VALEUR!
VP.023 - Nombre d'inondations dans les locaux de l'usager	U	1	0	0	2	32		0	35	0	0	0	0	0	0	0	0	(0 0	(0	0	0	0
P251.1 - Taux de débardement d'effluents dans les locaux des usagers	u/1000ha	0,06	0,00	#DIV/0!	0,41	0,04		0,00	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.003 et VP.152 - Nombre de réclamations écrites reçues	b	2	1	0	2	195		0	201	0	0	0	1	1	0	٥	0		0		0	٥	0	0
vr.uos et vr.13z - nombre de reciamations ecines reções P258.1 - Toux de réclamations	u/1000ab	0.48	0.52	0,00	0.97	1,57		0,00		0,00	0,00	0,00	0.53	0,07	0.00	0.00	0,00	0.00	0 000	0,00	0.00	0.00	0,00	0.00
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE RELATIFS À LA GESTION FINANCIÈRE	0/100000	U,40	0,02	0,00	U,77	/لہ1		0,00	1,40	0,00	0,00	0,00	0,33	0,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (FSL et fonds																								
d'aide spécifique au territoire si existant, TVA exclue)	€	1 111,06	351,11	0,00	567,53	107 234,	46	140,31	109 404,47	415,25	916,14	5 453,87	0,00	6 785,26	90,88	1 000,65	411,96	2 749,85	5 3 694,98	1 391,50	0,00	9 339,85	0,00	0,00
VP.068 - Volume facturé	m ³	1 022 927	436 554	66 593	292 592	48 308 90	63	586 306	50 713 935,00	665 057	220 568	2 659 214	324 599	3 869 438,00	514 133	820 507	277 983	486 450	1 737 677	354 850	505 327	4 696 927,00	404 024	674 289
P207.0 - Montants des actions de solidarité	€/m³	0,0011	0,0008	0,000,0	0,0019	0,0022	2	0,0002	0,0022	0,0006	0,0042	0,0021	0,0000	0,0018	0,0002	0,0012	0,0015	0,0057	7 0,0021	0,003	9 0,0000	0,0020	0,0000	0,0000
VP.182 - Encours total de la dette	M€												83,80											
VP.183 - Epargne brute annuelle	M€												20,60											
P256.2 - Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années												4,07											
VP.268 - Montant restant impayés au 31/12/N sur les factures émises au titre de l'année N-1	€	43 703	3 500	2 457	10 297	2 707 14	10	21 935	2 789 031	2 222	4 439	64 149	4 357	75 167	6 387	21 901	9 996	18 354	87 291	26 123	5 947	176 001	NR	NR
VP.185 - Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	€	1 722 984	722 771	112 451	512 610	79 635 34	47	954 768	83 660 930	981 357	344 414	3 764 602	512 513	5 602 886	692 126	1 177 346	433 328	668 770	2 562 414	470 696	755 041	6 759 722	491 077	908 374
P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année N	%	2,54%	0,48%	2,18%	2,01%	3,40%		2,30%	3,33%	0,23%	1,29%	1,70%	0,85%	1,34%	0,92%	1,86%	2,31%	2,749	% 3,41%	5,559	6 0,79%	2,60%	#VALEUR!	#VALEUR!



ANNEXE 3 : FICHES ARS – QUALITÉ DES EAUX





Nom du réseau de distribution : CARNOUX

Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE

Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage: FENESTRELLE (CARNOUX) Procédure de protection en cours

Station de production : CARNOUX

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)	
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.	
Nombre de prélèvements : 20 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,2 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 20,4 °F Valeur minimale atteinte : 17,7 °F Valeur maximale atteinte : 22,4 °F	

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements : 2

Valeur maximale atteinte : $0.07 \, \mu g/L$ Nombre de paramètres mesurés : 1277Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 2

Nombre de non conformités : 0

Pourcentage de conformité : 100 %

Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L

Valeur moyenne : 0,075 mg/L

Conclusion sanitaire:

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.







Nom du réseau de distribution : CASSIS

Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE

Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : CASSIS Procédure de protection en cours

Station de production : CASSIS

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)	
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.	
Nombre de prélèvements : 26 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 6 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,8 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 20,1 °F Valeur minimale atteinte : 16,1 °F Valeur maximale atteinte : 23,1 °F	

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements :

Valeur maximale atteinte : 0.078 μ g/L Nombre de paramètres mesurés : 1915 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 3

Nombre de non conformités : 0

Pourcentage de conformité : 100 %

Valeur maximale atteinte : 0,06 mg/L

Valeur moyenne : 0,02 mg/L

Conclusion sanitaire:

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.







Nom du réseau de distribution : CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE

Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours

Captage: VALTREDE Procédure de protection en cours

Station de production : LES GIRAUDETS SIOM

Station de production : VALTREDE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)	
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.	
Nombre de prélèvements : 73 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 43 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 43 Valeur moyenne : 21,4 °F Valeur minimale atteinte : 18,8 °F Valeur maximale atteinte : 24,4 °F	

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements :

Valeur maximale atteinte : $0.076~\mu g/L$ Nombre de paramètres mesurés : 5069 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 8

Nombre de non conformités : 0

Pourcentage de conformité : 100 %

Valeur maximale atteinte : 0,21 mg/L

Valeur moyenne : 0,065 mg/L

Conclusion sanitaire:

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.





CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : GEMENOS-VILLE

Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE

Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : SAINT-PONS FORAGE DU VEZE Procédure de protection terminée

Captage : SAINT-PONS GALERIE Procédure de protection terminée

Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F2 Procédure de protection terminée Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F3 Procédure de protection terminée Captage : SAINT-PONS LA BLANCHERIE F4 Procédure de protection terminée Captage : SAINT-PONS PUITS DU VEZE Procédure de protection terminée

Station de production : GEMENOS-VILLE



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)	
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.	
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,3 mg/L Valeur moyenne : 2,1 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 24,5 °F Valeur minimale atteinte : 23,4 °F Valeur maximale atteinte : 25 °F	

PESTICIDES (µg/I)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements : 2
Valeur maximale atteinte : $0 \mu g/L$ Nombre de paramètres mesurés : 1276Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 2

Nombre de non conformités : 0

Pourcentage de conformité : 100 %

Valeur maximale atteinte : 0,13 mg/L

Valeur moyenne : 0,1 mg/L

Conclusion sanitaire:

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:

www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.









Nom du réseau de distribution : LA CIOTAT-CEYRESTE

Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE

Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA CIOTAT Procédure de protection en cours

Station de production : LA CIOTAT

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)	
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.	
Nombre de prélèvements : 100 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 15 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,7 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 15 Valeur moyenne : 21,1 °F Valeur minimale atteinte : 17,6 °F Valeur maximale atteinte : 23,7 °F	

PESTICIDES (µg/I)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements : 6
Valeur maximale atteinte : 0.18 µg/L
Nombre de paramètres mesurés : 3172
Nombre de non-conformités : 1

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 5

Nombre de non conformités : 0

Pourcentage de conformité : 100 %

Valeur maximale atteinte : 0,07 mg/L

Valeur moyenne : 0,038 mg/L

Conclusion sanitaire:

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Sur le plan physico-chimique, il a été détecté des pesticides à des concentrations supérieures aux normes au mois de juin (Chloridazone Desphényl, $0,18 \mu g/l$).

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.







Nom du réseau de distribution : MARIGNANE GIGNAC COTE BLEUE

Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE

Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LES GIRAUDETS SIOM Procédure de protection en cours Station de production : LES GIRAUDETS SIOM

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)	
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.	
Nombre de prélèvements : 173 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 37 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 1,6 mg/L	Nombre de prélèvements : 37 Valeur moyenne : 21,4 °F Valeur minimale atteinte : 18,8 °F Valeur maximale atteinte : 24,4 °F	

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre $(0,1~\mu g/l)$.

Nombre de prélèvements :

Valeur maximale atteinte : $0.076 \mu g/L$ Nombre de paramètres mesurés : 3811Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 6

Nombre de non conformités : 0

Pourcentage de conformité : 100 %

Valeur maximale atteinte : 0,21 mg/L

Valeur moyenne : 0,073 mg/L

Conclusion sanitaire:

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.





CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Nom du réseau de distribution : PLAN-DE-CUQUES

Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE

Exploitation du réseau : REABMG

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage: VALLON D'OL Procédure de protection en cours

Réseau interconnecté : MARSEILLE VALLON D'OL

Station de production : VALLON D'OL



Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F) Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.	
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)		
Nombre de prélèvements : 69 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 48 Valeur moyenne : 16,3 °F Valeur minimale atteinte : 14,5 °F Valeur maximale atteinte : 17,8 °F	

PESTICIDES (µg/I)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements :

Valeur maximale atteinte : $0.055 \mu g/L$ Nombre de paramètres mesurés : 5068Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 8

Nombre de non conformités : 0

Pourcentage de conformité : 100 %

Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L

Valeur moyenne : 0,031 mg/L

Conclusion sanitaire:

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site:

www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.







Agence Régionale de Santé
Provence-Alpes

Nom du réseau de distribution : ROQUEFORT-LA-BEDOULE

Gestionnaire du réseau : AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE

Exploitation du réseau : SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE

Le réseau de distribution est alimenté par les installations suivantes :



Captage : LA GARE (R-L-B) Procédure de protection en cours

Station de production : LA GARE (R-L-B)

Qualité de l'eau distribuée en 2021

BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)	
La qualité bactériologique est évaluée par la recherche de microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination par des bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir aucun germe indicateur.	Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.	
Nombre de prélèvements : 18 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 5 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,2 mg/L Valeur moyenne : 1,4 mg/L	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 20,1 °F Valeur minimale atteinte : 18,2 °F Valeur maximale atteinte : 22,2 °F	

PESTICIDES (µg/l)

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

Nombre de prélèvements :

Valeur maximale atteinte : 0.071 μ g/L Nombre de paramètres mesurés : 1258 Nombre de non-conformités : 0

FLUOR (mg/l)

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l).

Nombre de prélèvements : 2

Nombre de non conformités : 0

Pourcentage de conformité : 100 %

Valeur maximale atteinte : 0,08 mg/L

Valeur moyenne : 0,07 mg/L

Conclusion sanitaire:

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R.1321-1 et suivants. Une campagne annuelle de prélèvements est effectuée sur les captages, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

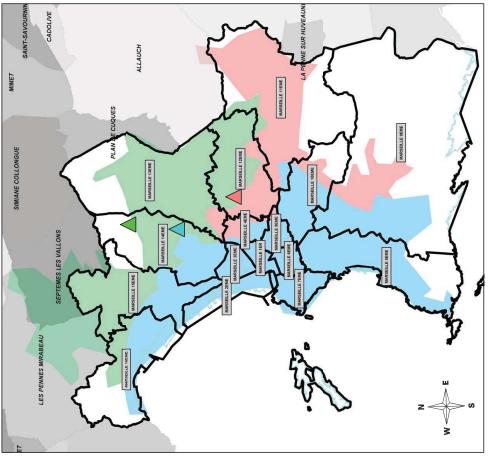


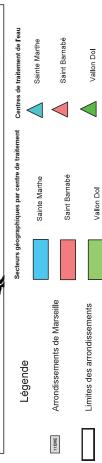
Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.



FICHE ARS - Qualité de l'eau distribuée

Carte des secteurs par centre de traitement de l'eau - MARSEILLE





MARSEILLE SAINTE-MARTHE Nom du réseau de distribution :

AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE Gestionnaire du réseau :

SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE Exploitation du réseau :



Captage : SAINTE-MARTHE Procédure de protection en cours Station de production : SAINTE-MARTHE

	Qualite de l'eau distribuee en 2021	se en 2021
BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	NITRATES (mg/l)	DURETE (°F)
La qualité bactériologique est évaluée par la Eléments provenant princ recherche de microorganismes indicateurs l'agriculture, des rejets d'une éventuelle contamination par des industriels. La teneur ne doit bactiers pathogènes, Leau ne doit contenir milligrammes par litre (50 mg/l) aucun germe indicateur.	La qualité bactériologique est évaluée par la Eléments provenant principalement de recuren cabcium et magnésium dans recherche de microorganismes indicateurs l'agriculture, des rejets domestiques et reau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a dune éventuelle contamination par des industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 pas de valeur limite règlementaire de dureté, bactéries pathogènes, L'eau ne doit contenir milligrammes par litre (50 mg/ll).	Teneur en calcium et en magnésium dans Feau, exprimée en degré français (°F). II n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.
Nombre de prélèvements : 812 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %	Nombre de prélèvements : 101 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 % Valeur maximale atteinte : 2,5 mg/L Valeur moyenne : 1,5 mg/L	Nombre de prélèvements : 101 Valeur moyenne : 21 °F Valeur minimale atteinte : 11,6 °F Valeur maximale atteinte : 25,1 °F

FLUOR (mg/I)

PESTICIDES (µg/l)
Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

12 0.087 μg/L 7641 Nombre de paramètres mesurés : Nombre de non-conformités Nombre de prélèvements : Valeur maximale atteinte :

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre (1,5 mg/l). 100 % Nombre de non conformités : Pourcentage de conformité : Nombre de prélèvements

0,035 mg/L 0,07 mg/L Valeur maximale atteinte : Valeur moyenne

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des oritères de qualité définis par le Code de la Same Publique, antides R-1221-1 et suvants. Une campagne amunelle de priétéements est effectules eux les capagnes, les stations de désinicion et traitement et sur les unitées de distribution. Rétrouvez les résultais d'analyses du contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide. Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départem environnement@ars.sante.fr



MARSEILLE ST BARNABE Nom du réseau de distribution :

SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE Gestionnaire du réseau : Exploitation du réseau :

Captage : SAINT-BARNABE Procédure de protection en cours Station de production : SAINT-BARNABE

Qualité de l'eau distribuée en 2021

DURETE (°F)	Teneur en calcium et en magnésium dans Feau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau calcaire.	Nombre de prélèvements : 38 Valeur moyenne : 20,5 °F Valeur minimale atteinte : 8.2 °F Valeur maximale atteinte : 25,2 °F
NITRATES (mg/l)	La qualité bactériologique est évaluée par la Eléments provenant principalement de Teneur en calcium et en magnésium dans recherche de microorganismes indicateurs l'agriculture, des rejets domestiques et l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a dune éventuelle contamination par des industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 pas de valeur limite règlementiaire de dureté, bactéries pathogènes, L'eau ne doit contenir milligrammes par litre (50 mg/ll).	Nombre de prélèvements: 38 Nombre de non conformités: 0 Pourcentage de conformité: 100 % Valeur maximale atteinte: 2,3 mg/L Valeur movvenne: 14 mm/l
BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	La qualité bactériologique est évaluée par la Eléments provenant princ recherche de microorganismes indicateurs l'agriculture, des rejets de d'une éventuelle contamination par des industriels. La teneur ne doit bacties pathogènes, Leau ne doit contenir milligrammes par litre (50 mg/ll) aucun germe indicateur.	Nombre de prélèvements : 235 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l). PESTICIDES (µq/I)

0.092 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 3811 Nombre de non-conformités : Nombre de prélèvements : Valeur maximale atteinte :

Oligo-élément présent naturellement d. l'eau. La teneur ne doit pas excéder milligramme par litre (1,5 mg/l).

0,038 mg/l 0,06 mg/L 100 % Nombre de non conformités : Pourcentage de conformité : Nombre de prélèvements : Valeur maximale atteinte :

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.

Edité le 01 mars 2022

L'eau destinée à la consommation humaine doit répondre à des ontiers de qualité définir gar le Code de la Santie bultique, airdies R.1.271 et suivants. Une campagne annuelle de pielévernents est effective eu les capagnes, les stations de désinfection et traitement et sur les unités de distribution. Stationez les résultais d'analyses du controle asantiers eu le site: www.eaupciable.santie.gouv.ir



Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide.

es du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE

Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départementale des Bou-Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr



de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les

Dans les habitats équipées

contrôle sanitaire sur le site: www.eaupotable.sante.gouv.fr

Edité le 01 mars 2022



MARSEILLE VALLON D'OL Nom du réseau de distribution :

SOCIETE EAU DE MARSEILLE METROPOLE AMP CT1-MARSEILLE PROVENCE Gestionnaire du réseau : Exploitation du réseau :

Qualité de l'eau distribuée en 2021

	iée en 2021	DURETE (°F)	Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a pas de valeur limite réglementaire de dureté. Eau peu calcaire.	Nombre de prélevements : 48 Valeur moyenne : 16,3 °F Valeur minimale atteinte : 14,5 °F Valeur maximale atteinte : 17,8 °F
Captage: VALLON D'OL Procédure de protection en cours Station de production: VALLON D'OL	Qualité de l'eau distribuée en 2021	NITRATES (mg/l)	Ekiments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre (50 mg/l)	Nombre de prélèvements : 48 Nombre de on conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 Valeur maximale atteinte : 1,5 mg/L Valeur moyenne : 0,5 mg/L
Capriage : VALLON D'OL Procedur Station de production : VALLON D'OL		BACTERIOLOGIE (n/100 ml)	La qualité bactériologique est évaluée par la Eléments provenant principalement de Teneur en calcium et en magnésium dans recherche de microorganismes indicateurs l'agriculture, des rejets domestiques et l'eau, exprimée en degré français (°F). Il n'y a d'une éventuelle contamination par des industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 pas de valeur limite réglementaire de dureté, bactéries pathogènes. L'eau ne doit contenir milligrammes par litre (50 mg/l).	Nombre de prélèvements : 387 Nombre de non conformités : 0 Pourcentage de conformité : 100 %

FLUOR (mg/])

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Les teneurs ne doivent pas excéder 0,1 microgrammes par litre (0,1 µg/l).

0.055 µg/L Nombre de paramètres mesurés : 5068 Nombre de non-conformités Nombre de prélèvements Valeur maximale atteinte :

0,031 mg/L Oligo-élément présent naturellement de l'eau. La teneur ne doit pas excéder milligramme par litre (1,5 mg/l). 0,08 mg/L 100 % Nombre de non conformités Pourcentage de conformité : Nombre de prélèvements : Valeur maximale atteinte : Valeur moyenne

100 % des analyses sont conformes d'un point de vue bactériologique.

Eau conforme pour l'ensemble des paramètres toxiques et indésirables recherchés.



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.

Dans les habitats équipées de tuyauteries en plomb, laisser couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les

Consommer uniquement l'eau du robinet d'eau froide. Leau destinee à la consommation humaine doit répondre à des critères de qualité définis par le Code de la Santé Publique, articles R-1321-14 et suvants. Une campagne annuelle de préteurents est effectuée sur les captages, les stations de désinication et traitement et sur les unités de distribution. Retrouvez les résultats danabyses du

s du Rhône - 132, boulevard de Paris - 13003 MARSEILLE _____Agence Régionale de Santé PACA - Délégation Départem ____Email: ars-paca-dt13-sante-environnement@ars.sante.fr

ANNEXE 4 : LISTE DES TRAVAUX RÉALISES EN 2021

MARSEILLE

Adresse	EU/AEP/EP	Nature des travaux
Rue Consolat - 1°	EU	Réhabilitation réseau unitaire 200*130 sur 550 ml
Rue Francis Davso - 1°	EU	Gainage conduite DN 300 sur 65 ml
Rue Léon Bourgeois - 1°	EU	Réhabilitation du radier et piédroit sur 400 ml
Bd Longchamp - 1° (Galerie du Canal)	AEP	Enlèvement des conduites d'eau abandonnées
Place François Mireur - 1°	EU	remplacement DN 200 sur 35 ml
Rue des Lices - 7°	EU	Gainage de 8 tronçons sur 266,38 ml
Rue du Lavoir, rue du Levant, rue de la Gorge - 7°	EU	Gainage réseau DN 300 sur 253 ml
Rue neuve Ste Catherine	EU	Mise aux normes autosurveillance
Cours belsunce, La Canecière, rue L. des Capucins - 1°; rue N. Ste Catherine, quai de Rive Neuve, corniche JF KENNEDY - 7°	EU	Déploiement postes NUTRIOX®: création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives
Place des Moulins/Rue des Moulin - 2°	EU/AEP	Extension réseau EU sur 30 ml DN 200 + 3 bouclages AEP (2 en 200 et 1 en 100)
Rue St Cannat - 2°	EU	Réhabilitation réseau unitaire 230x180 sur 180ml
Bd Guigou - 3°	EU	Gainage conduite DN 350 sur 235 ml
Passage Dr Léon Perrin - 3°	EU	Extension réseau EU (suppression raccordement EP)
llot Vaudoyer	EU	Reprise siphon tourette
Rue Salengro/Urbain V, rue Ruffi Mirabeau, place Sadi Carnot, rue Leca/Mazenod, boulevard J.SAADE - 2°; rue Caravelle - 3°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives
Bd Cassini - 4°	EU	Gainage réseau EU DN 250 et 300 sur 115 ml
Square Sidi Brahim - 3°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives
Montée Oratoire / Tse Gazzino / rue des Oblats - 6°	EU	Gainage DN 300 sur 365 ml
Rue Armand Bédarrides - 6°	EU	Gainage DN 300 et 400 sur 100 ml
Bd de la Verrerie - 8°	EU	Gainage DN 200 sur 510 ml
Impasse des Peupliers - 8°	EU	Gainage DN 200 sur 20 ml et DN 300 sur 95 ml
Rue d'Armeny - 6°	EU	Réhabilitation ouvrage visitable
Bd André Aune - 6°	EU	Gainage réseau EU DN 500 sur 400 ml
Avenue de Montredon - 8°	EU	Dilatation colleecteur Sud DN 500 grès sur 125ml
Promenade Georges Pompidou - 8°	EU/EP	Gainage sur 170ml
Promenade Georges Pompidou - 8°	EU/EP	Création réseau EP de 190 ml base nautique (JO 2024)
Av d'Haifa - 8°	EU/EP	Gainage réseau EU DN 200 sur 115 ml et EP DN 600 sur 100 ml
Traverse Le Mée - 8°	EU	Extension DN 200 sur 60 ml
Quartiers Madrague, Goudes, Callelongue - 8°	AEP	Pose de 5 vannes de sectionnement
Quai des Marins -8°	EU	Réhabilitation réseau EU DN 200 polypro
station d'épuration	EU	Travaux divers sur Géolide
63 avenue de la Pointe Rouge – 8°	EU	Sécurisation
Rue Gênes/Busquet - 6°; rue du ROUET, rue des MOUSSES - 8°	EU	Déploiement postes NUTRIOX® : création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives
Avenue Mistral - 9°	EP	Extension réseau DN600 sur 130 ml
Rue du Château - 10°	EU	Extension DN 200 sur 40 ml

Rue Jacques Hébert - 10°	EU	Gainage DN 300 sur 90 ml
Rue François Mauriac - 10° (feeder la Pomme)	AEP	Extension et maillage DN 150 sur 115 ml
Chemin de la Colline de Saint Joseph - 9°	EU	Gainage réseau EU DN300 sur 260 ml
Bd de la Pugette - 9° ; bd RABATAU/Daniel MATALON - 10°	EU	Déploiement postes NUTRIOX®: création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives
Traverse St Menet - 11°	EU	Extension DN200 sur 45ml
Route d'Allauch - 11°	AEP	Extension réseau DN 100 sur 336 ml + maillage
Chemin de St Menet - 11°	AEP	Extension réseau DN 100 sur 151 ml + maillage
Avenue de St Menet - 11°	AEP	Extension réseau PEHD 51/63 sur 170 ml
Tse de la Penne - 11°	AEP	Extension réseau DN 100 sur 155 ml + maillage
Chemin de la Micouline - 11°	EP	Remplacement réseau sur 40 ml
Av de la Boiseraie - 12°	EP	Doublement d'un avaloir
Avenue Roger Salzmann - 12°	EU	Extension réseau DN 200 sur 100 ml
Avenue du Bousquetier - 12°	EU	Gainage réseau EU DN 200 sur 537 ml
Usine St Barnabé	AEP	Réha GC toitures ozonation
Bd chevillon	AEP	Macrocomptage
Av peintres roux	AEP	Macrocomptage
Avenue de Saint Jérôme - 13°	EU	Gainage réseau DN 250 sur 650 ml
Bd Madeleine Rémusat - 13°	EU	Gainage réseau DN 250 sur 350 ml
Chemin de Château Gombert - 13°	EU	Gainage réseau DN 250 sur 200 ml
5 ch ND Consolation - 13°	EU	IC et extension réseau DN 200
Avenue de Frais Vallon - collège J.Prévert - 13°	EU	Gainage réseau DN 250 sur 300 ml
Allée du Tarn - résidence les Hirondelles - 13°	EU	Réhabilitation conduite DN 200 sur 23 ml et DN 300 sur 77 ml
Rue Nogarette - 13°	EU	Extension réseau EU DN 200
Château Gombert - 13°	EP	Entretien des noues
Bd Coli - 14°	EP	Dilatation réseau DN 300 sur 16 ml
Ave de Saint Just - 13°; bd Ferdinand de Lesseps - 14°	EU	Déploiement postes NUTRIOX®: création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives
Delprat-Fournacle	EP	Bassin de rétention 2380 m3
La Grave-les Médecins phase 1.2	EP	Bassin de rétention et recalibrage
Confortement de la galerie de la Batarelle -14°	AEP	Confortement de la galerie
Réservoir Moulin du Diable	AEP	Motorisation vannes + réha GC
Réservoir Moulin des Mourets	AEP	Réfection étanchéité
Bd de la Bégude 13013 Marseille	EU	Mise en sécurité
Usine Ste Marthe	AEP	Réhabilitation GC
Traverse Berenger - 15°	EU	Extension réseau DN 200 sur 55 ml
Plage de Corbière - 16°	EU	Remplacement conduite DN 200 sur 30 ml
Réservoir des Mayans	AEP	Motorisation vannes
Réservoir de la Viste	AEP	
Rue de Lyon/Commanderie - 15°	EU	Déploiement postes NUTRIOX®: création de postes de stockage et d'injection de nitrate de calcium, pour le traitement des nuisances olfactives

PÉRIPHERIE

Commune	Adresse	EU/AEP	Nature des travaux
ALLAUCH			
	Avenue général de Monsabert	AEP	Stabilisateur dn 250 et vanne sur réseau dn 250
	Chemin des Cigales	AEP	extension réseau PE 51/63 sur 75 ml
	Route des 4 saisons	AEP	extension réseau DN 100 sur 10 ml
	Liaison AEP Rascous-Ambrosis	EU/AEP	Création Conduite En fonte DN 400
	Reservoir Rascous	AEP	analyseur de cl2
	Reservoir Notre Dame du Château	AEP	analyseur de cl2
CARNOUX			
	Allée des Tamaris	EU	extension réseau EU DN 200 sur 100 ml
	Vincent Scotto, Savorgnan de Brazza, Darius Milhaud	AEP	Renforcement AEP Carnoux
	Rd Point Charcot	AEP	Borne Monétique
	Pompage de fenestrelle -	AEP	Réhabilitation GC
	réservoir des lavandes	AEP	restructuration vidange
	pompage haut	AEP	analyseur de cl2
CARRY			
	station d'épuration	EU	création d'un locel et reprise ventilation
	place Jean Jaurès	EU	amélioration de la station de relevage de Carry Port (broyeur)
	chemin de beau rivage	EU	sécurisation de la station de relevage de beau rivage
CASSIS			
	Station épuration	EU	amélioration desodo
	12, rue de l'arène Cassis	EU	réhabilitation totale
	usine d'eau potable	AEP	réhabilitation
			Total CASSIS
CEYRESTE			
CETRESIE	Chemin de Frais Vallon Bas	EU	extension dn 200 sur 90ml + Poste relevage
	Chemin de Frais Vallon Haut	EU	extension dn 200 sur 250ml
	réservoir du stade	AEP	réhabilitation GC
			Total CEYRESTE
CHATEAUNEUF			
CHAILAUNEU	Bd Castellas / Rue Lamartine	EU	chemisage DN 150 sur 265 ml (lutte contre les ECPP)
	Rue Barbaroux	EU	chemisage DN 200 sur 140 ml (lutte contre les ECPP)
	Lotissement Saint Cécile	EU	chemisage DN 200 sur 130 ml (lutte contre les ECPP)
	Bd Armand Audibert	EU	chemisage DN 200 sur 125 ml (lutte contre les ECPP)
	Chemin Jules Ferry	EU	chemisage DN 200 sur 120 ml (lutte contre les ECPP)
	Lotissement Jardins Fleuris	EU	chemisage DN 200 sur 70 ml (lutte contre les ECPP)
	Rue Max Dormoy	EU	chemisage DN 200 sur 145 ml (lutte contre les ECPP)
	Impasse Le Cabanon	EU	chemisage DN 300 sur 70 ml (lutte contre les ECPP)

Commune	Adresse	EU/AEP	Nature des travaux
CHATEAUNEUF			
	Bd JJ Rousseau	EU	chemisage DN 300 sur 420 ml (lutte contre les ECPP)
	Rue Anatole France	AEP	extension sur 60 ml en Dn 80 et 25 ml en DN 100
	Avenue du 4 septembre	AEP	macrocomptage
	Réservoir Chef-lieu bas	AEP	motorisation vannes
	station d'épuration Chateauneuf	EU	cuvelage prétraitement
ENSUES			
	Allée des Perdrix	AEP	dilatation dn 150mm sur 40ml + STAB
	réservoir Chantegrive	AEP	réhabilitation GC
	réservoir madrague de Gignac	AEP	motorisation vannes
	vanne val Ricard	AEP	anti intrusion
GIGNAC			
	Lotissement Manon des sources	EU	gainage DN 200 sur 45 ml (lutte contre les ECPP)
	Avenue des Prés	EU	gainage DN 200 sur 110 ml (lutte contre les ECPP)
	Impasse Hector Berlioz	EU	gainage PVC DN 200 sur 124 ml (lutte contre les ECPP)
	Av François Miterrand	EU	gainage DN 200 sur 45 ml (lutte contre les ECPP)
	Allée Lauriers/ Allée Cèdres	EU	gainage DN 200 sur 80 ml (lutte contre les ECPP)
	Av Bosquet / imp Mésanges	EU	gainage DN 200 sur 155 ml (lutte contre les ECPP)
	Chemin des Oliviers	EU	remplacement réseau DN 200
	Rue Alsace Lorraine	EP	Réparations ponctuelles réseau DN 300
GEMENOS			
	Chemin de Jouque	EU	extension réseau EU DN 200 sur 60 ml
LA CIOTAT			
	Av Ernest Subilia	EU	extension DN 200 sur 110 ml
	Tse Ventre	AEP	extension et dilation DN 1500 sur 75 ml
	Avenue des Genevriers	EU	extension réseau DN 200 sur 100 ml
	station d'épuration	EU	mise au norme sécurité incendie + amélioration desodo
	usine d'eau potable	AEP	amélioration chloration
LE ROVE			
	Chemin de la Bergerie	AEP	Borne monétique
	surpresseur du baou	AEP	branchement EDF/FT
	réservoir niolon	AEP	motorisation vanne
MARIGNANE			
	Allée Neptune	EU	chemisage DN 200 sur 50 ml
	RD 568	EU	Reprise étanchéité de 3 regards béton
	Rue Jean Monnet	EU	gainage DN 200 sur 260 ml (lutte contre les ECPP)
	Rue Henri Milhaud (Lacanau EST)	EU	Remplacement DN 200 sur 250 ml
	Rue Henri Milhaud (Lacanau EST)	EU	Chemisage DN 200 sur 330 ml

Commune	Adresse	EU/AEP	Nature des travaux
MARIGNANE			
	Parc Méditerranée	EU	Remplacement canalisation dn 150 sur 50ml
	Rue Mistral	EU	Remplacement canalisation dn 200 sur 120ml
	Chemin des Macreuses	AEP	Extension réseau AEP DN 200 sur 200 ml
	Avenue Jean Giono	EU/AEP	Extension réseau AEP DN 100 sur 145 + 3 branchements EU en refoulement
	Quartier Beausset/Raphele	EU/AEP	Desserte sanitaire et eau potable
	Station d'épuration	EU	réhabilitation file 3
PLAN DE CUQUES			
COQUES	Av Général Leclerc	EP	Dilatation du réseau pluvial
ROQUEFORT			
	Rue Tour des Dallests		Sectorisation - Création d'un point de comptage SAUR/ACTEMIUM
	réservoir des fourniers	AEP	réhabilitation GC
	usine d'eau potable	AEP	réhabilitation GC
SAUSSET			
	Tse des Pêcheurs	EU	Remplacement réseau DN 200 sur 90 ml
	plage des baumettes	EU	étanchéité des regards sur émissaire
	plage des baumettes	EU	déplacement d'installations électriques
	anse du Rouveau	EU	confortement canalisation EU
	surpresseur du village	AEP	réhabilitation GC
	réservoir du grand vallat	AEP	motorisation vannes
	réservoir du grand vallat	AEP	restructuration vidange
St VICTORET			
	Allée Oliviers / Av Jacques Prévert	AEP	Stab pression + Comptage + Maillage Notre Dame / St Victoret extension réseau AEP DN 200 sur 75 ml
	Rue de la Cadière / Av Jacques Prévert	AEP	Maillage Notre Dame / St Victoret extension réseau AEP DN 200 sur 110 ml
	Impasse de la Glacière	EP	Aménagements pluviaux
	Av du Romartin	AEP	maillage réservoir

Facture type 120 m³

Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Zone Centre (Allauch, Carnoux, Gémenos ZI Le Rove, Marseille, Septèmes)

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2022

	<u> </u>	oralitalic -	<u> </u>	julivici .				
DISTRIBUTION DE L'EAL		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT			
	Part fixe ar	nnuelle		1	12,2436 €	12,24 €		
SEMM	Part variable par	Tranche 1	m³	15	0,5531 €	8,30 €		
	m³ consommé	Tranche 2	m^3	105	1,6271 €	170,85 €		
Surtaxe Métropole	Part variable par r	m³ consommé	m³	120	0,1603€	19,24 €		
Agence de l'Eau Rhône	Redevance lutt pollution		m³	120	0,2800 €	33,60 €		
Méditerranée Corse	Redevance prés ressources		m³	120	0,0420 €	5,04€		
		·		SOU	IS-TOTAL HT	249,27 €		
COLLECTE ET TRAITEM	ENT DES EAUX USEES	i	Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT		
SERAMM (part collecte et traitement)	Part variable par r	m³ consommé	m³	120	1,1691€	140,29 €		
Surtaxe Métropole	Part variable par r	m³ consommé	m³	120	0,2900 €	34,80 €		
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance mode réseaux de e		m³	120	0,1600€	19,20€		
				sou	IS-TOTAL HT	194,29 €		
					TOTAL HT	443,56 €		
TVA 5,50 %								
					TVA 10 %	19,43 €		
				TOTAL G	ENERAL TTC	476,69 €		
			P	RIX MOYEN	TTC PAR M ³	3,97 €		

Facture type 120 m³

Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Zone Ouest (Carry, Châteauneuf, Ensuès, Gignac, Marignane, Saint-Victoret, Sausset)

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2022

DISTRIBUTION DE L'EAI	Π		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
	Part fixe ar	nuelle		1	12,2436 €	12,24 €
SEMM	Part variable par	Tranche 1	m³	15	0,5531 €	8,30 €
	m³ consommé	Tranche 2	m³	105	1,6271 €	170,85 €
Surtaxe Métropole	Part variable par r	m³ consommé	m³	120	0,1603€	19,24 €
Agence de l'Eau Rhône	Redevance lutt pollution		m³	120	0,2800 €	33,60 €
Méditerranée Corse	Redevance prés ressources		m³	120	0,0420 €	5,04 €
				SOU	S-TOTAL HT	249,27 €
COLLECTE ET TRAITEM	ENT DES EAUX USEES	<u>.</u>	Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
SAOM	Part variable par r	m³ consommé	m³	120	0,9824€	117,89 €
Surtaxe Métropole	Part variable par r	m³ consommé	m³	120	0,2900 €	34,80 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance mode réseaux de a		m³	120	0,1600€	19,20€
				sou	S-TOTAL HT	171,89 €
					TOTAL HT	421,16€
				TVA 5,50 %	13,70 €	
					TVA 10 %	17,18€
				TOTAL G	ENERAL TTC	452,04 €
			P	RIX MOYEN	TTC PAR M ³	3,77 €

Facture type 120 m³

Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Zone Est (Cassis, Ceyreste, La Ciotat, Roquefort)

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2022

DISTRIBUTION DE L'EAI	<u>u</u>	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
	Part fixe ar	nnuelle		1	12,2436 €	12,24 €
SEMM	Part variable par	Tranche 1	m³	15	0,5531 €	8,30 €
	m³ consommé	Tranche 2	m³	105	1,6271 €	170,85 €
Surtaxe Métropole	Part variable par r	m³ consommé	m³	120	0,1603€	19,24 €
Agence de l'Eau Rhône	Redevance lutt pollution		m³	120	0,2800 €	33,60 €
Méditerranée Corse	Redevance prés ressources		m³	120	0,0420 €	5,04 €
				SOU	S-TOTAL HT	249,27 €
COLLECTE ET TRAITEM	ENT DES EAUX USEES	<u> </u>	Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
SAEM	Part variable par r	m³ consommé	m³	120	1,1179€	134,15€
Surtaxe Métropole	Part variable par r	m³ consommé	m³	120	0,2900 €	34,80 €
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance mode réseaux de d		m³	120	0,1600 €	19,20 €
				SOU	S-TOTAL HT	188,15 €
				TOTAL HT	437,42 €	
				TVA 5,50 %	13,70 €	
				TVA 10 %	18,82 €	
				TOTAL G	ENERAL TTC	469,94 €
			P	RIX MOYEN	TTC PAR M ³	3,92 €

Facture type 120 m³ Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Régie de Gémenos

Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1er janvier 2022

7 1.0	omicinem ram	J. 4 411 C	iailis ao i	janivici		
DISTRIBUTION DE L'EAL	<u></u>		Unité	Quantité	Prix unitaire HT	TOTAL HT
reabmg	Part variable par	Tranche 1	m³	100	0,4563 €	45,63 €
KLADIVIG	m³ consommé	Tranche 2	m³	20	0,6476 €	12,95€
Agence de l'Eau Rhône	Redevance lutt pollution		m³	120	0,2800 €	33,60 €
Méditerranée Corse	Redevance prés ressources		m³	120	0,0532€	6,38€
				sou	S-TOTAL HT	98,56 €
COLLECTE ET TRAITEM	ENT DES EAUX USEES	Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT	
REABMG	Part variable par r	m³ consommé	m³	120	0,3180€	38,16€
SERAMM (part transport et traitement)	Part variable par n	m3 consommé	m³	120	0,6565€	78,78 €
Surtaxe Métropole	Part variable par r	m³ consommé	m³	120	0,1000€	12,00€
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance mode réseaux de d		m³	120	0,1600 €	19,20€
				sou	IS-TOTAL HT	148,14 €
					TOTAL HT	246,70 €
				TVA 5,50 %	5,42 €	
					TVA 10 %	14,82 €
				TOTAL G	ENERAL TTC	266,94 €
			P	RIX MOYEN	TTC PAR M ³	3,77 €

Facture type 120 m³ Service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif Régie de Plan-de-Cuques Abonnement "Tarif ordinaire" - Tarifs au 1^{er} janvier 2022

DISTRIBUTION DE L'EAU REABMG	Part fixe annuelle Part variable par m³ consommé	Unité m³	Quantité	Prix unitaire HT 35,73 € 1,0002 €	TOTAL HT 35,73 € 120,02 €
Agence de l'Eau Rhône	Redevance lutte contre la pollution	m ³	120	0,2800 €	33,60 €
Méditerranée Corse	Redevance préservation des ressources en eau	m³	120	0,04093 €	4,91 €
			sou	IS-TOTAL HT	194,26 €
COLLECTE ET TRAITEM	ENT DES EAUX USEES	Unité	Quantité (m³)	Prix unitaire HT	TOTAL HT
REABMG	Part fixe annuelle	m³	1	18,89 €	18,89 €
KEADING	Part variable par m³ consommé	m³	120	0,3444 €	41,33 €
SERAMM (part transport et traitement)	Part variable par m3 consommé	m³	120	0,6565€	78,78 €
Surtaxe Métropole	Part variable par m³ consommé	m³	120	0,1000€	12,00€
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Redevance modernisation des réseaux de collecte	m³	120	0,1600€	19,20€
			sou	IS-TOTAL HT	170,20 €
				TOTAL HT	364,46 €
				TVA 5,50 %	10,68 €
				TVA 10 %	17,02 €
			TOTAL G	ENERAL TTC	392,16 €
		P	RIX MOYEN	TTC PAR M ³	3,27 €

ANNEXE 6 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES DES CONTRATS DE DSP

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nbre avts	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant				
SERVICE PUBLIC DE L'EAU	SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE										
						Avt n°1: Prendre en compte certaines incidences du report du démarrage de la délégation initialement prévue le 01/01/2014 au 01/07/2014 - prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA - Mettre en cohérence les différents articles du contrat relatifs au rachat des compteurs : les articles 10;10, 14;1 et l'annexe AO7 ont été modifiés en ce sens ; l'article 35.2 n'a pas été corrigé - corriger des erreurs matérielles ou incohérences entre certains articles et annexes et apporter certaines précisions.	4				
CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DU TERRITOIRE DE MARSEILLE- PROVENCE	SEM	09/12/2013	15 ans	30/06/2029	4	Avt n°2 : au terme de la première année d'exploitation du Service, il est apparu nécessaire de faire évoluer certaines dispositions contractuelles afin de prendre en compte : - certaines adaptations ou précisions à des engagements du Délégataire ou à des dispositions contractuelles qui se sont avérées indispensables dans le cadre de l'exploitation du service; - la clarification de la définition et des modalités de calcul de certains indicateurs de performance et des pénalités associées, au terme d'un important travail conjoint avec les services de la Communauté urbaine et du Délégataire; - les incidences de la Loi Hamon relative à la consommation en modifiant certaines dispositions du Règlement de Service, - l'évolution de la répartition des prestations mutualisées; - l'adaptation du Barème de Prix; - la collaboration du délégataire dans la démarche menée par la Communauté Urbaine en termes d'économies d'eau dans le cadre du contrat "CONPERE" avec l'Agence de l'Eau; - la mise en place de modalités spécifiques de facturation des consommations d'eau des Grands Comptes et, à titre d'échange dans le respect de l'équilibre économique du Contrat, l'assouplissement des horaires d'accueil physique des agences Est et Ouest du territoire communautaire; - les demandes de la Communauté urbaine, qui représentent des charges supplémentaires pour le Délégataire et qui visent à : 1) compléter les engagements du Délégataire portant sur les travaux de sécurité des ouvrages du service, en particulier en termes d'accès et de surveillance; 2) la prise en charge par le Délégataire de travaux de renouvellement de quelques vannes anciennes de DN> 300 mm, non prévus initialement dans le contrat; 3) la diminution du nombre de boîtes de lavage à équiper, dans le cadre de la télérelève, à la charge du Délégataire par rapport aux prévisions du contrat et le reparamétrage de certaines d'entre elles. - les demandes du Délégataire, qui représentent des économies de charges pour le délégataire et qui visent, afin de respecter l'équ	19/01/201				

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nbre avts	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'EAU	J POTABL	E					
CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DU TERRITOIRE DE MARSEILLE- PROVENCE	SEM	09/12/2013	15 ans	30/06/2029	4	 Avt n°3: De nouvelles évolutions contractuelles sont apparues nécessaires afin de prendre en compte les principaux points suivants: L'évolution du schéma organisationnel de la Structure Juridique Dédiée (SJD) et les incidences contractuelles associées, notamment en termes de prestations mutualisées. Dès l'origine, le contrat prévoit la mutualisation entre la Structure Juridique Dédiée et le groupe SEM. L'article 5 et les annexes 10 et 11 prévoient notamment la mutualisation de prestation de SEM vers SEMM pour les missions d'appui stratégique et de conseil (Direction générale, Direction Ressources Humaines, Finances, Achats Management), les activités de médecine du travail, d'expertise réseaux, de gestion des crises et du laboratoire, ainsi que Bronzo TP pour la réalisation des travaux d'entretien de réseaux et Somei pour l'infogérance du système d'information). Le schéma organisationnel mis en place depuis le 1/10/2016 prévoit l'intégration de la chloration, clientèle, atelier, CDT au sein de de la structure juridique dédiée. Par conséquent, de nouvelles prestations sont prévues au contrat vis-à-vis des autres structures du Groupe SEM. Un compte de résultat annuel permet le suivi des prestations mutualisées avec la SEM. En outre, le schéma organisationnel au 1/10/2016 prévoit la mise à disposition par la SEM, par convention individuelle, de 60 ETP affectés aux fonctions support (ressources humaines, finances, communication, juridique). Chaque année, un état des coûts associés au personnel mis à disposition sera transmis à la Métropole. Cette organisation est neutre économiquement. Elle est par ailleurs pertinente en termes d'expertise; le nouveau schéma de gouvernance à mettre en place. Lors des 3 premières années de la délégation, il est clairement apparu la nécessité de faire évoluer le schéma de gouvernance tel que prévu au contrat et dans ses annexes afin de le rendre plus opérationnel et efficient; la révision de conditions tarifair	15/05/201 8

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nbre avts	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant				
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE											
CONTRAT DE DÉLÉGATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU DU TERRITOIRE DE MARSEILLE- PROVENCE	SEM	09/12/2013	15 ans	30/06/2029	4	 Avt n°4: En 2019, la Métropole a réalisé un audit quinquennal juridique, financier et technique de la délégation du Service public de l'Eau qui a montré la performance du Service délégué. Néanmoins, des préconisations d'adaptation, d'amélioration ont été formulées qui donnent lieu à la rédaction de l'avenant quinquennal. Les principales évolutions contractuelles du présent avenant concernent: La cybersécurité: l'avenant 3 avait mis à la charge du délégataire la mise en œuvre, à frais avancés, des évolutions réglementaires entrées en vigueur le 1 er juillet 2016 en matière de cybersécurité pour les Opérateurs d'Importance Vitale (OIV). Le présent avenant permet d'acter les modalités de prise en charge de ces coûts d'investissement et de fonctionnement jusqu'à la fin du Contrat, grâce à un effort consenti par le Délégataire et à une baisse de certaines charges, afin de respecter l'équilibre économique initial du Contrat. Les évolutions organisationnelles du Délégataire, en vue d'améliorer la productivité, ainsi que la baisse des prestations mutualisées suite à l'arrêt du laboratoire SEM. L'optimisation du système d'évaluation de la performance (ajout de nouveaux indicateurs, nouvelles modalités d'obtention de l'intéressement). Fonds d'aide aux plus démunis : nouvelles modalités d'attribution permettant d'améliorer la performance du fonds et la résorption du reliquat. Evolution de la grille tarifaire en vue d'une simplification et d'une baisse du tarif agricole pour accompagner les projets d'agriculture urbaine. Le volet patrimonial : requalification des biens délégués, clarification des obligations contractuelles du Délégataire en matière de régularisation des servitudes, introduction d'indicateur de suivi de l'état du patrimoine, clarification des obligations contractuelles du Délégataire en matière de régularisation des servitudes, introduction du Compte d'Exploitation Prévisionnel, forfaitisation du taux de charges semi-directes et indi					

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant	
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINI	SSEMENT (COLLECTIF						
						Avt n°1 : Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et porter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA. Avt n°2 : Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire	28/10/2014	
						communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 43 du contrat de délégation.	27/01/2015	
Délégation de service public pour l'exploitation du service					Avt n°3: Suite au retour d'expérience de la première année dans l'exécution du contrat de délégation de service public de l'assainissement et du pluvial - Secteur Centre, le présent avenant a pour objet de clarifier des engagements du délégataire, adapter des engagements du délégataire, harmoniser des engagements entre les différents contrats de délégation, négocier de nouveaux engagements, corriger quelques erreurs matérielles.	07/10/2015		
public d'assainissement Zone Centre pour Allauch, Carnoux- en-Provence, Marseille, Le	SERAM	11/12/2013 15 an	11/12/2013 15 a	013 15 ans	5 ans 31/12/2028	7	Avt n°4 : Réalisation d'une unité de valorisation du biogaz produit à l'usine des boues de Marseille	01/08/2017
Rove, Septèmes-Les-Vallons, Zone Industrielle de Gémenos							Avt n°5 : Mise en cohérence filière des boues et adaptation et clarification de divers engagements	28/12/2017
Zone maustrelle de Gemenos						Avt n°6: Modification du règlement de service Avt n°7: A la suite de cet audit, les parties se sont rapprochées afin de conclure un nouvel avenant dont les principales thématiques sont les suivantes: - Plan d'actions de lutte contre les odeurs et l'hydrogène sulfuré (H2S) dans les ouvrages, - Prise en compte d'évolutions fiscales relatives à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et à la Taxe Foncière (TF), - Diagnostic de Réduction des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) - Gestion patrimoniale (inventaires des biens, servitudes, diagnostic des réseaux visitables, conformité et entretien des bâtiments) - Partage de la surperformance économique - Création d'un fonds de solidarité - Evolution de la gestion du réseau pluvial. - Evolutions du contrôle de l'activité déléguée (nouveaux indicateurs de suivi, contrôle des achats, instances de gouvernance).	28/12/2017 30/12/2020	

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAIN	SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF						
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Ouest pour Carry-Le-Rouet, Châteauneuf-Les-Martigues, Ensuès-La-Redonne, Gignac- La-Nerthe, Marignane, Saint- Victoret, Sausset-Les-Pins	SEM	09/12/2013	15 ans	31/12/2028	4	Avt n°1: Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et d'apporter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA Avt n°2: Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 36 du contrat de délégation. Avt n°3: Adaptation et clarification de divers engagements Avt n°4: Modification du règlement de service Avt n°5: Les parties se sont rapprochées afin de conclure un nouvel avenant dont les principales thématiques sont les suivantes: - Mise en œuvre d'un plan de lutte contre le vieillissement du parc d'équipements électromécaniques, - Amélioration de la gestion patrimoniale (classification des biens, accès aux documents, complétude des inventaires, servitudes, entretien et conformité réglementaire des bâtiments) - Evolution du plan de lutte contre les eaux parasites - Mise en place de mesures en faveur de l'action sociale, par création d'un fonds de solidarité assainissement - Dispositions diverses (gouvernance, modalités comptables, projet de méthanisation à Marignane).	21/01/2015 28/12/2017 28/12/2017 31/12/2020

Intitulé du contrat	Titulaire	Date de notification	Durée du contrat	Date de fin	Nombre d'avenants	Objet de l'avenant	Date de notification de l'avenant
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINI	SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF						
Délégation de service public pour l'exploitation du service public d'assainissement Zone Est pour Cassis, Ceyreste, La Ciotat, Roquefort-La-Bédoule	SEM	09/12/2013	15 ans	31/12/2028	4	Avt n°1: Corriger certaines erreurs, coquilles ou incohérences entre articles et d'apporter certaines précisions et adaptations nécessaires à la bonne exécution, dans le cadre d'une revue de contrat - Prendre en compte les incidences contractuelles des évolutions réglementaires en matière de TVA Avt n°2: Afin d'harmoniser les règles du service sur l'ensemble du territoire communautaire et de faciliter la gestion de la relation à l'usager du service d'assainissement, il est proposé un règlement de service unique. Cette nouvelle version met à jour des dispositions relatives à la Participation Financière pour l'Assainissement Collectif (PAC). Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le nouveau Règlement de l'assainissement Collectif de la Communauté Urbaine de MPM conformément à l'article 36 du contrat de délégation. Avt n°3: Adaptation et clarification de divers engagements Avt n°4: Modification du règlement de service Avt n°5: Les parties se sont rapprochées afin de conclure un nouvel avenant dont les principales thématiques sont les suivantes: - Mise en oeuvre d'un plan de lutte contre le vieillissement du parc d'équipements électromécaniques, - Amélioration de la gestion patrimoniale (classification des biens, accès aux documents, complétude des inventaires, servitudes, entretien et conformité réglementaire des bâtiments) - Evolution du plan de lutte contre les eaux parasites - Mise en place de mesures en faveur de l'action sociale, par création d'un fonds de solidarité assainissement - Dispositions diverses (gouvernance, modalités comptables).	

ANNEXE 7 : COMPTES D'EXPLOITATION DÉTAILLÉS (CARE/CA)

SEMM - COMPTE D'EXPLOITATION	2020	2021
RECETTES D'EXPLOITATION	191 531 091	195 558 869
VENTES DE PRODUITS FABRIQUÉS, PRESTATIONS DE SERVICE	147 838 050	152 023 398
Ventes d'eau	137 983 885	140 911 838
Taxes et redevances	35 918 873	36 651 591
Redevance prélèvement	3 817 177	3 874 324
Redevance prélèvement	3 817 177	3 874 324
Taxes et redevances perçues pour le compte de tiers	32 101 697	32 777 267
Pdts part Collectivité Eau	16 128 475	16 063 126
Pdts p/Agence Eau-pollution	15 973 222	16 714 142
Travaux	3 704 963	3 733 116
Travaux pour le compte de tiers	3 704 963	3 733 116
Pdts travaux branchements	3 704 963	3 733 116
Prestations de services	5 686 009	6 866 079
Produits des activités complémentaires	463 193	512 365
PRODUCTION IMMOBILISÉE	197 678	118 770
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	543 549	281 494
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 994	38 548
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	32 875 693	33 965 063
TRANSFERTS DE CHARGES	10 068 297	9 131 595
CHARGES D'EXPLOITATION	180 077 285	180 053 818
ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	7 347 624	7 070 559
Achats stockés - Autres approvisionnements	992 389	582 592
Variations des stocks	154 366	33 269
Achats d'études, prestations de services	278 184	239 463
Achats de matières, équipements et travaux	3 031 215	3 139 053
Achats non stockés de matière et fournitures	2 891 470	3 076 182
Fournitures non stockables (eau, énergie,)	1 991 118	2 147 145
Fournitures eau autres	945 611	945 977
Autres achats d'eau brute	945 611	945 977
Energie électrique (sauf éclairage)	1 018 591	1 181 451
		4 404 454
Energie électrique	1 018 591	1 181 451
Energie électrique Fournitures eau, gaz, éclairage, combustibles	1 018 591 26 916	1 101 451
·		
Fournitures eau, gaz, éclairage, combustibles	26 916	19 717
Fournitures eau, gaz, éclairage, combustibles Eau, gaz, électricité	26 916 26 916	19 717 19 717
Fournitures eau, gaz, éclairage, combustibles Eau, gaz, électricité Produits de traitement	26 916 26 916 401 382	19 717 19 717 383 695
Fournitures eau, gaz, éclairage, combustibles Eau, gaz, électricité Produits de traitement Produits de traitement	26 916 26 916 401 382 401 382	19 717 19 717 383 695 383 695
Fournitures eau, gaz, éclairage, combustibles Eau, gaz, électricité Produits de traitement Produits de traitement Fournitures d'entretien des équipements et installations	26 916 26 916 401 382 401 382 893	19 717 19 717 383 695 383 695 2 959

Achats de petit mobilier		80
Achats de petit mat. Informatique	149 306	178 123
Fournitures de petit équipement	1 666	884
Achats de petits logiciels	1 666	884
Carburants	232 518	284 990
Carburants		283 161
Lubrifiants	229 383	1 829
Autres matières et fournitures	3 135	
	4 323	4 187
Combustibles (Chauffage)	4 323	4 187
SERVICES EXTÉRIEURS	46 634 689	50 800 402
Sous-traitance générale	7 688 187	7 204 900
Locations, droits de passage et servitudes diverses	2 596 716	2 703 618
Charges locatives et de copropriété	1 513 104	1 304 207
Entretien et réparations	34 326 960	38 977 838
Primes d'assurances	452 963	563 353
Études et recherches	50 086	37 524
Divers	6 672	8 963
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	47 596 154	49 025 277
Personnel extérieur au service	5 783 291	6 389 243
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 704 183	2 833 248
Publicité, publications, relations publiques	518 268	582 251
Déplacements, missions et réceptions	298 361	231 068
Frais postaux et de télécommunications	1 188 584	1 049 440
Services bancaires et assimilés	198 106	187 308
Divers	36 905 362	37 752 719
Concours divers (cotisations)	93 242	95 863
Autres	893 247	1 005 265
SEM-MOYENS DU PERSONNEL MIS A DISPOSITION	893 247	1 005 265
Redevance prélèvement	3 817 177	3 874 324
Contrepartie des produits tiers : Autres redevances	32 101 697	32 777 267
Redevance part Collectivité Eau	16 128 475	16 063 126
Redevance Pollution	15 973 222	16 714 142
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	3 903 468	3 088 334
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres		
organismes)	1 322 718	1 451 678
Versement de transport	327 503	338 277
Formation prof. continue	810 408	916 769
Effort de construction	74 219	79 100
Verst libér.taxe apprentissage	110 588	117 532
Autres impôts, taxes et versements assimilés (administrations des impôts)	1 849 809	912 782
Impôts directs (sauf impôts sur les bénéfices)	1 849 719	910 744
CET (CFE / CVAE)	1 307 208	604 121

Taxe sur véhicules sociétés	15 531	16 023
Droits d'enregistrement et de timbre	90	2 038
Dts enregistr-carte grise-vign	90	2 038
Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	730 942	723 874
Contrib. sociale de solidarité	236 448	227 963
Contrib. sociale de solidarité	236 448	227 963
Taxes sur l'électricité	29 637	21 912
Taxes sur l'électricité	29 637	21 912
Redevances contractuelles	464 857	473 999
Redev. occup. domaine public	464 857	473 999
CHARGES DE PERSONNEL	29 344 101	28 236 633
Rémunérations du personnel	20 226 188	19 103 921
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	8 086 654	7 883 402
Autres charges sociales	971 609	1 168 393
Autres charges de personnel	59 650	80 917
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 515 212	2 922 664
Redevances pour concessions, brevets, licences etc	566	690
Pertes sur créances irrécouvrables	1 334 757	1 729 836
Aides personnalisées et contribution Fonds Solidarité Logement (art. 92.5.2)	1 032 470	1 048 000
Aides personnalisées p/usagers	982 300	995 600
Contribution au FSL	50 170	52 400
Charges diverses de gestion courante	147 419	144 138
CHARGES FINANCIERES	1 168 883	1 069 717
Charges d'intérêts	1 168 883	1 069 717
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 389 415	850 747
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 386 564	849 751
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	2 851	996
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	40 177 716	36 989 486
RCAI - SOLDE D'EXPLOITATION	11 453 806	15 505 050
Participation	927 100	1 099 045
Impôt sur les sociétés pris en charge au niveau des associés **	3 524 480	3 534 130
BÉNÉFICE NET	7 002 226	10 871 875

SERAMM - COMPTE D'EXPLOITATION COLLECTE + TRAITEMENT + PLUVIAL	2020	2021	
PRODUITS D'EXPLOITATION	101 840 906 €	105 223 224 €	
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation du service assainissement	72 057 900 €	75 545 707 €	
Redevance assainissement	60 029 185 €	63 192 445 €	
- Dont Abonnés	55 178 567 €	57 283 189 €	
- Dont majoration 25%		974 204 €	
- Dont Industriels	1 333 797 €	1 137 246 €	
- Dont Communes raccordées hors périmètre	3 362 840 €	3 511 482 €	
- Dont Apports extérieurs: matière vidange, graisse	153 981 €	286 324 €	
Rémunération pluviale	12 028 715 €	12 353 263 €	
dont GEMAPI	1 483 475 €	1 523 500 €	
Collectivité et autres Organismes Publics	15 691 215 €	15 224 356 €	
– Dont part Collectivité	15 691 215 €	15 224 356 €	
- Dont Redevances perçues pour le compte de l'Agence de l'Eau	- €	- €	
- Dont Subvention Organismes Publics	- €		
Chiffre d'affaires lié aux prestations de service et branchements neufs	4 310 730 €	4 714 316 €	
Travaux attribués à titre exclusif	2 292 396 €	2 165 199 €	
Produits des prestations de services	356 026 €	484 526 €	
Produits Biomethane	1 662 308 €	2 064 591 €	
Produits issus des écritures comptable	9 781 061 €	9 738 846 €	
Reprise sur provisions et amortissements	81 326 €	499 816 €	
PRODUITS FINANCIERS	4 548 €	325 €	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	64 422 €	80 327 €	
TOTAL PRODUITS	101 909 875 €	105 303 876 €	
CHARGES EXPLOITATION hors PCT, chges immos, hors Impôts	57 144 630 €	61 326 932 €	
CHARGES EXPLOITATION	82 241 552 €	85 009 532 €	
Collectivité et autres Organismes Publics	15 691 215 €	15 224 356 €	
Achats consommables - Fournitures exploitation	1 286 214 €	2 139 832 €	
Rabais, remises et ristournes obtenus des fournisseurs	- €	- 2873€	
Achats travaux facturables	1 577 632 €	1 408 302 €	
Achats travaux immobilisés	5 723 503 €	4 826 966 €	
Énergie	2 279 225 €	2 508 921 €	
Réactifs et produits de traitement	488 818 €	458 645 €	
RPQS Eau/Assainissement 2021 – Territoire Marseille-Prove	-	., .,	

Analyses	140 201 €	179 571 €
Sous-traitance	10 324 195 €	9 504 172 €
Coûts d'élimination des boues et des déchets d'assainissement	3 671 854 €	5 032 659 €
Entretien et réparations	1 890 582 €	2 239 207 €
Autres dépenses d'exploitation :	5 400 661€	6 111 119 €
– dont télécommunication, postes et télégestion	234 083 €	180 201 €
– dont engins et véhicules	1 090 094 €	1 122 378 €
– dont Informatique	1 069 942 €	1 528 235 €
– dont assurance	493 464 €	560 282 €
– dont locations mobilières	229 895 €	212 636 €
– dont location immobilières	1 060 376 €	986 092 €
 dont entretien espaces verts 	- €	- €
dont communication / marketing / relations publiques	80 024 €	130 362 €
 dont autres (honoraires, frais de déplacements, frais bancaires) 	1 142 783 €	1 390 933 €
Personnel	29 973 317 €	30 901 905 €
Redevance d'occupation du domaine public	106 929 €	114 706 €
Redevance biogaz	267 575 €	265 504 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	484 117 €	857 551€
Impôts locaux et taxes (hors IS)	1 264 695 €	659 035 €
– CET (composante CFE)	368 205 €	216 832 €
– CET (composante CVAE)	723 661 €	414 364 €
– Taxes foncières	53 308 € -	96 448 €
– Autres (Organic, IFA, Taxes véhicules)	119 521 €	124 287 €
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	1 670 820 €	1 746 642 €
Aide aux plus démunis		112 578 €
Soldes de cessions d'actifs domaine		720 737 €
EBITDA	19 518 028 €	19 713 876 €
Amortissements biens du domaine privé	624 986 €	829 137 €
Provisions de renouvellement&Amortissements de caducité (Biens du domaine concédé)	10 991 000 €	11 138 518 €
Provisions dépréciations créances clients	1 045 937 €	777 521 €
Autres provisions pour risques	219 498 €	504 566 €
RÉSULTAT OPERATIONNEL COURANT (ROC)	6 717 933 €	6 963 950 €
Charges financières	2 386 781 €	2 210 942 €
Charges exceptionnelles	1 200 €	9 735 €
	4 398 920 €	4 823 925 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	4 270 720 0	
RÉSULTAT AVANT IMPÔT Impôt sur les sociétés	1 309 700 €	1 202 741 €

SAEM - COMPTE D'EXPLOITATION COLLECTE + TRAITEMENT	Total 2020	Total 2021
DONNEES DU SERVICE		
Nombre d'abonnés	15 306	15 522
Nombre de m3 vendus	3 564 186	3 766 774
TOTAL PRODUITS	5 398 296 €	6 034 966 €
Exploitation du service		
- redevance d'assainissement-collecte (raccordables non raccordés exclus) : 0,2956 €	3 553 486 €	4 207 767 €
– nouveaux branchements	154 489 €	137 399 €
– autres (contrôle de conformité des branchements p/ cessions immobilières - astreintes)	6 954 €	5 777 €
Collectivités et autres organismes publics		
Redevance et part des tiers	1 196 052 €	1 222 944 €
Autres produits de gestion courante	63 €	3 786 €
Reprise sur provisions et amortissements	402 775 €	306 861 €
Transferts de charge (Renouvellement des ouvrages)	77 275 €	99 835 €
Produits accessoires	7 202 €	50 598 €
CHARGES	6 656 305 €	6 643 923 €
Personnel	1 429 330 €	1155 280 €
Énergie	412 398 €	437 231 €
Réactifs et produits de traitement	232 218 €	239 406 €
Analyses		
– analyses réglementaires	32 933 €	18 917 €
– autocontrôle	8 610 €	8 962 €
Sous-traitance	460 702 €	370 954 €
Coût d'élimination des boues	572 740 €	584 982 €
Fournitures	21 338 €	20 057 €
Entretien et réparations :		
– entretien préventif	423 174 €	550 080 €
– entretien curatif	213 796 €	261 130 €
– entretien à refacturer		13 130 €
– Traitement des déchets de curage	25 268 €	38 989 €
Coûts spécifiques de la société dédiée	8 031 €	8 052 €
Coûts spécifiques de la période de tuilage	3 551 €	3 550 €
Coûts de la gestion commerciale assurée par le délégataire Eau	47 762 €	54 380 €
Autres dépenses d'exploitation :		

– télécommunication, postes et télégestion	30 923 €	35 565 €
– engins et véhicules	64 223 €	55 634 €
– informatique	99 111 €	102 150 €
– assurance	20 520 €	26 022 €
– locaux	35 655 €	38 060 €
– entretien espaces verts		28 992 €
– communication / marketing / relations publiques (à justifier dans le mémoire finan.)	9 707 €	-123 €
Autres frais (détail dans l'onglet charges directes)	14 401 €	30 625 €
Impôts locaux et taxes (hors IS)		
– CET (composante CVAE)	-3 150 €	2 484 €
- RODP	21 777 €	21 997 €
– Autres impôts & taxes (Taxe sur Electricité & Organic)	8 361 €	7 777 €
Redevance et part des tiers	1 196 052 €	1 222 944 €
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	90 000 €	90 000 €
Charges relatives aux investissements - programmé	70 386 €	67 182 €
Charges relatives Renouvellement programmé	291 171 €	614 978 €
Charges relatives Renouvellement non programmé	253 693 €	112 228 €
Charges relatives Renouvellement - Branchements	64 469 €	61 004 €
Charges relatives aux investissements du domaine privé (amortissements)	15 556 €	26 864 €
Aide aux plus démunis - 0% Redevance d'assainissement collecte		20 480 €
Frais de cautionnement - Pénalités	1 378 €	45 117 €
Frais financiers	34 717 €	30 547 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	19 394 €	21 877 €
Charges exceptionnelles	37 271 €	50 433 €
Dotation provision	388 838 €	165 984 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	-1 258 009 €	-608 957 €

SAOM - COMPTE D'EXPLOITATION COLLECTE + TRAITEMENT	Total 2020	Total 2021
DONNÉES DU SERVICE		
Nombre d'abonnés	27 147	27 332
Nombre de m3 vendus	4 533 853	4 531413
TOTAL PRODUITS	6 318 455 €	6 474 984 €
Exploitation du service		
 redevance d'assainissement-collecte (raccordables non raccordés exclus) : 0,2956 € 	4 234 908 €	4 464 894 €
– nouveaux branchements	125 184 €	200 489 €
Collectivités et autres organismes publics		
Redevance et part des tiers	1 417 164 €	1 382 763 €
– subventions (Agence de l'Eau,)		4 667 €
Autres produits de gestion courante	4 559 €	3 898 €
Reprise sur provisions et amortissements	389 008 €	218 830 €
Transferts de charge (Renouvellement des ouvrages)	144 449 €	193 038 €
Produits accessoires	3 184 €	6 404 €
CHARGES	7 106 783 €	7 281 638 €
Personnel	1 376 110 €	1 231 978 €
Énergie	485 377 €	430 829 €
Réactifs et produits de traitement	125 230 €	135 242 €
Analyses		
– analyses réglementaires	39 918 €	24 558 €
– autocontrôle	11 706 €	10 809 €
Sous-traitance	380 419 €	406 581 €
Coût d'élimination des boues	835 940 €	812 571 €
Fournitures	18 716 €	26 968 €
Entretien et réparations :		
– entretien préventif	383 358 €	415 811 €
- entretien curatif	291 245 €	392 707 €
– entretien à refacturer	30 813 €	
– Traitement des déchets de curage	11 954 €	15 276 €
Coûts spécifiques de la société dédiée	7 870 €	8 147 €
Coûts spécifiques de la période de tuilage	3 764 €	3 764 €
Coûts de la gestion commerciale assurée par le délégataire Eau	83 425 €	93 820 €
Autres dépenses d'exploitation :		
– télécommunication, postes et télégestion	38 054 €	36 916 €
– engins et véhicules	62 175 €	60 613 €

– informatique

– entretien espaces verts

– assurance – locaux 97 186 €

28 180 €

42 855 €

34 431 €

95 516 €

23 799 €

46 502 €

6 629 €

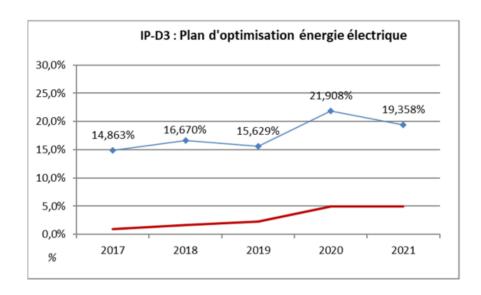
– communication / marketing / relations publiques (à justifier dans le mémoire finan.)	1 289 €	2 643 €
Autres frais (détail dans l'onglet charges directes)	15 769 €	67 014 €
Impôts locaux et taxes (hors IS)		
– CET (composante CVAE)	- 1847€	17 735 €
- RODP	43 072 €	45 424 €
– Autres impôts & taxes (Taxe sur Electricité & Organic)	6 987 €	9 005 €
Redevance et part des tiers	1 417 164 €	1 382 763 €
Contribution des services centraux et recherche (frais de structure et frais généraux)	101 000 €	101 000 €
Charges relatives aux investissements - programmé	95 839 €	101 306 €
Charges relatives Renouvellement programmé	340 984 €	605 151 €
Charges relatives Renouvellement non programmé	65 378 €	76 684 €
Charges relatives Renouvellement - Branchements	107 452 €	144 547 €
Charges relatives aux investissements du domaine privé (amortissements)	26 982 €	32 538 €
Aide aux plus démunis - 0% Redevance d'assainissement collecte		36 470 €
Frais de cautionnement - Pénalités	1 099 €	378 €
Frais financiers	54 296 €	48 507 €
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	45 788 €	46 854 €
Charges exceptionnelles	92 162 €	105 236 €
Dotation provision	334 847 €	149 139 €
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	- 788 328 €	- 806 654 €

Contrat de l'eau

• Réduction consommation énergétique :

Indicateur : baisse de 10% de la consommation électrique sur 15 ans à volume d'eau consommé constant, et sans augmentation en parallèle de l'utilisation des autres énergies, et hors véhicules électriques.

Libellé/Données natives	Valeur cible	2017	2018	2019	2020	2021
Plan d'optimisation énergie électrique	0,666 %/an soit 4,995 % au 31/12/2021	14,86%	16,67%	15,63%	21,9%	19,36%
Volume annuel d'eau consommé (m3)		73 697 272	68 879 349	71 513 571	72 456 690	71 417 301
Consommation annuelle électrique des ouvrages du service délégué (kWh)		14 185 775	12976 977	13 641 461	12 792 743	13 021 059
Consommation annuelle d'autres énergies des ouvrages du service délégué (équivalent kWh)		36 382	62 118	56 136	57 451	46153
Consommation électrique/m3 de référence (base 2010 en kWh/m3)		0,22609				
Consommation d'autres énergies des ouvrages du service délégué de référence base 2010 (équivalent kWh)		186 641				

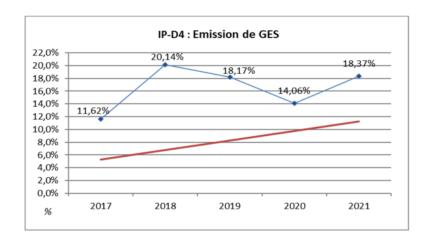


Valeur cible
Baisse de la
consommation électrique
par rapport à la valeur cible
de référence (année 2010)

• Emission GES:

Indicateur: baisse des émissions de GES > 1,5 % par an base 2010:

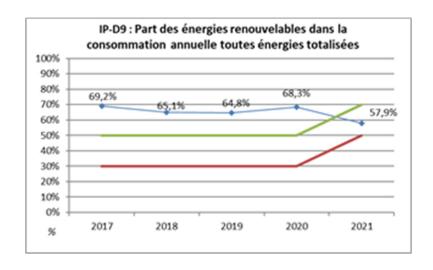
Libellé/Données natives	Valeur cible	2017	2018	2019	2020	2021
Emission de GES	1,5 %/an soit 11,25 % au 31/12/2021	11,62%	20,14%	18,17%	14,06%	18,37%
Emission de GES année N, selon données natives annexées à cette fiche		9 798	8853	9072	9527	9049
Emission GES, base de férence 2010			11	086		



• Energie renouvelable

Indicateur : Part des énergies renouvelables dans la consommation annuelle toutes énergies totalisées

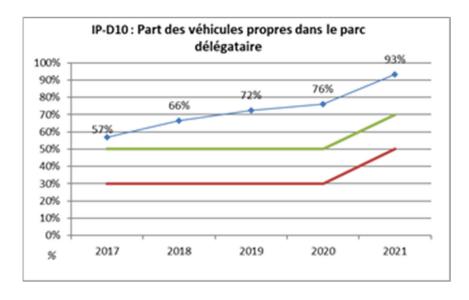
Libellé/Données natives	Valeur mini	Valeur objectif	2017	2018	2019	2020	2021
Part des énergies renouvelables dans la consommation annuelle toutes énergies totalisées	50% (depuis 2021)	70% (depuis 2021)	69%	65%	65%	68%	58%
Consommation énergétique électrique d'origine renouvelable des ouvrages du service délégué			9 822 000	8 489 399	8 870 957	8 743 642	7 564 554
Consommation totale énergétique électrique des ouvrages du service délégué			14 185 775	13 039 095	13 697 597	12 797 945	13 067 212



 Renouvellement progressif du parc automobile pour atteindre 100 % de véhicules propres en fin de contrat :

Indicateur: Part des véhicules propres dans le parc délégataire

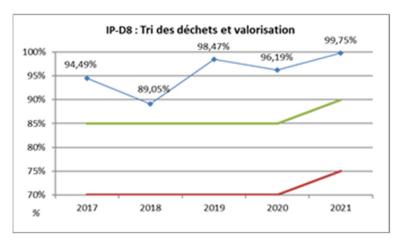
Libellé/Données natives	Valeur mini	Valeur objectif	2017	2018	2019	2020	2021
Part des véhicules propres dans le parc délégataire	50% (depuis 2021)	70% (depuis 2021)	57%	66%	72%	76,1%	93,1%
Nombre de véhicules propres			138	156	168	172	231
Nombre total de véhicules			243	235	232	226	248



• Tri et valorisation des déchets

Indicateur: Tri des déchets et valorisation

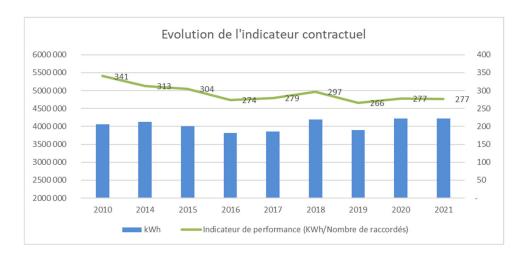
Libellé/Données natives	Valeur mini	Valeur objectif	2017	2018	2019	2020	2021
Tri des déchets et valorisation	75% (depuis 2021)	90% (depuis 2021)	94%	89%	98,5%	96,2%	99,75%
Part des déchets triés et valorisés (tonne)			2 578	1458	2889	328	872
Part totale des déchets (tonne)			2 728	1637	2934	341	874



Contrats d'assainissement zones Est et Ouest

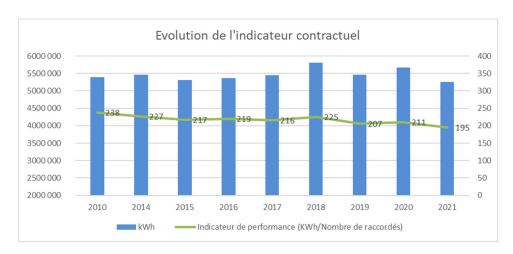
• Réduction de la consommation énergétique

Le graphique suivant illustre l'évolution de la consommation d'énergie depuis 2014, origine des contrats DSP, et la référence initiale 2010. Zone Est :



Pour l'assainissement Est en 2021, l'énergie électrique achetée et consommée sur les sites du service s'est établie à 4 220 530 kWh, en augmentation de 3,9 % par rapport à 2010, et le nombre de raccordés ressort à 15 248, en hausse de 28,7 % par rapport à 2010. Au final l'indicateur de performance ressort à 277 kWh par raccordé, en baisse de 18,7 % par rapport à 2010.

Zone Ouest:



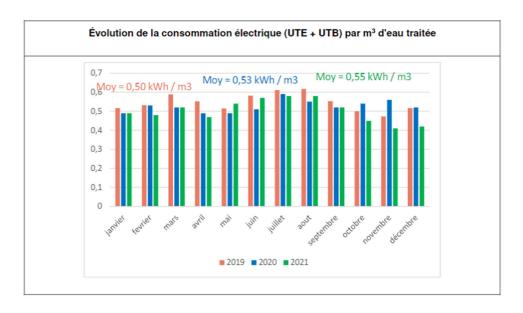
Pour l'assainissement Ouest en 2021, l'énergie électrique achetée et consommée sur les sites du service s'est établie à 5 261 312 kWh, en diminution de 2,4 % par rapport à 2010, et le nombre de raccordés ressort à 26 937, en hausse de 18,8 % par rapport à 2010. Au final l'indicateur de performance ressort à 195 kWh par raccordé, en baisse de 18 % par rapport à 2010.

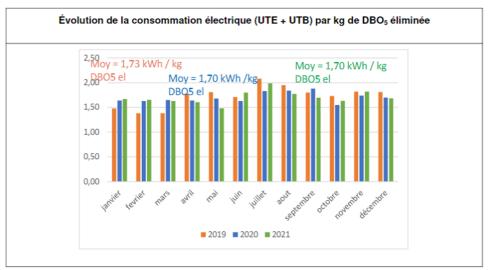
Contrat d'assainissement zone Centre

• Réduction de la consommation énergétique

La performance énergétique du complexe Géolide (UTE+UTB), illustrée par les deux graphiques d'évolution suivants, est mesurée par deux indicateurs :

- La consommation électrique globale par rapport au volume d'eau traitée (en m3)
- La consommation électrique globale par rapport à la quantité de Demande Biochimique en Oxygène (DBO5) éliminée (en kg)

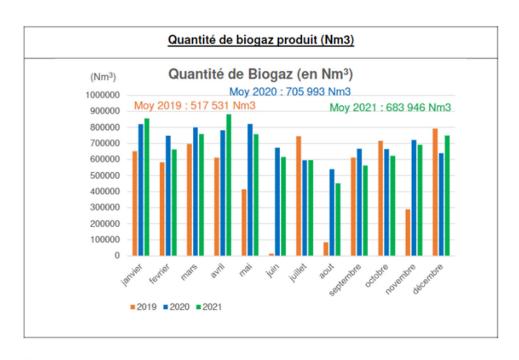


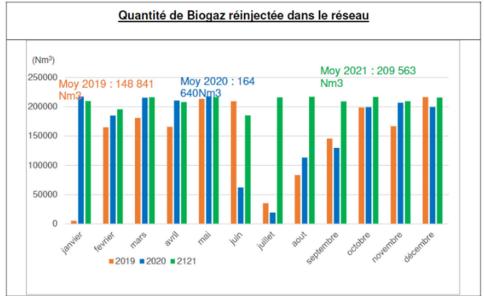


Pluviométrie 2021 : 548mm, 2020 : 310mm, 2019 : 518mm.

Le facteur pertinent influençant la consommation électrique globale est la saisonnalité. On remarque une augmentation de consommation électrique liée à une augmentation des régimes de ventilation pendant la période estivale.

Pour l'usine des boues, la performance énergétique est en outre mesurée par la quantité de biogaz produit et la quantité de biogaz injectée dans le réseau GRDF :



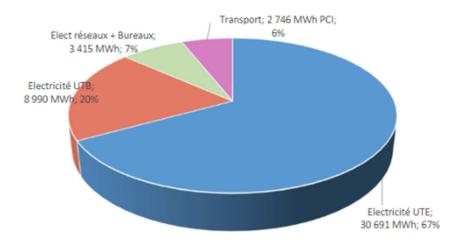


Les objectifs contractuels de production de biométhane ont été atteints à 97% (2 514 754 NM3 produits pour un objectif de 2 589 144 Nm3) grâce à la mise en service de l'atelier de désulfurisation.

En 2022, SERAMM évaluera la répartition de la consommation de biogaz entre les différents postes (chaudières, unité de production de biométhane, excédents) et mettra en place un suivi trimestriel avec remontées des alertes au fil de l'eau.

Pour l'année 2021, le volume des consommations d'énergie s'élève à 45 842 MWh. Ce volume est en augmentation de 9,77 % par rapport à la valeur corrigée de 2019 qui était de 41 761 MWh. L'augmentation est forte sur l'année 2021 puisqu'elle n'était que de 1,46% sur l'année 2020.

Ces consommations se répartissent comme suit :



Pour le réseau, l'Indicateur de Performance énergétique retenu est la consommation électrique des 7 plus gros ouvrages et du site administratif des Aygalades (consommation 2021 de 2 160 MWh soit 63,3% de la consommation totale / En 2019, consommation de 2 156 MWh soit 61,6 % de la consommation totale).

La consommation énergétique des PR reste très dépendante de la pluviométrie.

Enfin pour la partie transports, en 2021 l'ensemble de la flotte de véhicule a consommé 255 700 litres de carburants (267 700 litres en 2019, année choisie en référence).

• Gestion des déchets :

<u>Sous-produits de ré</u>seau :

Types de déchets	Destination	Tonnage 2020	Tonnage 2021
I - Transitant par déchetterie Sables	SUEZ Recyclage	1 283,24 T	1 302 T
Produits de curage pollués : Dégrillage	et Valorisation	367,08 T	371 T
II - Evacués directement Sables ruisseaux et produits propres (réutilisation sur berges)	Réutilisation	1 035,5 T	947 T
Déchets inertes (Génie Civil)	CET classe III	374 T	175 T
TOTAL HORS DECHETS INERTES		1 650,00 T	1673,00 T
TOTAL Y/C DECHETS INERTES		3 059,82 T	2795,00 T

Les évolutions par type de sous-produits sont les suivantes :

1. les sables extraits des réseaux, en 2021 : on note une stabilité des extractions par rapport à 2020 2. les produits issus du dégrillage et du nettoyage des avaloirs : la quantité de déchets est elle aussi constante par rapport à 2020

3. la quantité de sable extraite des ruisseaux : cette valeur correspond à l'opération de dessablage de la Station Pugette, dont le remplissage est en lien direct avec la pluviométrie, cette valeur reste constante entre 2020 et 2021.

Du point de vue logistique, les trois types de sous-produits (sables extraits du réseau, les produits de curage également ceux issus du dégrillage et du nettoyage des avaloirs) sont évacués vers le C.E.T de classe II, Sita Sud centre multi filières du Jas de Rhodes / les Pennes Mirabeau.

Production de boues:

Par arrêté préfectoral, la totalité de la production des boues 2021 (comme sur les années 2020, 2019, 2018 et 2017) a été assurée par la filière de secours « boues déshydratées chaulées » afin de maintenir la continuité du traitement des effluents d'eaux usées. Cette filière est de facto la seule et unique filière disponible pour évacuer la production de boues.

Dans ce contexte, la production de boues déshydratées après traitement à l'Usine des Boues pour l'année 2021 est la suivante (tonnages issus des pesées réalisées sur les centres de traitement) :

ANNEE	2019	2020	2021
Boues humides (tonne/an)	39 311	39 219	40 529
Matières sèches (tonnes/an)	11 920	11 323	11 821

Métropole Aix-Marseille-Provence

Evolution de l'encours de dette budget Assainissement et budget Eau du Territoire de Marseille-Provence

I LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE (CT1)

1. Les financements

Aucun emprunt bancaire n'a été contracté en 2021 pour assurer l'équilibre du budget annexe Assainissement du CT1.

2. L'évolution de l'encours de dette

L'encours de dette continue a diminué en 2021 comme le montre le tableau ci-dessous :

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Encours de dette	130,035M€	122,078M€	106,387M€	97,626M€	89,731M€	83,774M€

3. Analyse de l'encours de dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette du budget annexe Assainissement du CT1 représente 83,774 M€ (avances de l'agence de l'eau comprises), la durée résiduelle de remboursement du capital est de 14 ans, le taux moyen est de 4,13 % (avec les avances de l'agence de l'eau comprises). En prenant en compte les avances de l'agence de l'eau, 63,01% de l'encours de dette du budget annexe Assainissement du CT1 est composé d'emprunts à taux fixe, et 36,99% est à taux variable.

Encours au 31/12/2021	Capital amorti	Taux moyen	Durée résiduelle
83,774 M€	5,95 M€	4,13 %	14 ans

4. Le poids de la dette - Décomposition de l'annuité

L'annuité de la dette du budget annexe Assainissement du CT1 est en 2021 de 9,53 M€. Elle est composée de 3,58 M€ d'intérêts et 5,95 M€ de remboursement du capital.

En millions €	2017	2018	2019	2020	2021
Capital	11,47	16,22	8,76	7,89	5,95
Intérêts	4,80	4,18	3,63	3,65	3,58
Annuité de la dette	16,27 M€	20,40 M€	12,39 M€	11,54M€	9,53M€

II LE BUDGET ANNEXE EAU DU TERRITOIRE DE MARSEILLE PROVENCE (CT1)

1. Les financements

Un emprunt bancaire a été contracté en 2021 pour assurer l'équilibre du budget annexe Eau du CT1.

2. L'évolution de l'encours de dette

L'encours de dette a augmenté en raison notamment du transfert de trois emprunts d'Auriol en 2021 comme le montre le tableau ci-dessous :

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Encours de dette	3,63 M€	5,22 M€	3,62 M€	3,21 M€	2,83M€	4,73M€

3. Analyse de l'encours de dette

Au 31/12/2021, l'encours de dette du budget annexe Eau du CT1 représente 4,737 M€ (avances de l'agence de l'eau comprises). La durée résiduelle de remboursement du capital est de 9 ans et 11 mois, le taux moyen est de 0,17 % si les avances de l'agence de l'eau sont prises en compte. En prenant en compte les avances de l'agence de l'eau, 94,18% de l'encours de dette du budget annexe Eau du CT1 est composé d'emprunts à taux fixe, et 5,82% est à taux variable.

Encours au 31/12/2021	Capital amorti	Taux moyen	Durée résiduelle
4,73 M€	0,43 M€	0,17%	9 ans et 11 mois

4. Le poids de la dette - Décomposition de l'annuité

L'annuité de la dette du budget annexe Eau du CT1 est en 2021 de 0,524 M€. Elle est composée de 0,09 M€ d'intérêts et de 0,43 M€ de remboursement du capital.

En millions €			2017	2018	2019	2020	2021
Capital			1,601	1,584	0,40	0,382	0,434
Intérêts			0,135	0,074	0,012	0,010	0,09
Annuité dette	de	la	1,736 M€	1,658 M€	0,417 M€	0,392 M€	0,524 M€





